

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY, THE
ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

Chair:

The Honourable RICHARD NEUFELD

Tuesday, September 30, 2014
Thursday, October 2, 2014
Tuesday, October 7, 2014

Issue No. 16

Fourth, fifth and sixth (final) meetings on:

Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental
and Socio-economic Assessment Act and the
Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal

INCLUDING
THE SIXTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-6)

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Président :

L'honorable RICHARD NEUFELD

Le mardi 30 septembre 2014
Le jeudi 2 octobre 2014
Le mardi 7 octobre 2014

Fascicule n° 16

*Quatrième, cinquième et sixième (dernière)
réunions concernant :*

Le projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur
l'évaluation environnementale et socioéconomique au
Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et
le Tribunal des droits de surface du Nunavut

Y COMPRIS :
LE SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi S-6)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON ENERGY,
THE ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES

The Honourable Richard Neufeld, *Chair*

The Honourable Paul J. Massicotte, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Black	MacDonald
Boisvenu	Mitchell
* Carignan, P.C. (or Martin)	Ringuette
* Cowan (or Fraser)	Seidman
Frum	Sibbeston
	Wallace

* Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Frum replaced the Honourable Senator Patterson (*October 6, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable Richard Neufeld

Vice-président : L'honorable Paul J. Massicotte

et

Les honorables sénateurs :

Black	MacDonald
Boisvenu	Mitchell
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Ringuette
* Cowan (ou Fraser)	Seidman
Frum	Sibbeston
	Wallace

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Frum a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 6 octobre 2014*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, September 30, 2014
(33)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Boisvenu, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman, Sibbeston and Wallace (11).

Other senator present: The Honourable Senator Lang (1).

In attendance: Sam Banks and Marc LeBlanc, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, June 17, 2014, the committee continued its examination of Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 15.*)

WITNESSES:*Yukon Chamber of Mines:*

Samson Hartland, Executive Director.

Klondike Placer Miners' Association (by video conference):

Stuart Schmidt, President;

Randy Clarkson, Executive Director.

Alexco Resource Corp.:

Clynton Nauman, President and CEO.

Nunavut Water Board:

Thomas Kabloona, Chair;

Damien Côté, Executive Director.

The chair made a statement.

Mr. Hartland, Mr. Schmidt and Mr. Nauman each made a statement and, together, answered questions.

At 6:10 p.m., the committee suspended.

At 6:13 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Mr. Kabloona and Mr. Côté together made a statement and answered questions.

At 6:57 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 30 septembre 2014
(33)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 heures, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Boisvenu, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman, Sibbeston et Wallace (11).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Lang (1).

Également présents : Sam Banks et Marc LeBlanc, analystes, Services d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 17 juin 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 15 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Chambre des mines du Yukon :*

Samson Hartland, directeur exécutif.

Klondike Placer Miners' Association (par vidéoconférence) :

Stuart Schmidt, président;

Randy Clarkson, directeur exécutif.

Alexco Resource Corp. :

Clynton Nauman, président et chef de la direction.

Office des eaux du Nunavut :

Thomas Kabloona, président;

Damien Côté, directeur exécutif.

Le président fait une déclaration.

M. Hartland, M. Schmidt et M. Nauman font tous une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 18 h 10, la séance est suspendue.

À 18 h 13, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

M. Kabloona et M. Côté font une déclaration, puis répondent aux questions.

À 18 h 57, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, October 2, 2014
(34)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Boisvenu, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman and Wallace (10).

In attendance: Sam Banks and Marc LeBlanc, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, June 17, 2014, the committee continued its examination of Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 15.*)

WITNESSES:

Northwest Territories and Nunavut Chamber of Mines:

Elizabeth Kingston, General Manager;

Adam Chamberlain, Director.

Canadian Association of Petroleum Producers
(by video conference):

Alex Ferguson, Vice-President, Policy and Environment;

Aaron Miller, Manager, Northern Canada.

The chair made a statement.

Ms. Kingston made a statement and, together with Mr. Chamberlain, answered questions.

At 8:54 a.m., the committee suspended.

At 8:59 a.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Mr. Ferguson and Mr. Miller together made a statement and answered questions.

At 9:41 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 2 octobre 2014
(34)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 heures, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Boisvenu, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman et Wallace (10).

Également présents : Sam Banks et Marc LeBlanc, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 17 juin 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 15 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut :

Elizabeth Kingston, directrice générale;

Adam Chamberlain, directeur.

Association canadienne des producteurs pétroliers
(par vidéoconférence) :

Alex Ferguson, vice-président, Politique et environnement;

Aaron Miller, gestionnaire, Nord du Canada.

Le président fait une déclaration.

Mme Kingston fait une déclaration puis, avec M. Chamberlain, répond aux questions.

À 8 h 54, la séance est suspendue.

À 8 h 59, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

M. Ferguson et M. Miller font une déclaration, puis répondent aux questions.

À 9 h 41, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Tuesday, October 7, 2014
(35)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:01 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Boisvenu, Frum, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Ringuette, Seidman and Wallace (10).

In attendance: Sam Banks and Marc LeBlanc, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, June 17, 2014, the committee continued its examination of Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 15.*)

WITNESSES:

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Tara Shannon, Director, Resource Policy and Programs, Northern Affairs;

Janice Traynor, Senior Analyst, Environment and Renewable Resources, Northern Affairs.

Department of Justice Canada:

Tom Isaac, Senior Counsel.

The chair made a statement.

Ms. Shannon made a statement and, together with Ms. Traynor and Mr. Isaac, answered questions.

At 5:47 p.m., the committee suspended.

At 5:49 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed, with leave, that the balance of the clauses in the bill be grouped together by parts, for the purposes of clause-by-clause consideration.

It was agreed that Part 1, clauses 2 to 40, carry.

OTTAWA, le mardi 7 octobre 2014
(35)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 1, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Boisvenu, Frum, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Ringuette, Seidman et Wallace (10).

Également présents : Sam Banks et Marc LeBlanc, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 17 juin 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 15 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Tara Shannon, directrice, Politiques en matière de ressources et de programmes, Affaires du Nord;

Janice Traynor, analyste principale, Environnement et ressources renouvelables, Affaires du Nord.

Ministère de la Justice Canada :

Tom Isaac, avocat-conseil principal.

Le président fait une déclaration.

Mme Shannon fait une déclaration puis, avec Mme Traynor et M. Isaac, répond aux questions.

À 17 h 47, la séance est suspendue.

À 17 h 49, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu, avec la permission des membres du comité, de regrouper les autres articles en fonction des parties du projet de loi, et ce, aux fins d'étude article par article.

Il est convenu d'adopter la partie 1, les articles 2 à 40.

It was agreed that Part 2, clauses 41 to 55, carry.

It was agreed that clause 56 carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that the following observation be appended to the committee's report on the bill:

The committee notes the concerns raised around the issue of delegation of authority and urges the government to ensure that any delegation of authority to the territorial government be in keeping with the Umbrella Final Agreement signed with the Yukon First Nations.

It was agreed that the chair report the bill without amendment, but with an observation, to the Senate.

At 5:54 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu d'adopter la partie 2, les articles 41 à 55.

Il est convenu d'adopter l'article 56.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu d'annexer l'observation suivante au rapport du comité sur le projet de loi :

Le comité prend acte des préoccupations entourant la délégation d'attributions et il recommande au gouvernement de veiller à ce que toute délégation d'attributions au gouvernement territorial soit conforme à l'Accord-cadre définitif conclu avec les Premières Nations du Yukon.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi sans amendement, mais avec une observation au Sénat.

À 17 h 54, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Wednesday, October 8, 2014

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources has the honour to present its

SIXTH REPORT

Your committee, which was referred Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act, has, in obedience to the order of reference of Tuesday, June 17, 2014, examined the said Bill and now reports the same without amendment but with certain observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le président,

RICHARD NEUFELD

Chair

OBSERVATIONS**to the Sixth Report of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources (Bill S-6)**

The committee notes the concerns raised around the issue of delegation of authority and urges the government to ensure that any delegation of authority to the territorial government be in keeping with the Umbrella Final Agreement signed with Yukon First Nations.

RAPPORT DU COMITÉ

Le mercredi 8 octobre 2014

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 17 juin 2014, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

OBSERVATIONS**au sixième rapport du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (projet de loi S-6)**

Le comité prend acte des préoccupations entourant la délégation d'attributions et il recommande au gouvernement de veiller à ce que toute délégation d'attributions au gouvernement territorial soit conforme à l'Accord-cadre définitif conclu avec les Premières Nations du Yukon.

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, September 30, 2014

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Surface Rights Tribunal Act, met this day at 5 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate, and I'm chair of this committee. I would like to welcome honourable senators, members of the public with us in the room and viewers all across the country who are watching on television. As a reminder to those watching, these hearings are open to the public and also available via webcast on the sen.parl.gc.ca website. You may also find more information on the schedule of witnesses on the website under "Senate Committees."

I would like to introduce the deputy chair of this committee, Senator Massicotte from Quebec. I will now ask senators around the table to introduce themselves.

Senator Wallace: John Wallace, New Brunswick.

Senator Black: Doug Black, Alberta.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Lang: Dan Lang, Yukon.

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette, New Brunswick.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta.

The Chair: I also would like to introduce our staff, beginning with our clerk, Lynn Gordon, and our two Library of Parliament analysts, Sam Banks and Marc LeBlanc.

Today, we are continuing our examination of Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act, which was introduced in the Senate and received first reading on June 3, 2014.

For the first segment of our meeting, it gives me great pleasure to Samson Hartland, Executive Director of the Yukon Chamber of Mines. When you're done, sir, we will go via video conference to Stuart Schmidt and Randy Clarkson of the Klondike Placer

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 30 septembre 2014

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface au Nunavut, se réunit aujourd'hui, à 17 heures, pour étudier la teneur du projet de loi.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Soyez les bienvenus à cette séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld, je suis le président du comité et je représente la province de la Colombie-Britannique au Sénat. Je souhaite la bienvenue à mes collègues, aux membres du public qui sont avec nous et à tous les téléspectateurs du pays. Je tiens à rappeler aux auditeurs que les séances du comité sont ouvertes au public et qu'elles sont aussi diffusées sur le site web du Parlement, sen.parl.gc.ca. Vous trouverez également plus de détails sur la comparution des témoins en consultant le site web, sous la rubrique « Comités du Sénat ».

J'aimerais vous présenter le vice-président du comité, le sénateur Massicotte, du Québec. J'invite maintenant les sénateurs à se présenter.

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Black : Doug Black, de l'Alberta.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

Le sénateur Lang : Dan Lang, du Yukon.

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, de l'Alberta.

Le président : J'aimerais également vous présenter les membres de notre personnel, en commençant par notre greffière, Lynn Gordon, ainsi que nos deux analystes de la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks et Marc LeBlanc.

Nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface au Nunavut, qui a été déposé au Sénat et a fait l'objet d'une première lecture le 3 juin 2014.

Pour la première partie de notre séance, c'est avec grand plaisir que j'accueille M. Samson Hartland, directeur exécutif de la Chambre des mines du Yukon. Quand vous aurez terminé, monsieur, nous entendrons par vidéoconférence MM. Stuart

Miners' Association from the Yukon. Third, but certainly not least, from Alexco Resource Corp., we have with us Clynton Nauman, President and CEO.

We will listen to opening remarks from everyone and then have questions from the senators. We have one hour for this portion.

Mr. Hartland, please go ahead.

Samson Hartland, Executive Director, Yukon Chamber of Mines: Thank you for taking the time today to listen to our presentations. I thought I would take this brief opportunity to provide a bit of history with respect to the Chamber of Mines.

We were formed in 1943. We serve 350 members from all walks of life — everything from fully producing mines, to the prospector in the creek, and the service supply companies that feed into those companies and those activities in the Yukon.

To make the most of senators' time and everyone else watching here today, we would like to get into the reasons why we support this bill. There are three aspects that have been a part of our submissions and our activities as part of the consultation that AANDC has undertaken with respect to the bill.

First and foremost are the definitive beginning-to-end timelines. That was probably the most important aspect of this bill to our membership. The definitive beginning-to-end timelines create certainty and allow for consistency from coast to coast to coast for proponents, regardless of where they are doing business — in the Yukon or N.W.T. It is so important for proponents to have consistency and regularity when dealing with and preparing for their project activities.

That said, adequacy review is something that fell into that. Adequacy review is an aspect of the timeline that in the past — in the current iteration of the YESAA — did not account for timelines. The clock would only start once an assessment started, not once an adequacy review started. So what we've seen in the last few years, certainly with the act being very much a hallmarked piece of legislation — very progressive when it was first introduced as part of the UFA — is a very punitive type of interpretation, especially when it comes to the adequacy review stage.

From a proponent's perspective, the adequacy review should be the adequacy of an application, not necessarily the adequacy of a project. There is plenty of time to be able to go through the adequacy of a project and the specific aspects through the assessment process, but increasingly we have seen the continual use of a front-end process to fully go through the gamut of a particular application. That's one aspect.

I would be remiss if I did not talk about the how the Yukon Chamber of Mines and the industry have been extremely supportive of First Nations communities. We have a great working relationship with all levels of governments, including First Nations governments. We have an MOU in place with two

Schmidt et Randy Clarkson, de la Klondike Placer Miners' Association, au Yukon. Notre dernier témoin, mais non le moindre, sera M. Clynton Nauman, président et chef de la direction d'Alexco Resource Corp.

Nous entendrons d'abord les déclarations préliminaires de chacun, après quoi nous passerons aux questions des sénateurs. Nous disposons d'une heure pour cette partie de la séance.

Monsieur Hartland, la parole est à vous.

Samson Hartland, directeur exécutif, Chambre des mines du Yukon : Merci de prendre le temps d'écouter nos exposés. J'ai pensé profiter de cette occasion pour vous parler un peu de l'histoire de la Chambre des mines.

Elle a été fondée en 1943. Nous offrons des services à 350 membres de tous les milieux — des mines pleinement productrices aux prospecteurs dans les ruisseaux, en passant par les fournisseurs de services qui alimentent ces entreprises et ces activités au Yukon.

Afin de ne pas perdre de temps, nous aimerions sans plus tarder vous expliquer les raisons pour lesquelles nous appuyons ce projet de loi. Trois facteurs sont ressortis dans les documents que nous avons soumis et dans le cadre des consultations menées par AANDC au sujet du projet de loi.

Il y a d'abord les échéanciers définitifs du début à la fin. Pour nos membres, il s'agit probablement de l'aspect le plus important de ce projet de loi. Les échéanciers définitifs du début à la fin créent un climat de certitude et assurent aux promoteurs une cohérence partout au pays, peu importe où ils font des affaires, que ce soit au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest. Lorsque les promoteurs préparent leurs activités de projet, ils accordent beaucoup d'importance à la cohérence et à la régularité.

Cela dit, l'examen de la pertinence fait partie de cet aspect. C'est un aspect dont on ne tenait pas compte dans les échéanciers dans le passé — dans la version actuelle de la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon. La période commençait au début de l'évaluation, pas au début de l'examen de la pertinence. Nous avons donc connu, ces dernières années — étant donné que la loi est une mesure législative marquante qui était très progressiste lorsqu'elle a été présentée dans l'Accord-cadre définitif —, un type d'interprétation très punitif, surtout en ce qui concerne l'étape de l'examen de la pertinence.

Du point de vue des promoteurs, l'examen de la pertinence devrait toucher la pertinence d'une demande, et pas nécessairement la pertinence d'un projet. On a amplement le temps d'examiner la pertinence d'un projet et les aspects qui y sont liés durant le processus d'évaluation, mais on a de plus en plus recours à un processus initial pour examiner en détail tous les éléments d'une demande. Voilà l'un des aspects.

Je m'en voudrais de passer sous silence le fait que la Chambre des mines du Yukon et l'industrie manifestent un grand soutien à l'égard des collectivités des Premières Nations. Nous entretenons d'excellentes relations de travail avec tous les gouvernements, y compris avec ceux des Premières Nations. Nous avons

of those First Nations governments now, the Tr'ondek Hwech'in and Na-cho Nyak Dun, — and have been big supporters of the Umbrella Final Agreement and its provisions. We believe it was the right thing to do for Yukoners, and it was also a progressive evolution of First Nations governments. So we do enjoy great working relationships with First Nations governments, as well as communities throughout the Yukon.

One specific aspect of UFA that I think resonated the most or was the most respective for non-beneficiaries is section 12.1.1.7 of Chapter 12. It calls for the creation of development assessment legislation that:

. . . avoids duplication in the review process for Projects and, to the greatest extent practicable, provides certainty to all affected parties and Project proponents with respect to procedures, information requirements, time requirements and costs. . . .

It is with this in mind that we certainly want to be able to provide some of the best practices and concepts to be incorporated as part of this review. Another one of those would be the triggers for reassessments. Proposed section 49 is in respect to this.

In terms of reassessments, you will hear from some of the proponents today. In fact, one of the Yukon proponents is here beside me and can speak more authoritatively; he has a more direct experience with triggers for reassessments. What we hear from the proponents is that the threshold is very low for triggers for reassessments. In their view, project proponents are being assessed to death. We believe this is where section 49 will help alleviate some of that and assist in not needing a review for non-significant modifications to a particular project.

Following that, the policy direction of proposed section 121 is to be provided by the federal minister. If you were talk to proponents, they would say that there is YESAA, the overarching body, the ex-com level. Then you have these district offices throughout the Yukon, various communities like Dawson City, Haines Junction and Mayo. A proponent may say, “We go to one designated office and get one decision, a particular type of analysis or timeline, and then we go to another district office and there is this lack of consistency where it's being interpreted differently and timelines are affected as a result.” As a result of that, it affects the economics and the certainty about a project moving forward in the territory. We believe that new section 121 will help to alleviate that — potentially.

We have always been under the understanding that YESAB — the board — has always had the ability and wherewithal to develop a policy in-house. We hope and we understand that

actuellement un protocole d'entente avec deux de ces gouvernements des Premières Nations, soit celui des Tr'ondek Hwech'in et celui des Na-cho Nyak Dun, et nous sommes de grands partisans de l'Accord-cadre définitif et de ses dispositions. Nous croyons que c'était la bonne chose à faire pour les Yukonnais, et cela représentait également une évolution progressive pour les gouvernements des Premières Nations. Nous sommes donc heureux d'entretenir d'excellentes relations de travail avec les gouvernements des Premières Nations, ainsi qu'avec les collectivités de partout au Yukon.

L'un des aspects de l'Accord-cadre définitif qui, selon moi, a interpellé le plus les non-bénéficiaires ou qui se rapportait le plus à eux, c'est la disposition 12.1.1.7 du chapitre 12. Elle prévoit la mise en place d'un processus d'évaluation des activités de développement :

[...] évitant les doubles emplois dans le cadre du processus d'examen des projets et, dans toute la mesure du possible, précisant clairement à l'intention des promoteurs de projets et de toutes les parties touchées le déroulement de la procédure applicable, les obligations en matière d'information, les délais à respecter et les coûts à régler...

C'est dans cet esprit que nous voulons que les meilleures pratiques et concepts fassent partie de cet examen. En feraient aussi partie les éléments déclenchant une nouvelle évaluation. L'article 49 proposé traite de cette question.

Certains promoteurs vous parleront aujourd'hui de ces réévaluations. En effet, l'un des promoteurs du Yukon est ici à mes côtés et peut vous en parler davantage en connaissance de cause; il a une expérience directe en ce qui concerne les éléments déclenchant une réévaluation. Les promoteurs nous disent que le seuil est très bas à ce chapitre. À leur avis, les promoteurs de projets croulent sous les évaluations. Nous croyons que l'article 49 permettra d'atténuer ce problème et d'éviter qu'on ait besoin d'un examen pour des modifications non importantes à un projet donné.

On propose ensuite, à l'article 121, que les instructions soient données par le ministre fédéral. Si on parlait aux promoteurs, ils diraient qu'il y a la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, l'organisme-cadre, le conseil exécutif. Il y a ensuite les bureaux de district partout au Yukon, diverses collectivités comme Dawson, Haines Junction et Mayo. Il arrive qu'un promoteur s'adresse à un bureau désigné et obtienne une décision, un certain type d'analyse ou d'échéancier, puis qu'il se rende à un autre bureau de district et qu'il y ait un manque de cohérence, que ce soit interprété différemment, et cela se répercute sur les échéanciers. Cela a une incidence sur les aspects économiques et la certitude qu'un projet pourra être réalisé sur le territoire. Nous croyons que le nouvel article 121 pourrait permettre d'améliorer la situation.

Nous avons toujours cru que l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon — l'office — a toujours eu la capacité et les moyens nécessaires pour élaborer une

proposed section 121 is not necessarily something that would be abused or used with great regularity but in the hopes that it helps clarify the roles. Because DOs at times will say, “We are the final authority on any decision or any project,” as opposed to the proponents’ perspective of from exactly whom are they deriving their authority? Is it from the act? Is it from YESAB that has the final say? Is it a DO? And whose responsibility is it to draft policy to help move things along?

All this is to say that, overall, we are supportive of Bill S-6 for the reasons listed above, but also I think it provides for consistency when dealing with projects in different jurisdictions, as well as for certainty for project proponents.

With that, I think I will probably leave the rest of the time for questions and other witnesses. Thank you.

The Chair: Thank you very much, Mr. Hartland.

Next, we will go to the folks we have in Whitehorse. Thank you for being with us. I believe Stuart Schmidt has a presentation to make. The floor is yours, sir.

Stuart Schmidt, President, Klondike Placer Miners’ Association: Thank you very much. Thank you, Samson Hartland, for your good presentation.

Good afternoon, ladies and gentlemen and honourable senators. My name is Stuart Schmidt. I am President of the Klondike Placer Miners’ Association. With me, on my right, is Randy Clarkson. He is our executive director. I apologize for not being able to come to you in Ottawa, but it is a very busy time of year for us up here.

The passage of Bill C-6 is very important to us. YESAB has had a profound effect on our industry, and we believe the changes proposed in this bill will help to improve the act.

Our organization, the Klondike Placer Miners’ Association, represents over 100 family-based operating mines in the Yukon, as well as all of the service and supply members that we have. For over 130 years, our industry has been the most reliable generator of employment and economic wealth. We operated through the Great Depression, and we operate through all of these metal and stock market cycles.

The placer industry has made contributions to the infrastructure and culture and lifestyle of Yukoners. We produce over \$60 million of gold every year, with at least 2.5 times that in spinoffs. Much of our operations are done in remote communities. We are the largest non-government employer in the Dawson City area. You will find more large-scale heavy equipment in the placer gold fields than anywhere

politique à l’interne. Nous savons que l’article 121 proposé n’est pas nécessairement une chose dont on abuserait ou qu’on utiliserait très régulièrement, mais nous espérons qu’il permettra de clarifier les rôles. Les bureaux de district disent parfois qu’ils détiennent le pouvoir final en ce qui concerne les décisions ou les projets, alors que les promoteurs se demandent, eux, d’où précisément ils tirent ce pouvoir. Est-ce de la loi? De l’Office d’évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon, qui a le dernier mot? D’un bureau de district? Et qui a la responsabilité d’élaborer une politique pour faire avancer les choses?

C’est donc dire que dans l’ensemble, nous appuyons le projet de loi S-6 pour les raisons déjà mentionnées, mais aussi parce qu’il permettra, selon moi, d’assurer une cohérence dans les projets de différentes régions, ainsi que d’offrir des éléments de certitude aux promoteurs de projets.

Sur ce, je vais m’arrêter afin que vous puissiez poser des questions et entendre les autres témoins. Merci.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Hartland.

Nous allons maintenant entendre nos témoins de Whitehorse. Merci d’être avec nous. Je crois que M. Stuart Schmidt a un exposé à faire. Vous avez la parole, monsieur.

Stuart Schmidt, président, Klondike Placer Miners’ Association : Merci beaucoup. Je tiens à remercier Samson Hartland de son excellent exposé.

Bonjour, mesdames et messieurs, honorables sénateurs. Je m’appelle Stuart Schmidt et je suis président de la Klondike Placer Miners’ Association. À ma droite se trouve notre directeur exécutif, M. Randy Clarkson. Nous sommes désolés de ne pas pouvoir vous rencontrer en personne à Ottawa, mais nous sommes ici dans une période de l’année très occupée.

L’adoption du projet de loi C-6 est très importante pour nous. La Loi sur l’évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon a une grande incidence sur notre industrie, et nous croyons que les modifications proposées dans ce projet de loi permettront de l’améliorer.

La Klondike Placer Miners’ Association représente plus de 100 mines familiales en exploitation au Yukon, ainsi que de nombreux fournisseurs de services. Depuis plus de 130 ans, notre industrie est une source fiable de création d’emplois et de prospérité économique. Nous avons connu la grande dépression et nous traversons tous les cycles du marché des métaux et du marché boursier.

L’industrie de l’extraction de l’or contribue de façon importante à l’infrastructure, à la culture et au mode de vie des Yukonnais. Nous produisons de l’or pour une valeur de 60 millions de dollars chaque année, et cela génère 2,5 fois plus en retombées. La plupart de nos activités minières ont lieu dans les collectivités isolées. Nous sommes le plus important employeur non gouvernemental dans la région de Dawson. On trouve

north or west of Fort McMurray. Only water and gravity is used in the processing of placer gravels. There are no chemicals, such as mercury or cyanide, used.

We also contribute to the tourism aspect of Yukon because tourists come to Yukon to see placer mining and look at the history.

Without exception, we are privately owned and financed and the majority are family owned. For this reason, we're not subject to the vagaries of share price.

I'm a fourth-generation placer miner, and my children and grandchildren also work with me. I employ 24 people, and there are 11 members of my extended family that depend on this industry.

We have been very heavily regulated in the last 20 years, and modern regulations cover all aspects of placer mining, including water discharge and reclamation standards. The regulatory and assessment burden for placer miners is high, and the inception of YESAB has added another level of complexity and dramatically increased the time required to obtain permits.

The placer industry has more experience with YESAB-designated offices than any other industry or working group in the Yukon. Recent statistics on the YESAB website show that placer assessments are 38 per cent of the designated office assessments since the inception of YESAB.

As for proposed subsection 49.1(1) on reassessments, our industry is heavily burdened with repeated YESAB reassessments for minor amendments and renewals of ongoing projects that we believe have no significant changes. This adds costs and times for the proponents — us — for First Nation governments and for the Yukon territorial government, where they should be devoting their resources to projects that are new and/or of more impact.

In summary, we think this amendment to allow decision bodies to make the determination as to whether a project that needs a renewal or amendment must be reassessed is a very important aspect of these changes.

I think Mr. Hartland did a very good job on timelines. Placer projects generally have a designated office evaluation, so that's an area in which we are concerned with timelines. In recent years, there has been a further increase in timelines, with some licence renewals expiring as they wait to go through the YESAB office. This means that some mines are left in a state of limbo. They can't

davantage d'équipement lourd dans nos champs aurifères que n'importe où au nord ou à l'ouest de Fort McMurray. Nous n'utilisons que l'eau et la gravité pour l'extraction de l'or. Aucun produit chimique, comme le mercure ou le cyanure, n'est utilisé.

Nous contribuons également à l'industrie touristique du Yukon, car des touristes viennent visiter notre région pour voir l'exploitation des placers et en apprendre davantage sur son histoire.

Nous sommes tous, sans exception, des sociétés privées et financièrement autonomes, et la plupart sont des entreprises familiales. C'est pourquoi nous ne sommes pas soumis aux caprices du marché boursier.

Je fais partie de la quatrième génération de mineurs de ma famille, et mes enfants et petits-enfants travaillent aussi avec moi. J'emploie 24 personnes, et 11 membres de ma famille élargie dépendent de cette industrie.

Au cours des 20 dernières années, nos activités ont été rigoureusement réglementées, et la réglementation actuelle vise tous les aspects de l'exploitation des placers, dont les normes relatives à l'évacuation des eaux et à la remise en état des terres. Le fardeau lié à la réglementation et à l'évaluation est lourd pour les exploitants de placers; la création de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon a rendu les choses encore plus complexes et a considérablement allongé le délai d'obtention des permis.

L'industrie de l'exploitation placérienne a plus à faire avec les bureaux désignés de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon que toute autre industrie ou groupe de travailleurs au Yukon. Des statistiques récentes fournies sur le site web de l'office montrent que les évaluations liées aux placers représentent 38 p. 100 des évaluations des bureaux désignés depuis la création de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon.

En ce qui concerne le paragraphe 49.1(1), qui porte sur les nouvelles évaluations, notre industrie est surchargée d'évaluations de l'office liées à des modifications mineures et au renouvellement de projets en cours qui ne font l'objet d'aucune modification importante. Cela se traduit par des coûts et des délais additionnels pour les promoteurs, les gouvernements des Premières Nations et le gouvernement territorial du Yukon, qui devraient plutôt consacrer leurs ressources à des projets nouveaux ou ayant un plus grand impact.

En résumé, nous estimons que cette modification permettant aux décisionnaires de déterminer si un projet ayant besoin d'être renouvelé ou modifié doit faire l'objet d'une nouvelle évaluation est un aspect très important de ces changements.

Je pense que M. Hartland a très bien expliqué la question des délais. Les projets liés aux placers font habituellement l'objet d'une évaluation par un bureau désigné; nous nous préoccupons donc de la question des échéanciers. Ces dernières années, les délais se sont allongés; les permis expirent souvent avant que l'office n'ait traité la demande de renouvellement. Cela signifie

operate. They have to go through care and maintenance, and for a small, family-based operation, this is a considerable burden to go through a mining season without actually being able to mine. We feel that nine months for a designated office evaluation is still too long and that the timeline for a placer assessment should be less than three months as the decision document and regulatory phase will be additional four to six months.

On policy direction, proposed section 121.1, we believe is the most important point. There appear to be inconsistencies between designated offices, as Mr. Hartland mentioned. Recently, we have seen increasingly complex and more numerous information requests, leading to further delays and increased costs. This is all in spite of no new changes to legislation and regulation. Designated offices sometimes ask for more information than is strictly required for environmental and socio-economic assessment, and this leads to recommendations more in the form of regulation and legislative changes than there should be. We believe that there may be times when policy directions should be given to the board and that this is an important amendment to the act to allow consistent interpretation and efficient implementation of YESAA. We understand that this direction would have to be consistent with YESAB, the UFA and self-government final agreements, which we support.

As for delegation to the territorial minister, proposed section 6.1, we welcome that idea that the federal minister might delegate the ability to give direction to the territorial government. Devolution has been important to bringing decision making home to the Yukon. It allows us to communicate with local decision makers who understand the issues and communities, and it's preferable to having to communicate with Ottawa. No offence.

Additionally, as to lack of procedural fairness, the procedures of YESAB-designated offices for seeking views and information we believe do not follow the rules of procedural fairness and natural justice. There is no opportunity for proponents to address last-minute interventions, and most interventions are last minute. The designated offices often make recommendations based on information and advice acquired outside of the process of seeking the public's views, with no opportunity for proponents to respond. We really believe that there should be an opportunity for proponents to respond to concerns raised by the public.

In conclusion, we support the bill. We hope the Senate will re-examine the timelines and consider an additional amendment. We urge all of the parties to work together to improve how

que certaines mines restent dans l'incertitude. Elles ne peuvent poursuivre leurs activités. Elles doivent s'occuper de l'entretien et de la maintenance, mais pour une petite entreprise familiale, il est très difficile de traverser une saison minière sans pouvoir exercer ses activités d'exploitation. Nous estimons que le délai de neuf mois pour une évaluation par un bureau désigné est trop long, et que pour l'évaluation des placers, il devrait être inférieur à trois mois, puisque l'élaboration du document de décision et l'étape de la réglementation prendront de quatre à six mois additionnels.

En ce qui concerne les instructions générales, à l'article 121.1, nous croyons que ce point est le plus important. Comme l'a mentionné M. Hartland, il semble y avoir un manque de cohérence entre les bureaux désignés. Récemment, il y a eu des demandes d'information de plus en plus nombreuses et complexes, ce qui entraîne d'autres retards et une augmentation des coûts, même s'il n'y a aucune nouvelle modification à la loi et à la réglementation. Les bureaux désignés demandent parfois plus de renseignements que ce qui est strictement nécessaire pour l'évaluation environnementale et socioéconomique, ce qui mène à des recommandations pour plus de modifications législatives et réglementaires qu'il ne devrait y en avoir. Nous croyons que, parfois, des instructions pourraient être données à l'office, et qu'il s'agit d'une modification importante qui favorisera une interprétation cohérente et une mise en œuvre efficace de la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon. Nous comprenons que ces instructions devraient être conformes à la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, à l'Accord-cadre définitif et aux ententes d'autonomie gouvernementale, que nous appuyons.

Quant à la délégation au ministre territorial, à l'article 6.1, nous voyons d'un bon œil le fait que le ministre fédéral puisse déléguer la capacité de donner des instructions au gouvernement territorial. Le transfert des responsabilités est important pour ramener le processus décisionnel au Yukon. Cela nous permet de communiquer avec les décideurs locaux, qui comprennent les enjeux et les collectivités. C'est mieux que d'avoir à communiquer avec Ottawa, sans vouloir vous offenser.

De plus, en ce qui concerne le manque d'équité procédurale, la méthode qu'utilisent les bureaux désignés de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon pour obtenir des avis et des renseignements, selon nous, n'est pas conforme aux règles d'équité procédurale et de justice naturelle. Les promoteurs ne peuvent pas répondre aux interventions de dernière minute, et il se trouve que la plupart des interventions sont de dernière minute. Les bureaux désignés font souvent des recommandations en fonction des renseignements et des conseils obtenus à l'extérieur du processus de consultation du public, et les promoteurs n'ont pas la possibilité de donner leurs points de vue. Nous croyons vraiment que les promoteurs devraient avoir la possibilité de répondre aux préoccupations soulevées par le public.

En conclusion, nous appuyons le projet de loi. Nous espérons que le Sénat réexaminera les délais et envisagera une modification additionnelle. Nous exhortons toutes les parties à travailler

YESAA is implemented to make it more efficient, less cumbersome and not unnecessarily expensive and time consuming for proponents. The work does not end with these amendments. They must be followed by a commitment from all parties to work effectively.

Thank you very much for this opportunity, and we welcome questions.

The Chair: Thank you, Mr. Schmidt.

Lastly, we'll go to Mr. Nauman from Alexco Resource Corp.

Clynton Nauman, President and CEO, Alexco Resource Corp.: Good afternoon, Mr. Chair and members of the standing Senate committee. I would like to thank you for the invitation to appear before you today and comment on this important legislation. Alexco Resource Corp. is here today to convey support for Bill S-6, specifically the proposed amendments to the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act, or YESAA.

Alexco is a Canadian mining company. Our primary asset is the historic Keno Hill Silver District located centrally in Yukon and within the traditional territory of Na-Cho Nyak Dun First Nation. We distinguish ourselves from other companies in the resource sector in that we also own an independent environmental remediation group, the Alexco Environmental Group. Partly because of our demonstrated expertise in mining reclamation, Alexco was selected as the preferred purchaser of the bankrupt assets of Keno Hill from Canada in 2006. At the time, Keno Hill represented a significant legacy environmental liability. Our reclamation programs in the Keno Hill Silver District are carried out by our environmental group in association with Canada.

To date, Alexco has invested more the \$20 million in these various programs and continues to share in ongoing costs with the federal government. All of this investment offsets Canadian taxpayer liability.

Alexco has been a recent producer of silver, lead and zinc from the Keno Hill district and plans to go back into production pending a successful outcome of a current environmental assessment under YESAA and other authorizations that key off YESAA.

We realize that we are delivering this testimony today at a time when we are currently undergoing another of many environmental assessments. In fact, our current environmental assessment is the tenth YESAA assessment of our various projects at Keno Hill since 2006: five assessments on the exploration, development and mining side of our business; and an additional five assessments on the environmental cleanup side of our business.

ensemble pour améliorer la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, afin qu'elle soit plus efficace et moins lourde et qu'elle ne coûte pas inutilement temps et argent aux promoteurs. Le travail ne se limite pas à ces modifications. Elles doivent être suivies d'un engagement de toutes les parties à travailler efficacement.

Je vous remercie beaucoup de nous avoir invités. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur Schmidt.

Notre dernier témoin de ce groupe est M. Nauman, d'Alexco Resource Corp.

Clynton Nauman, président et chef de la direction, Alexco Resource Corp. : Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité sénatorial permanent. Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant vous au sujet de cet important projet de loi. Alexco Resource Corp. est ici aujourd'hui pour exprimer son appui au projet de loi S-6, et plus particulièrement aux modifications proposées à la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, ou LEESY.

Alexco est une société minière canadienne. Notre principal actif est le district argentifère historique de Keno Hill, situé au centre du Yukon et sur le territoire traditionnel de la Première Nation de Na-Cho Nyak Dun. Nous nous distinguons des autres sociétés du secteur des ressources du fait que nous sommes aussi propriétaires d'une société indépendante d'assainissement environnemental, Alexco Environmental Group. En partie en raison de son savoir-faire démontré en restauration minière, la société Alexco a été sélectionnée en 2006 à titre d'acquéreur privilégié, auprès du gouvernement du Canada, des actifs de failli de Keno Hill. À l'époque, Keno Hill représentait une lourde responsabilité environnementale héritée. Nos programmes de restauration dans le district argentifère de Keno Hill sont appliqués par notre groupe environnemental, en partenariat avec le gouvernement du Canada.

Jusqu'à présent, Alexco a investi plus de 20 millions de dollars dans ces divers programmes et continue d'en partager les coûts avec le gouvernement fédéral. Tous ces investissements compensent le fardeau fiscal des contribuables canadiens.

Alexco a récemment produit de l'argent, du plomb et du zinc dans le district argentifère de Keno Hill; nous prévoyons reprendre la production dès que nous aurons réussi l'évaluation environnementale en cours au titre de la LEESY et que nous aurons reçu les autres autorisations prescrites par la loi.

Nous savons que nous témoignons aujourd'hui alors même que nous faisons l'objet d'une autre évaluation environnementale. En effet, il s'agit de la dixième évaluation de nos divers projets au titre de la LEESY à Keno Hill depuis 2006; il y en a eu cinq pour nos activités d'exploration, de mise en valeur et d'extraction, et cinq autres pour nos activités d'assainissement environnemental.

I believe our relationship with Canada, our contribution to the environmental cleanup of legacy liabilities and our experience in the resource extraction industry in Yukon make us exceptionally qualified to provide you with some real-world realities and business impacts for this policy discussion.

With this in mind, we are offering comments on three specific sections of this proposed bill: project reassessment, section 49; timelines, subsection 56; and policy direction, section 121.1.

First, project reassessment: The nature of many ore deposits is that during the mining process, new or extended ore bodies will be identified that require slight modifications to the operating approach. The current act requires us to undergo a complete reassessment of our production process, including previously assessed aspects each time this happens, even though there are generally no or few changes in the production stream.

For example, following re-establishment of commercial mining operations in 2011, Alexco proposed to add two new deposits to our production stream. These deposits have the same geology or would be delivered to an already licensed mill, and the potential environmental effects of the additional production would remain unchanged from prior operations. No material changes were required.

Regardless, development and production from these new deposits, as well as several elements of the already licensed project, were all reassessed. This process occupied 221 days of YESAA time and resources. Under Bill S-6, one would hope that a small change to our operations such as this could be dealt with as a simple licence amendment.

On the reclamation side of our business at Keno Hill, we have also been required to go back through the entire environmental assessment process simply to maintain a water licence to extend the operating period of water treatment facilities from five years to ten years. These facilities are in fact preventing environmental impacts from the historic mines in the district, but the simple extension of plant operating time required 134 days for YESAA to reassess the project. This is another clear example where a reasonable decision body could easily have determined that this is not a material change and should not require an additional assessment of the project.

Make no mistake; we support the need for an environmental assessment process for new resource development projects and where fundamental changes are being made. However, small changes to a mine plan or time extensions for water treatment plants should not require a “back to ground zero” assessment, especially when the environmental record of these facilities has been excellent.

Grâce à notre relation avec le gouvernement fédéral, à notre contribution à l'assainissement de sites miniers et à notre expérience de l'industrie de l'extraction des ressources au Yukon, nous sommes à mon avis particulièrement bien placés pour vous donner l'heure juste quant aux réalités du secteur et aux incidences opérationnelles du projet de loi.

Dans cette optique, nos commentaires portent sur trois éléments précis du projet de loi : la réévaluation des projets, à l'article 49 de la loi; les délais, à l'article 56 de la loi; et les instructions générales, à l'article 121 de la loi.

Parlons d'abord de la réévaluation des projets. Au cours du processus d'extraction, il arrive souvent que l'on trouve de nouveaux gisements ou des gisements plus gros que prévu, ce qui nécessite de légères modifications à l'approche opérationnelle. Selon le libellé actuel de la loi, chaque fois que cela arrive, il faut procéder à une nouvelle évaluation complète de la chaîne de production, y compris des éléments déjà évalués, même s'il n'y a généralement aucun changement à la chaîne de production.

Par exemple, après la reprise de ses opérations minières commerciales, en 2011, Alexco a proposé d'ajouter deux nouveaux dépôts à sa chaîne de production. Ces dépôts sont de même nature géologique, ou le minerai serait livré à une usine de concentration ayant déjà son permis, et les effets potentiels de la production supplémentaire sur l'environnement resteraient les mêmes que ceux qui découlent des opérations initiales. Aucun changement important n'était requis.

Quoi qu'il en soit, les aspects liés à la mise en valeur et à la production des nouveaux dépôts ainsi que plusieurs éléments du projet déjà approuvés ont tous été réévalués. Durant 221 jours, on a dû y consacrer temps et ressources. Avec le projet de loi S-6, on s'attend à ce qu'un petit changement à nos opérations comme celui-ci se règle comme s'il s'agissait d'une simple modification de permis.

En ce qui concerne nos activités d'assainissement à Keno Hill, nous avons également dû reprendre tout le processus d'évaluation environnementale uniquement pour conserver nos droits relatifs aux eaux lorsque nous avons voulu faire passer la période d'opération de nos usines de traitement d'eau de cinq à dix ans. Ces usines empêchent en fait les eaux des anciennes exploitations du district de polluer l'environnement, mais la simple prolongation de leur durée d'opération a exigé 134 jours de réévaluation en vertu de la LEESY. Voilà un autre exemple manifeste d'une situation où un décisionnaire raisonnable aurait facilement pu déterminer qu'il ne s'agissait pas d'un changement important et qu'il n'était pas nécessaire de réévaluer le projet.

Certes, nous croyons à la nécessité des évaluations environnementales en cas de nouveaux projets de mise en valeur des ressources ou de changements importants. Toutefois, les changements mineurs à un plan de mine ou la prolongation de la durée d'opération d'une usine de traitement d'eau ne devraient pas exiger que l'on recommence à zéro, surtout lorsque le bilan environnemental de la société concernée est excellent.

Therefore, we support the need for section 49 in this bill, which would provide for a decision body to act to avoid reassessments where there is no significant change to a project.

Secondly, timelines: We support time limits for both the adequacy and assessment stages of the YESAA process. I can give a simple example of Alexco's experience. Over the past five years, Alexco has undergone the environmental assessment process — the YESAA process — four times, specifically for mine development and mine operations purposes.

My purpose here is not just to discuss the requirement for repeated assessments but also to point out that our experience during the most recent five-year time frame is that the adequacy review period of the YESAA process has increased four-fold, to 116 days in our latest application. Meanwhile, the overall time required to complete the YESAA process from beginning to end has systematically increased approximately two and a half times, to an estimated 291 days in our current application.

In fact, between the production and cleanup projects our company has undertaken in the last eight years at Keno Hill, over three years has been spent in some stage of the YESAA process. Clearly, the issue of timelines and both adequacy and assessment periods needs to be addressed to restore certainty to the assessment process.

The current uncertainty has had a negative impact on our ability to efficiently plan and operate our business, and by extension, it impairs the competitiveness of Yukon as a jurisdiction to assert certainty in the mine development and production process.

Thirdly, policy directions: We concur with the proposed amendment to give the federal minister the ability to issue binding policy direction to the YESAA board. In Yukon, once a mining project or undertaking has been assessed through YESAA, a mine requires two additional licences, a quartz mining licence and a water use licence. For the most part, projects on the reclamation side of the ledger also require similar authorizations.

Alexco's experience over the last eight years and ten environmental assessments has shown that although the legislation has not changed, the interpretation of the YESAA board's mandate has greatly changed. The scope of assessment undertaken by YESAA has gradually expanded over time, in some cases moving into water discharge criteria and standards, which we view as a clear water board mandate.

The proposed amendment to set policy direction is an important amendment to the legislation, if only to ensure that the assessment and permitting bodies in Yukon operate efficiently without overlap and duplication of the specific mandate for each organization.

C'est pourquoi nous approuvons ce qu'on ajoute à l'article 49 dans le projet de loi, car cela permettrait aux décisionnaires d'éviter la tenue d'une nouvelle évaluation en l'absence de changement important au projet.

Parlons ensuite des délais. Nous souscrivons aux délais prescrits pour les étapes du bien-fondé et de l'évaluation du processus de la LEESY. Je peux vous donner un exemple très simple de l'expérience d'Alexco. Au cours des cinq dernières années, nous sommes passés par quatre évaluations environnementales prescrites par la LEESY relativement au développement minier et à l'exploitation minière.

Le but de mon témoignage n'est pas seulement de parler de l'exigence relative aux évaluations répétées, mais aussi de souligner qu'au cours des cinq dernières années, la période nécessaire à l'examen de la pertinence des projets prévu par la LEESY a quadruplé : pour notre dernière demande, il a fallu 116 jours. En tout, il faut maintenant deux fois et demie plus de temps pour compléter l'ensemble du processus de la LEESY : nous estimons qu'il faudra 291 jours pour notre demande actuelle.

D'ailleurs, entre nos activités de production et d'assainissement des huit dernières années à Keno Hill, nous avons consacré plus de trois ans à une étape ou l'autre du processus de la LEESY. Il est clair que la question des délais, tant pour l'examen de la pertinence que l'évaluation, doit être abordée si l'on veut ramener un peu de certitude dans le processus d'évaluation.

L'incertitude qui règne actuellement nuit à notre capacité de bien planifier et mener nos opérations. Par le fait même, cela nuit également à la capacité du Yukon d'assurer le processus de mise en valeur et de production minières.

Enfin, il y a les instructions générales. Nous souscrivons aux modifications proposées, qui visent à conférer au ministre fédéral le pouvoir de donner des instructions générales obligatoires à l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon. Au Yukon, une fois qu'une activité ou un projet minier a été évalué au titre de la LEESY, la société a besoin de deux autres permis : un pour l'extraction du quartz et un pour l'utilisation des eaux. Dans la plupart des cas, les projets liés à la restauration des sites miniers requièrent aussi des autorisations semblables.

L'expérience d'Alexco, au cours des huit dernières années et des dix évaluations environnementales, montre que même si la loi n'a pas changé, l'interprétation du mandat de l'office, elle, a beaucoup changé. Au fil du temps, la portée des évaluations menées par l'office s'est graduellement élargie, au point de couvrir, dans certains cas, les normes et les critères de rejet des eaux, ce qui relève carrément du mandat de l'Office des eaux, à notre avis.

La modification proposée sur les instructions est importante, ne serait-ce que pour veiller à ce que les organismes d'évaluation et de délivrance de permis au Yukon fonctionnent efficacement, sans chevauchement et double emploi quant au mandat de chacun.

Finally, Mr. Chair, if I could just make some remarks in the broader context of the mining community in Yukon, nearly all mining operations are developed in a series of phases. In general, the YESAA process is well suited to the assessment of greenfield mines or development projects. YESAA, however, is not conducive to or aligned with the normal mine operating requirements of brownfield sites.

Simply stated, in Alexco's experience, it was much easier to assess and permit the initial development of mine operations at Keno Hill than it has been to sustain our operations. This has been due in part to the continual reassessing and re-permitting of routine changes to mine plans that do not alter the effects on the environment.

This permitting uncertainty, following establishment of mining activity, has, in my view, harmed the competitiveness of Yukon as a destination for mining capital. Passage of this bill will help restore confidence in the regulatory regime and hopefully sustain the economic growth path that Yukon has achieved since devolution.

Honourable senators, Mr. Chair, as a leader of a company engaged in the responsible extraction of minerals in Yukon, I urge the expeditious passage of Bill S-6.

I thank you for your time.

The Chair: Thank you very much, Mr. Nauman. Now we'll go to questions.

Senator Massicotte: Thank you to all four of you for being with us tonight. It's much appreciated. You obviously have on-hand real experience, so your comments are very credible and important to us.

All of you put quite a bit of emphasis on the timing constraints or timelines or deadlines in your project assessments. You all make the argument this is very important to you, which I can certainly appreciate.

I also note, as you all probably know, that First Nations are basically against the time frames. They say they are not necessary. They hate the fact that it may cause a cursory and superficial review of your applications.

Meanwhile, the premier of the province noted there are existing timelines already at the board level. In fact, to his knowledge, all projects in recent years have satisfied that time frame; therefore, there has not been a problem with that issue.

Why is it such an issue when there are time frames already in place and they've been respected? Why is it that those time frames don't apply to the proponent, only to the provincial or regulatory

Pour terminer, monsieur le président, j'aimerais faire quelques observations plus générales sur le secteur minier du Yukon. Presque toutes les opérations minières sont réalisées par étapes. En général, le processus de la LEESY convient bien à l'évaluation de nouveaux sites miniers ou projets de développement. Toutefois, il ne cadre guère avec les exigences habituelles liées à l'exploitation minière sur des sites désaffectés.

Autrement dit, selon notre expérience, l'évaluation et l'obtention de permis pour le développement initial des opérations minières de Keno Hill se sont avérées beaucoup plus faciles que le maintien de nos opérations. Cela s'explique en partie par l'obligation de procéder constamment à de nouvelles évaluations et d'obtenir de nouveaux permis pour des changements mineurs aux plans de mines qui ne modifient aucunement les effets sur l'environnement.

À mon avis, cette incertitude quant à l'obtention de permis après l'établissement des activités minières a compromis la compétitivité du Yukon à titre de capitale minière. L'adoption de ce projet de loi contribuera à restaurer la confiance à l'égard du régime de réglementation et, nous l'espérons, à maintenir la croissance économique que connaît le Yukon depuis le transfert des responsabilités.

Mesdames et messieurs, monsieur le président, en tant que dirigeant d'une société qui se consacre à l'extraction responsable des ressources minières du Yukon, je vous demande instamment d'adopter rapidement le projet de loi S-6.

Je vous remercie du temps que vous m'avez consacré.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Nauman. Passons maintenant aux questions.

Le sénateur Massicotte : Je tiens à remercier les quatre témoins d'être avec nous ce soir. Nous vous en sommes reconnaissants. Vous avez de toute évidence une expérience concrète et réelle de la question; vos commentaires sont donc très crédibles et très importants pour nous.

Vous avez tous mis beaucoup l'accent sur les contraintes de temps, les échéanciers ou les délais en ce qui concerne l'évaluation de vos projets. Vous faites tous valoir que c'est très important pour vous, ce que je peux certainement comprendre.

Je remarque également que les membres des Premières Nations, comme vous le savez sans doute, s'opposent essentiellement aux délais. Selon eux, ils ne sont pas nécessaires. Ils détestent le fait que cela peut entraîner un examen sommaire et superficiel des demandes.

Parallèlement, le premier ministre de la province a fait remarquer qu'il existe déjà des délais au niveau de l'office. D'ailleurs, à sa connaissance, tous les projets des dernières années ont respecté ces délais; en conséquence, cela n'a pas posé problème.

Pourquoi cela pose-t-il problème, alors qu'il existe déjà des délais et qu'ils sont respectés? Pourquoi ces délais ne s'appliquent-ils pas aux promoteurs, mais uniquement aux provinces ou aux

side, and the proponent can take years to do so while the regulatory bodies are waiting for others to respond? Is it fair and is it adequate?

Mr. Hartland: Thank you for the question, Senator Massicotte.

I think, first and foremost, I'd start with your examples of YESAA and how they are meeting those timelines and time frames from their perspective already.

The average timelines that YESAA puts out there for beginning-to-end review is strictly for the review and does not account for the adequacy review of an application. What has happened here is adequacy review has never been defined, nor has it ever been subject to the timelines in the policy directives that you speak of.

I thought about bringing an exhibit, but if you look at the flow chart of the review timelines imposed by YESAA, you will find that with adequacy at the front end, because it's not defined or definitive, there's the ability for somebody to go in through an adequacy review and review timelines imposed by YESAA. With adequacy at the front end, there is the ability, because it is not definitive, for somebody to go through an adequacy review, deal with information requests, go back through that process, and it can end up being this infinity time loop at the beginning of a whole process, as soon as you go through the door and hand in that application. That adequacy review was never encapsulated as part of those timelines. So proponents can find themselves being assessed, and there is this "front-ending" in the process where regulators and everyone else have taken ahold of that aspect and started assessing a project before the clock actually starts.

Senator Massicotte: Why does that time frame not include the proponents? Why is the time required by the proponent excluded from any time limitation?

Mr. Hartland: Excellent question. Proponents certainly have a vested interest in assuring that their project moves forward in a timely manner. If you were to ask the majority of proponents, they are as interested in expeditiously dealing with their applications as anybody else. That's not to say that the assessors or the regulatory bodies aren't in the same boat, but for that certainty and consistency with the various pieces of legislation like CEAA and others, this essentially makes it the same across the board.

The Chair: Would anyone else like to comment?

Mr. Schmidt: Yes. I would like to say that the proponents are sometimes stunned by the questions asked and really don't know how to answer questions that they never possibly conceived of. I don't understand why we would want to force the proponent to have timelines when they are the proponent. If the government were the proponent and I was judging the government, then I suppose I should have timelines. How can you imagine asking the

responsables de la réglementation? Pourquoi les promoteurs peuvent-ils prendre des années pour agir, alors que les organismes de réglementation attendent des réponses? Est-ce juste et approprié?

M. Hartland : Je vous remercie de la question, sénateur Massicotte.

Je commencerai par parler des exemples liés à la LEESY et du fait qu'on respecte déjà ces échéanciers et délais.

Le délai moyen prévu par la LEESY pour l'ensemble du processus d'examen ne s'applique qu'à l'examen et n'englobe pas l'examen de la pertinence d'une demande. Il se trouve que l'examen de la pertinence n'a jamais été défini et n'a jamais été assujéti aux délais fixés dans les directives dont vous parlez.

Si l'on regarde le schéma des délais d'examen imposés par la LEESY, on constate que l'examen de la pertinence ayant lieu au tout début, et étant donné qu'il n'est pas défini ni définitif, on a la possibilité de passer par un examen de la pertinence et le délai d'examen prescrit par la LEESY. L'examen de la pertinence ayant lieu au tout début, il est possible de passer par un examen de la pertinence, de s'occuper des demandes d'information, de revenir au processus, et cela peut devenir une boucle sans fin au début d'un processus aussitôt que l'on présente cette demande. Cet examen de la pertinence n'a jamais été compris dans ce délai. Les promoteurs peuvent donc faire l'objet d'une évaluation, et il y a ces « travaux préliminaires » dans le processus où les organismes de réglementation et tous les autres saisissent cet aspect et commencent à évaluer un projet avant que l'horloge ne se mette à tourner.

Le sénateur Massicotte : Pourquoi ce délai ne vise-t-il pas les promoteurs? Pourquoi le temps requis par le promoteur est-il exclu du délai prescrit?

M. Hartland : C'est une excellente question. Les promoteurs ont certainement tout intérêt à s'assurer que leur projet avance rapidement. La plupart des promoteurs nous diraient qu'ils souhaitent autant que n'importe qui que les demandes soient traitées rapidement. Cela ne veut pas dire que les évaluateurs ou les organismes de réglementation ne sont pas dans la même situation, mais sur le plan de la certitude et de la cohérence avec les diverses mesures législatives comme la LCEE, par exemple, c'est essentiellement la même chose partout.

Le président : Quelqu'un d'autre voudrait-il faire un commentaire?

M. Schmidt : Oui. Je voudrais dire que les promoteurs s'étonnent parfois des questions qui leur sont posées et qu'ils ne savent pas comment répondre à des questions auxquelles ils n'ont peut-être jamais réfléchi. Je ne comprends pas pourquoi nous voudrions leur imposer des délais alors qu'ils sont les promoteurs. Si le gouvernement était le promoteur et que je l'évaluais, alors je suppose que je devrais avoir des délais. Comment peut-on

proponent to have timelines? All YESAA does is put it on a shelf, and it sits there until the proponent comes up with the answers they want.

The Chair: I think that is very good.

Next, we will go to Senator Mitchell.

Senator Mitchell: Thank you very much, gentlemen. That was very informative.

Mr. Hartland, I am interested in your comment about the fact that there are two MOUs with two First Nations. Could you tell us what generally is involved in those MOUs, how they facilitate dealing with those groups and what the difference is in dealing with First Nations that don't have an MOU? What is the MOU and how does it work?

Mr. Hartland: Thank you for that question, Senator Mitchell.

The MOUs that we have in place essentially are the willingness to work together on issues of mutual interest.

I do not speak for the First Nations throughout the territory, but if you were to speak with them you would find they are supportive, generally speaking, of development on their traditional territory, given that it is done responsibly, with respect and early engagement. That is really the key when dealing with First Nation communities.

We have endeavoured to work with these First Nation communities and put together a best practices guide which outlines early engagement and respectful relations that we then disseminate to our membership and to proponents who are looking to do business in the Yukon and essentially bridge those relationships between industry and First Nations.

There are two that we have in place right now, as a start, and we are endeavouring to approach all 14 First Nations throughout the Yukon and act as that conduit, as I have mentioned earlier, between industry, First Nations and moving development and project proponents' proposals forward.

Senator Mitchell: My second question is to Mr. Nauman and Mr. Schmidt. It focuses on the idea of reassessment.

Mr. Schmidt, you pointed out it is onerous to have to do reassessments on minor amendments. What is an example of a minor amendment?

Mr. Nauman, you expressed the same concern. I am not arguing with that, and you used the concrete example of the proposal to add two new deposits to your production stream. Were those two new deposits geographically in the same area? Are they underground? Are they a bigger hole somewhere else? Can you give us an idea of what "minor" means?

imaginer demander aux promoteurs d'avoir des délais? Tout ce que la LEESY prévoit, c'est de mettre cela sur une tablette jusqu'à ce que le promoteur fournisse les réponses voulues.

Le président : C'est très bien.

C'est au tour du sénateur Mitchell.

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup, messieurs. C'était très instructif.

Monsieur Hartland, vous avez dit qu'il y avait deux protocoles d'entente avec deux Premières Nations. Pourriez-vous nous parler de façon générale de ce qu'on trouve dans ces protocoles d'entente, nous dire dans quelle mesure ils facilitent les relations avec ces groupes et quelle est la différence par rapport aux Premières Nations qui n'ont pas de protocole d'entente? Quel est le protocole d'entente et comment fonctionne-t-il?

M. Hartland : Je vous remercie de cette question, sénateur Mitchell.

Les protocoles d'entente que nous avons établis concernent essentiellement la volonté de collaborer sur des questions d'intérêt mutuel.

Je ne parle pas au nom des Premières Nations de l'ensemble du territoire, mais si on leur parlait, on constaterait qu'elles appuient en général le développement dans leur territoire traditionnel, pourvu que ce soit fait de manière responsable et respectueuse, et qu'il y ait une coopération dès le début. Voilà la clé pour traiter avec les collectivités des Premières Nations.

Nous nous efforçons de travailler avec ces collectivités des Premières Nations pour préparer un guide des pratiques exemplaires qui traite de la coopération initiale et des relations respectueuses, en vue de le distribuer à nos membres et aux promoteurs qui cherchent à faire des affaires au Yukon, afin d'établir des relations entre l'industrie et les Premières Nations.

Les deux protocoles d'entente que nous avons en place actuellement sont un point de départ, mais nous voulons, évidemment, tendre la main aux 14 Premières Nations du Yukon et agir comme intermédiaire, comme je l'ai dit, entre l'industrie et les Premières Nations, ainsi que favoriser le développement et les propositions des promoteurs de projets.

Le sénateur Mitchell : Ma deuxième question s'adresse à M. Nauman et à M. Schmidt. Elle porte sur la question des réévaluations.

Monsieur Schmidt, vous avez indiqué que les réévaluations pour les modifications mineures sont coûteuses. Pourriez-vous nous donner un exemple de modification mineure?

Monsieur Nauman, vous avez fait état de la même préoccupation. Je ne remets pas cela en question, et vous avez utilisé un exemple concret, soit la proposition d'ajouter deux nouveaux gisements à votre volet de production. Ces deux nouveaux gisements se trouvaient-ils dans la même zone géographique? S'agit-il de gisements souterrains? Sont-ils plus importants? Pouvez-vous nous donner une idée de ce que vous entendez par « modifications mineures »?

Mr. Schmidt: Thank you for the question, senator.

In my view, an example of a minor amendment would be that perhaps I have a mining operation and a group of claims, perhaps 50 claims that comprise a water licence. I purchase one small claim adjacent to this and want to add this on to my water licence. I am then forced to go through an entire YESAA reassessment.

Mr. Nauman: In a similar vein, senator, as it goes to Alexco's experience, yes, the ore deposits that we mine at Keno Hill are proximal, juxtaposed to each other, broadly scattered around a central milling facility. The geology and mineralization from deposit to deposit are very similar, and more importantly, the host rock in which the deposits occur is generally the same. So there really is no change to the environmental impact or effect from moving from one deposit to another.

At Keno Hill, deposits are relatively small, so the requirement to move from one deposit to another is necessary.

In our current circumstance, we are in an assessment process for a deposit we discovered which is essentially next door to our processing or mill facility and a few hundred metres away from an already permitted ore deposit that is or has been in development.

Senator Black: Thank you all for being here. It is extremely interesting, and I think it is fair to say we have picked up your point of view.

I would like to give you all an opportunity, please, if you want to make any suggestions to the committee of further amendments that you might like to see to streamline operations and assist the economic development of Yukon that you have spoken to.

Mr. Nauman: If I can lead off, I think that the question encompasses a larger aspect of business in the Yukon than just YESAA. I think YESAA is a robust, diligent process. It is an excellent process that has somehow morphed into something that has become much more difficult than it should be.

The real key to greater efficiency and protection of the environment and for the public good in Yukon is better harmonization between the three levels of government that, at the end of the day, are the authorities that govern this process between the federal government, the Government of Yukon and First Nations.

Be aware, as I am sure you are, that the only part of the regulatory process that is the responsibility of the Yukon government is the quartz mining licence. The other two processes, YESAA and the water licensing process, will take significant harmony between the federal government and the Government of Yukon.

M. Schmidt : Je vous remercie de la question, sénateur.

Voici, selon moi, un exemple de modification mineure. Supposons que je possède une mine en exploitation et un groupe de concessions, peut-être 50 concessions, comprenant un permis d'utilisation des eaux. Je fais l'acquisition d'une petite concession adjacente et je veux l'ajouter à mon permis d'utilisation des eaux, mais je suis alors obligé de passer par tout le processus de réévaluation prévu par la LEESY.

M. Nauman : Dans la même veine, sénateur, en ce qui concerne l'expérience d'Alexco, effectivement, les gisements aurifères que nous exploitons à Keno Hill sont situés à proximité les uns des autres, autour d'une usine centrale de traitement du minerai. La géologie et la minéralisation sont très semblables d'un gisement à l'autre, et surtout, la roche hôte dans laquelle se trouvent les gisements est généralement la même. Les effets sur l'environnement sont donc les mêmes lorsqu'on passe d'un gisement à l'autre.

À Keno Hill, les gisements sont relativement petits, et il est donc nécessaire de passer d'un gisement à l'autre.

Dans les circonstances actuelles, nous sommes engagés dans le processus d'évaluation d'un gisement que nous avons découvert et qui, en gros, est juste à côté de notre usine de transformation et à quelques centaines de mètres d'un gisement de minerai pour lequel nous avons déjà un permis et qui est ou qui a déjà été exploité.

Le sénateur Black : Merci à tous d'être ici. C'est extrêmement intéressant, et je ne pense pas me tromper en disant que nous avons adopté votre point de vue.

J'aimerais tous vous inviter à recommander au comité d'autres amendements qui seraient souhaitables selon vous pour rationaliser les activités et soutenir le développement économique du Yukon, comme vous en avez parlé.

M. Nauman : Je vais commencer, si vous le permettez. Je crois que la question porte sur un aspect plus général des activités menées au Yukon, pas seulement sur la LEESY. À mon avis, la LEESY est une loi rigoureuse et diligente. C'est une excellente mesure qui, d'une certaine façon, s'est transformée en une chose beaucoup plus compliquée qu'elle ne devrait l'être.

La clé d'une efficacité accrue et d'une plus grande protection de l'environnement dans l'intérêt des Yukonnais est une meilleure harmonisation entre les trois paliers de gouvernement qui, au bout du compte, sont responsables de régir le processus de réglementation auquel prennent part le gouvernement fédéral, le gouvernement du Yukon et les Premières Nations.

Il faut savoir, et je suis certain que vous êtes au courant, que le seul aspect du processus de réglementation qui incombe au gouvernement du Yukon est la délivrance de permis d'extraction du quartz. Les deux autres aspects, la LEESY et la délivrance de permis d'utilisation des eaux, nécessiteront des rapports très harmonieux entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Yukon.

Senator Black: Thank you very much for that. Can that be solved statutorily, or is that an issue of intergovernmental cooperation?

Mr. Nauman: I am not an expert, but I think the aspect of intergovernmental cooperation would be extremely helpful.

Mr. Hartland: I, too, echo Mr. Nauman's sentiments when it comes to the harmonization of not only the environmental assessment process but also the waters licence and the quartz mining licence.

If you were to ask a project proponent right now what the timelines are on all of those aspects from beginning to end and getting a project under way, it could take anywhere between potentially two to five years, depending on the complexity of the project and those aspects.

With that in consideration, these aspects are all separate from each other. First you go through an environmental assessment. There is an example of a proponent who has gone through the environmental assessment, a two-year process, I might add, and consequently was unsuccessful in getting a waters licence. That is not a fault of the environmental assessment process itself, but it is key to keep in consideration that if there is a way to have these assessments and regulatory and permitting regimes run concurrently, that would be fantastic. As Mr. Nauman indicated, if there is a way to have those levels of government work together in order to make Yukon a competitive regime in which to invest, that would be great for Yukoners and Canadians at large.

Further to that, I want to indicate the great work that has been undertaken by Aboriginal Affairs and Northern Development Canada in the development of these statutes. We are looking forward to working on the regulations that will come as a result of the potential passage of this bill. With that in mind, we certainly know that this is a great first step with more work to come.

Mr. Schmidt: I would second Mr. Nauman's and Mr. Hartland's recommendation.

[Translation]

Senator Boisvenu: First of all, thank you very much for being here. Your briefs are very interesting. As a former public servant in the Ministry of the Environment in Quebec, I get the feeling I am listening to the same stories as the companies in Quebec used to tell me about delays.

Clearly, environmental regulation is one of the factors that affect competition between countries and provinces. When a business decides to invest in exploration or development, it is going to assess the costs imposed by environmental regulations, so as to choose a location where the regulations will not stand in the way of profit, but facilitate it.

Le sénateur Black : Merci beaucoup de ces commentaires. Peut-on régler cela en légiférant, ou est-ce plutôt une question de coopération intergouvernementale?

M. Nauman : Je ne suis pas un expert, mais je crois que la coopération intergouvernementale serait extrêmement utile.

M. Hartland : Je vais moi aussi faire écho à l'opinion de M. Nauman par rapport à l'harmonisation du processus d'évaluation gouvernementale et à la délivrance de permis d'utilisation des eaux et de permis d'extraction du quartz.

À l'heure actuelle, si vous demandiez à un promoteur quels sont les délais, du début à la fin, pour l'ensemble de ces éléments et pour la mise en branle d'un projet, il dirait que cela peut prendre entre deux et cinq ans selon la complexité du projet et les démarches concernées.

Dans ce contexte, ces éléments sont tous distincts les uns des autres. Une évaluation environnementale doit d'abord être faite. Il arrive qu'un promoteur ne puisse pas obtenir de permis d'utilisation des eaux à la suite de cette évaluation, qui, soit dit en passant, est un processus qui dure deux ans. Le problème n'est pas le processus d'évaluation environnementale proprement dit, mais on doit être conscient qu'il serait fantastique de trouver un moyen d'effectuer les évaluations réglementaires et de délivrer les permis en même temps. Comme l'a dit M. Nauman, la collaboration des différents paliers de gouvernement pour que le Yukon devienne un territoire concurrentiel qui attire les investissements serait formidable pour les Yukonnais et les Canadiens en général.

Je tiens également à souligner l'excellent travail fait par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada en vue d'élaborer ces mesures législatives. Nous sommes impatients de nous pencher sur les règlements qui découleront de l'éventuelle adoption de ce projet de loi. Dans cette optique, nous savons que cela représente un excellent premier pas et qu'encore plus de travail devra être fait.

M. Schmidt : J'appuie la recommandation de M. Nauman et de M. Hartland.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : D'abord, merci beaucoup de votre présence. Vos mémoires sont très intéressants. En tant qu'ancien fonctionnaire du ministère de l'Environnement du Québec, j'ai l'impression d'entendre les mêmes histoires que celles que me racontaient les entreprises du Québec au sujet des délais.

Il est clair que la réglementation environnementale fait partie des facteurs de compétitivité entre les pays et entre les provinces. Lorsqu'une entreprise décide d'investir dans l'exploration ou dans l'exploitation, elle va évaluer les coûts rattachés à la réglementation environnementale dans le but de choisir un endroit où la réglementation permet de favoriser la réalisation de profits.

Have you had any discussions with your mining colleagues from other provinces, particularly mining provinces such as Quebec and Ontario? How is the environmental and bureaucratic red tape in your region, given the regulatory interpretation and enforcement model?

How would you rate your competitiveness, as compared to other provinces such as Quebec and Ontario? I do not know if my question was clear, Mr. Nauman.

[English]

Mr. Nauman: Thank you for the question, senator. I am not an expert in either Ontario or Quebec, but I can tell you that over the course of the last several years, maybe five or six years, the burden on the permitting side of the equation in Yukon has incrementally increased. That is a result of this lengthening of timelines in the environmental assessment part of the process.

In 2010-11, when we placed our first mine into production, we went through the adequacy review period for environmental assessment in about 30 days, and the entire environmental assessment for the project was about 120 days. At that time, Yukon was as competitive if not more competitive than any other province and territory in Canada.

It is my view, although I'm not party to specifics province by province, with a quadrupling of some of those timelines, the Yukon has fallen significantly behind other provinces and territories. As you know, of course, the CEEA legislation itself has been modified and left YESAA behind. That is why we are urging the passage of this bill expeditiously.

Mr. Schmidt: I would like to add that the people I represent are married to the Yukon and we are married to this province. We have no possibility of divorce. We have no choice. We can't really compare to other parts of Canada because we are individuals who have all their lives, all their assets, married to this process. For us to look at the rest of Canada or the rest of the world is relatively meaningless. Everything we have is here, so this process is very important to us.

[Translation]

Senator Boisvenu: Mr. Nauman, you gave a few examples of projects where the environmental assessment process really held things up. Currently, does the bill include a major change that will require other environmental studies, or will that be done through negotiations with the regional government?

[English]

Mr. Nauman: Yes, there is constant dialogue between the various parties in the Yukon and the Yukon government relative to most of these issues. I would have to repeat that the crux of this

Avez-vous des échanges avec vos collègues miniers des autres provinces, notamment les provinces minières comme le Québec et l'Ontario? Où se situe votre région par rapport à la lourdeur bureaucratique et environnementale, compte tenu du modèle d'interprétation réglementaire et d'application?

Où vous situez-vous en termes de compétitivité par rapport à d'autres provinces comme le Québec et l'Ontario? Je ne sais pas si ma question est claire, monsieur Nauman.

[Traduction]

M. Nauman : Merci de poser la question, sénateur. Je ne suis pas un expert pour ce qui est de l'Ontario ou du Québec, mais je peux vous dire qu'au cours des dernières années, peut-être des cinq ou six dernières années, le fardeau que représente la délivrance des permis est un aspect de plus en plus lourd de l'équation. C'est attribuable à la prolongation des délais associés à l'évaluation environnementale effectuée dans le cadre du processus.

En 2010-2011, lorsque notre première mine est entrée en production, l'examen de la pertinence du projet a duré environ 30 jours, alors que l'ensemble de l'évaluation environnementale du projet a nécessité environ 120 jours. À l'époque, le Yukon était aussi concurrentiel, sinon plus, que toute autre province et tout autre territoire au Canada.

Bien que je ne connaisse pas les détails pour chaque province, je suis d'avis que la multiplication par quatre des délais a fait en sorte que le Yukon accuse un retard important comparativement aux autres provinces et territoires. Bien entendu, vous savez que la LCEE a été modifiée, contrairement à la LEESY. C'est pourquoi nous demandons que ce projet de loi soit adopté de façon expéditive.

M. Schmidt : J'aimerais ajouter que les gens que je représente sont mariés au Yukon, et nous sommes mariés à cette province. Nous ne pouvons pas divorcer. Nous n'avons pas le choix. Aucune comparaison n'est possible avec d'autres régions du Canada, car nos vies et tous nos actifs sont étroitement liés à cette mesure. Pour nous, s'inspirer du reste du Canada ou du reste du monde est relativement dénué de sens. Tout ce que nous avons est ici, et cette mesure est donc très importante pour nous.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Monsieur Nauman, vous avez donné quelques exemples de projets dans le cadre desquels la reprise du processus d'étude environnementale a vraiment prolongé les retards. Est-ce que, actuellement, le projet de loi prévoit un changement majeur qui exige d'autres études environnementales ou est-ce que cela se fera par l'intermédiaire de négociations avec le gouvernement régional?

[Traduction]

M. Nauman : Oui, les différentes parties concernées au Yukon et au sein du gouvernement du Yukon entretiennent un dialogue constant sur la plupart de ces aspects. Je dois répéter que

issue needs to be solved between the various levels of government, primarily the federal government and the Yukon government. Hopefully private enterprise, people like ourselves and other miners in the Yukon, can be part of that dialogue and discussion.

Senator Lang: I want to welcome our guests here today, especially those that I am assuming are in Whitehorse on video. Are you, Mr. Schmidt and Mr. Clarkson?

Mr. Schmidt: Yes, we are.

Senator Lang: To show you the importance of these timelines, my understanding is that it is snowing there today. Is that correct?

Mr. Schmidt: It is snowing very hard, yes.

Senator Lang: Just to follow up on that point, when a decision is being asked for in respect of going into something like mining, that reflects why it is so important that it is done expeditiously. With placer mining, when it starts to snow and you get the water freezing, you obviously come to the end of your season, so time is important. Time is not your friend.

I would like to go to Mr. Nauman, and perhaps other witnesses can respond to this. In your testimony, you pointed out the number of assessments that you had to go through to go to each individual anomaly. So everyone understands this, if you have not been to the Elsa, Keno area, it is a mountain range that goes along a valley, and it has been mined since the turn of the 1900s. It has been one of the biggest silver/lead producers in the world over its life, and it continues to have a life. The reality is that when you have an assessment for a particular mine, an anomaly, it's over here, and then it might come to an end and there is another anomaly maybe 300 feet over. This is all one particular area. This is not going from one end of the Yukon to another. The mining is in a very closed-in area.

I want to go into the question when you talked about assessments. This is about jobs, people and First Nations businesses. This is about a small community that, in Mr. Nauman's case, is right next door and relies in respect to a project such as his.

Could you elaborate as to how important the mining of Keno Hill is to that particular area, the number of jobs and what it means to First Nations?

Mr. Nauman: Thank you for the question, Senator Lang. I know the senator and his family have deep roots in the Keno Hill Silver District, as do a lot of other people across Canada and around the world, from the phone calls that I get.

l'essentiel de la question doit être réglé par les divers paliers de gouvernement, en particulier le gouvernement fédéral et le gouvernement du Yukon. Espérons que les entrepreneurs du secteur privé, des gens comme nous et d'autres mineurs du Yukon, pourront participer aux discussions à ce sujet.

Le sénateur Lang : Je souhaite la bienvenue à nos témoins, en particulier à ceux qui, je suppose, se joignent à nous par vidéoconférence depuis Whitehorse. Monsieur Schmidt, monsieur Clarkson, est-ce bien là que vous vous trouvez?

M. Schmidt : Oui, en effet.

Le sénateur Lang : Pour mettre en évidence l'importance de ces délais, je mentionne que je crois qu'il neige là-bas aujourd'hui, n'est-ce pas?

M. Schmidt : Il neige très fort, oui.

Le sénateur Lang : Pour donner suite à ce qui a été dit, lorsqu'une décision doit être prise par rapport à une activité comme l'exploitation minière, cela reflète pourquoi il est important qu'elle soit prise rapidement. Dans le cas de l'exploitation des placers, l'eau gèle quand il commence à neiger, et cela signifie évidemment pour vous que la saison prend fin. Les délais sont donc importants. Le temps joue contre vous.

Ma question s'adresse à M. Nauman, et d'autres témoins pourront peut-être y répondre. Dans votre déclaration, vous avez mentionné le nombre d'évaluations qui ont été faites pour donner suite à chaque anomalie relevée dans votre mine. Donc, tout le monde comprend ce qu'il en est. Pour ceux qui ne se sont jamais rendus dans la région d'Elsa, de Keno, on y trouve une chaîne de montagnes le long d'une vallée, et on y exploite des mines depuis le tournant des années 1900. L'exploitation de la région, qui se poursuit, en a fait une des plus grandes productrices d'argent et de plomb au monde. La réalité, c'est que lorsqu'une évaluation est faite pour une mine ou une anomalie, elle est faite à un endroit précis, alors qu'une autre anomalie se trouve peut-être 300 pieds plus loin. Il s'agit toujours d'un endroit précis. L'évaluation n'est pas effectuée d'un bout à l'autre du Yukon. L'exploitation minière se fait dans une zone très délimitée.

Je veux aborder le point soulevé lorsque vous avez parlé des évaluations. Il est question d'emplois, de gens et d'entreprises autochtones. On parle d'une petite collectivité qui, dans le cas de M. Nauman, se trouve juste à côté et dépend d'un projet comme celui-ci.

Pouvez-vous nous en dire plus long sur l'importance de la mine de Keno Hill dans la région, sur le nombre d'emplois qu'elle permet de créer et sur ce que cela signifie pour les Premières Nations?

M. Nauman : Merci de poser la question, monsieur Lang. Je sais que le sénateur et sa famille ont des racines profondes dans le district argentifère de Keno Hill, comme c'est le cas de beaucoup d'autres personnes au Canada et partout dans le monde selon les appels que je reçois.

Keno Hill, when it is in operation with Alexco, directly employs 100 or 110 people, something in that range. In addition, we would have 60 to 70 contractors at any one point in time. When in production, the mine is employing anywhere between 160 and 200 people.

About half of our employees are generally Yukoners, primarily from Whitehorse, Mayo and other scattered communities around the Yukon; and about 25 per cent in total are generally First Nations or First Nations-related people.

So it is very important to us to be able to reestablish mining operations here.

In our current circumstance — and pointing to a previous question in terms of the seasonality in the Yukon — we are currently undergoing an environmental assessment that began in December last year. It is still not complete. Based on the timelines that we had experienced in the past, we were anticipating that we would be through that assessment and the subsequent permitting process by the middle of summer. At that time, we were looking forward to hiring 20 to 30 Yukoners, and a significant number of those would be local and First Nations people.

We find ourselves now heading into winter without having the assessment completed, although it is anticipated to be completed imminently, but still with the permitting process to go through, and having our entire planning cycle impacted by this delay. We're looking at mid-winter operations and employment of people versus starting in the summer. It raises serious issues in terms of employment and spinoff opportunities in the Yukon, so putting more certainty in this process, as Bill S-6 will help do, is extremely important.

The Chair: Does anyone else want to comment?

Mr. Hartland: If I could take this opportunity, I have been provided with a number of briefs from a number of companies that are members of the Chamber of Mines. One of them resonated with Senator Lang's query. This one is a Brewery Creek project in Yukon. In 2002, Brewery Creek closed due to low gold prices. At the time, it employed 150 people in a community of 1,500. Significant community benefits were provided by that project.

In 2009, they looked to reinvigorate the project again. They had been going through their processes and working with the community and the resident First Nation communities. They submitted a proposal to a YESAB district office in 2013. The district office used the adequacy review period to solicit comments from regulators on whether the submission should go and be bumped up to the executive committee. Subsequent to that, in February, it was declared a new mine, even though it was an existing one and was permitted previously, and issued an order to go to an executive committee review.

La mine de Keno Hill, lorsqu'elle est exploitée par Alexco, emploie directement 100 ou 110 personnes, dans ces eaux-là. De plus, il y a toujours de 60 à 70 entrepreneurs. Lorsqu'elle est en production, elle emploie de 160 à 200 personnes.

En général, environ la moitié des employés viennent du Yukon, principalement de Whitehorse, de Mayo et d'autres collectivités du territoire; et, en tout, environ 25 p. 100 d'entre eux sont autochtones ou ont des liens avec les Autochtones.

Il est donc très important pour nous de reprendre l'exploitation de la mine.

Dans le contexte actuel — et cela nous ramène à une question précédente sur le caractère saisonnier de l'emploi au Yukon —, nous faisons l'objet d'une évaluation environnementale commencée en décembre dernier. Elle n'est toujours pas terminée. En fonction des délais que nous avons connus auparavant, nous nous attendions à ce que cette évaluation et le processus subséquent de délivrance de permis soient terminés d'ici le milieu de l'été. À l'époque, nous comptions engager de 20 à 30 Yukonnais, y compris un nombre considérable d'habitants de la région et d'Autochtones.

L'hiver est maintenant à nos portes, et l'évaluation n'est pas terminée. On estime toutefois qu'elle le sera très bientôt, mais il faudra ensuite obtenir les permis. L'ensemble de notre cycle de planification est touché par ce retard. Nous voulions entreprendre l'exploitation et engager des gens cet été, mais ce sera plutôt au milieu de l'hiver. Cette situation soulève d'importantes questions liées à l'emploi et aux retombées économiques au Yukon, et il est donc extrêmement important de rendre le processus plus prévisible, comme le projet de loi S-6 permettra de le faire.

Le président : Quelqu'un a-t-il quelque chose à ajouter?

M. Hartland : Je voudrais profiter de l'occasion pour dire que j'ai reçu un certain nombre de mémoires de la part d'entreprises membres de la Chamber of Mines. L'un d'eux a trouvé un écho dans la question du sénateur Lang. Le document concernait un projet de Brewery Creek au Yukon. En 2002, Brewery Creek a fermé ses portes en raison de la faiblesse des prix de l'or. À l'époque, l'entreprise employait 150 personnes dans une collectivité de 1 500 habitants. La collectivité profitait grandement de ce projet.

En 2009, les responsables de l'entreprise ont songé à donner un nouveau souffle au projet. Ils ont passé en revue les processus et collaboré avec les membres de la collectivité et les communautés autochtones. En 2013, ils ont soumis une proposition visant la création d'un bureau de district de l'OEESY. Pendant la période d'examen de la pertinence, le bureau de district sollicitait les commentaires des organismes de réglementation afin de déterminer si la proposition devait être renvoyée au comité exécutif. Par la suite, en février, on a déclaré qu'il s'agissait d'une nouvelle mine, même s'il y en avait déjà une pour laquelle un permis avait été accordé, et on a formulé une ordonnance pour que ce soit examiné par le comité exécutif.

Interestingly in this case, both the company and the First Nation came forward in support of the project and sought a reversal of that decision. The First Nation community came forward and supported the project proponent and said, “No, let’s not bump this up. It will cost more time and money. It is a pre-existing project. Why can’t we go through the DO review stage?”

Because of the increased time and cost — in a down market, I might add — they laid off the employees that they had, which was 30 people. This is a company that had financing in place; the project was expected to contribute significantly to the revenues of Canada, the Yukon, and the Tr’ondek Hwech’in, which was the First Nation involved here. It employed 200 people in construction and over 150 employees in operations, which was not including contractors. This was in a small, rural Yukon community.

The effects of such an introduction in changes, we hope, will alleviate any experiences similar to this one.

The Chair: Mr. Schmidt, would you care to respond?

Mr. Schmidt: Yes, I would. Thank you, Senator Lang, for that question.

It is even more dramatic from my perspective when it is a small, family mining operation — and I have seen a few of these — where their water licence is coming due a year in advance. They start to go through their application. They end up being held up in the adequacy part of the YESAB application, and they don’t know whether they will get their water licence the following year.

So what do they do with their fall stripping? Up here, we have permafrost. You have to be working a year or two in advance on the ground with your mining. Sometimes people end up not doing the appropriate work, because they are uncertain whether they will be able to mine the following year. It is quite difficult for small miners or small operations, as well as larger operations.

Senator Ringette: Mr. Schmidt and Mr. Nauman, both of you have indicated to us that you are looking at additional claims as minor adjustments to your operations. What would be an average area of a claim?

Mr. Schmidt: Placer claims and hard-rock claims are different sizes. A placer creek claim is 500 feet by 2,000 feet, and an adjacent placer claim, called a bench claim, would be 500 feet by 1,000 feet. In the particular case that I was thinking about, the previous claim had been under a neighbour’s water licence. It also had already gone through the YESAB process before it became part of their water licence. So when I purchased that claim and wanted to add to my water licence, it would have to go through a YESAB review again.

Fait intéressant, dans ce cas-ci, l’entreprise et la nation autochtone ont toutes les deux appuyé le projet et demandé que la décision soit annulée. La communauté autochtone est intervenue pour soutenir le promoteur du projet et a dit : « Non, passons à la prochaine étape; cela demandera plus de temps et d’argent; c’est un projet qui existait déjà; pourquoi ne pouvons-nous pas passer à l’étape de l’examen? »

En raison de la prolongation du délai et de l’augmentation des coûts — et j’ajoute que le marché était à la baisse —, l’entreprise a renvoyé ses employés, c’est-à-dire 30 personnes. On parle d’une entreprise qui avait du financement, et le projet devait contribuer grandement aux recettes du Canada, du Yukon et de la nation Tr’ondek Hwech’in, la Première Nation concernée. La mine employait 200 personnes du domaine de la construction et plus de 150 employés qui étaient chargés de son exploitation, sans mentionner les entrepreneurs. Tout cela dans une petite collectivité rurale du Yukon.

Nous espérons que les changements proposés permettront d’éviter des situations semblables.

Le président : Monsieur Schmidt, aimeriez-vous répondre?

M. Schmidt : Oui. Merci de poser la question, monsieur Lang.

À mon avis, c’est encore plus dramatique quand il s’agit d’une petite exploitation minière familiale — et j’en ai vu quelques-unes — dont le permis d’utilisation des eaux arrive à échéance une année plus tôt. Les responsables de l’entreprise commencent à passer en revue la demande qu’ils présentent à l’OEEYSY, mais la partie concernant la pertinence en retarde le traitement, et ils ignorent s’ils auront un permis d’utilisation des eaux pour la prochaine année.

Dans ces conditions, que font-ils à l’automne au moment du décapage? Ici, nous avons le pergélisol. Il faut travailler le sol une année ou deux à l’avance. Il arrive qu’on ne fasse pas le travail nécessaire parce qu’on ignore si on sera en mesure d’exploiter la mine l’année suivante. C’est très difficile pour les petits mineurs ou les petites exploitations, ainsi que pour les plus grandes.

La sénatrice Ringette : Monsieur Schmidt, monsieur Nauman, vous nous avez tous les deux dit que vous cherchez d’autres concessions pour apporter des ajustements mineurs à vos activités. Quelle est la dimension moyenne d’une concession?

M. Schmidt : Les concessions de placer n’ont pas la même dimension que les concessions de roche dure. Une concession de placer de ruisseau mesure 500 pieds sur 2 000 pieds, et une concession de placer voisine, ce qu’on appelle un « claim de terrasse », est de 500 pieds sur 1 000 pieds. Dans le cas auquel je pensais, la concession précédente était visée par le permis d’utilisation des eaux d’un voisin. Elle avait donc déjà fait l’objet d’une évaluation de l’OEEYSY. Pourtant, après l’avoir achetée, il a fallu refaire l’évaluation pour que la concession soit ajoutée à mon permis d’utilisation des eaux.

In that particular case, it was just a piece of mining ground that was already part of a different mine, and we were just shifting the ownership. It was really just changing the registered ownership of the claim and not anything else about it.

Mr. Nauman: At Keno Hill, six claims have been staked since the early 1900s. They come in various sizes, but they would not exceed the size of a placer claim.

In our case, it is not necessarily adding claims; it's simply changing our operations or modifying our mine plans within claims that we already own and on which we are operating.

Senator Mitchell: This wasn't mentioned, but there are changes to the environmental review process in the way that it will consider cumulative effects. Currently, cumulative effects are projects that are actually operating or being built, and cumulative effects will now involve projected projects or anticipated projects, which is good from an environmental point of view. However, it raises the question of how that will be defined.

Have you been involved in the thinking process or the process of working that through, or is it still at pretty rudimentary stages?

Mr. Hartland: We have certainly gone through the revisions with a fine-toothed comb and then juxtaposed that against the act itself. We have gone through it, line by line.

You raise an interesting point, Senator Mitchell. It is still in the beginning stages as to the definition of what is likely to have environmental effects. That is still open to interpretation.

There are examples across the country that bring us in line with CEAA and other pieces of legislation where this has been tried and true and should provide for some consistency, at least at the level at which it is provided for in the act.

The Chair: Mr. Nauman, do you have any comments that you would like to add?

Mr. Nauman: No. I think that addresses my thoughts.

The only additional comment I would have is that in the current circumstance it is not necessarily the environmental output, if you like, of a process that's being affected that requires a reassessment. In other words, a reassessment can be triggered by something on the front end of the permitting process that doesn't necessarily have any impact at all at the final end or the discharge end of the production stream, if that's clear.

However, the more robust and the more diligent the environmental process is, then the greater confidence I think everybody has in the process, and certainly the corporations that are working do. It's in the best interests of the social licence that the corporation is trying to achieve to have it as a robust, diligent process, but not one that has triggers that are so low that an entity has to go through the process numerous times without affecting the environment at the back end.

Dans ce cas particulier, ce n'était qu'un terrain qui faisait déjà partie d'une mine différente, et nous ne faisons que transférer la propriété. Il s'agissait tout simplement de changer l'enregistrement de la propriété de la concession, et rien d'autre.

M. Nauman : À Keno Hill, six concessions ont été concédées depuis le début des années 1900. Leur dimension varie, mais elles ne sont pas plus grandes qu'une concession de placer.

Dans notre cas, il ne s'agit pas nécessairement d'ajouter des concessions. Nous parlons simplement de changer nos activités ou de modifier les plans de notre mine en utilisant des concessions que nous possédons et que nous exploitons déjà.

Le sénateur Mitchell : On n'en a pas parlé, mais on s'appête à apporter des changements à la façon dont on considère les effets cumulatifs dans le cadre du processus d'évaluation environnementale. À l'heure actuelle, les effets cumulatifs concernent les projets qui sont en cours ou qui sont élaborés, et ils viseront dorénavant les projets prévus ou les projets anticipés, ce qui est une bonne chose sur le plan environnemental. Cela soulève toutefois la question de savoir comment ce sera défini.

Avez-vous participé au processus de réflexion ou aux travaux effectués à cette fin, ou en est-on aux toutes premières étapes?

M. Hartland : Nous avons passé les révisions au peigne fin pour ensuite les juxtaposer à la loi proprement dite. Nous avons revu la loi ligne par ligne.

Vous soulevez un point intéressant, sénateur Mitchell. Les démarches visant à définir ce qui est susceptible d'avoir des effets sur l'environnement ne font que commencer. Il y a encore place à l'interprétation.

Partout au pays, des exemples permettent de rendre nos dispositions conformes à celles de la LCEE et d'autres lois éprouvées, ce qui devrait garantir une certaine conformité, dans la mesure où la question est abordée dans la loi.

Le président : Monsieur Nauman, aimeriez-vous ajouter quelque chose?

M. Nauman : Non. Je crois que cela résume mon point de vue.

La seule chose que j'aimerais ajouter est que, dans les circonstances actuelles, ce ne sont pas nécessairement les résultats environnementaux, si vous voulez, d'un processus donné qui doivent être réévalués. Autrement dit, une réévaluation peut être enclenchée au début du processus de délivrance de permis, mais cela n'a pas nécessairement de répercussions sur la fin du flux de production, si je puis m'exprimer ainsi.

Toutefois, je crois que plus le processus d'évaluation environnementale sera rigoureux et diligent, plus il inspirera confiance à tout le monde, et les sociétés sont certainement de cet avis. C'est d'ailleurs dans leur intérêt qu'elles déploient des efforts à cette fin en vue d'obtenir l'approbation sociale, mais on ne veut toutefois pas que de nombreuses évaluations soient effectuées malgré l'absence en aval d'effets néfastes sur l'environnement.

Mr. Schmidt: I think Mr. Nauman and Mr. Hartland responded very well, so I will second what they had to say.

Senator Black: You made an interesting point earlier, Mr. Hartland, which I did not fully understand. I had assumed that, in the Yukon, you have what I would refer to as a single-window regulatory process. I understand I would be wrong.

Mr. Hartland: That is correct, senator.

Senator Black: Would you want to comment on that in greater detail?

Mr. Hartland: Having touched on it earlier, just make sure that I'm clear, there is a single-window approach when it comes to the environmental process itself but not a single window approach for a proponent when looking to implement a project in the Yukon. There are a number of steps, let alone pieces of legislation, that a project proponent is subject to. In the Yukon, there are a multitude of pieces of legislation, everything from the Waters Act, the Quartz Mining Act, the Placer Mining Act, the Wildlife Act, the Historic Resources Act, land use regulations. There are a multitude, everything from federal down to territorial levels of legislation and safeguards for projects in the environment. When you put all that into perspective, there are project proponents who have talked about the number of permits that they are required to obtain for their project to move forward, and it numbers in the dozens.

The Yukon — all of its land mass — is safeguarded. The environment is protected through these various pieces of legislation, including YESAA, first and foremost, obviously born out of the Umbrella Final Agreement, in partnership with First Nations. All communities and community members have a shared responsibility in ensuring that projects are safeguarded against any sort of environmental impacts.

When I talked about the timelines, I said that YESAA is one process, and it's linear. So you have YESAA, and then you apply for your water licence. Subsequent to that, you apply for your placer licence or for your quartz mining licence.

It doesn't end there. There are continual checks and balances, compliance and inspections. Any good corporate citizen who wants to be able to conduct business in the Yukon is going to require that social licence and needs to be responsible and to engage early with First Nations. It is a very complex web, and there are many safeguards. I think Senator Lang will speak to this as well.

Further to that, it's a very small, tight-knit community. It's generational, as Mr. Schmidt alluded to. It is family businesses, and we are all in it for the long haul. We are not looking, as part of these changes and improvements to the act, to in any way diminish the environmental protections that exist. We just want to

M. Schmidt : Je pense que M. Nauman et M. Hartland ont très bien répondu, et j'appuie donc leurs commentaires.

Le sénateur Black : Monsieur Hartland, vous avez soulevé plus tôt un point très intéressant que je n'ai pas bien saisi. Je pensais que, au Yukon, vous aviez ce que j'appellerais un processus réglementaire à guichet unique.

M. Hartland : En effet, sénateur.

Le sénateur Black : Pourriez-vous en parler de façon plus détaillée?

M. Hartland : J'ai abordé la question plus tôt, et j'aimerais tirer cela au clair. Il y a une approche à guichet unique pour ce qui est du processus d'évaluation environnementale proprement dit, mais ce n'est pas le cas pour un promoteur qui souhaite réaliser un projet au Yukon. Les promoteurs doivent respecter certaines étapes, sans parler d'une multitude de textes législatifs en vigueur, tels que la Loi sur les eaux, la Loi sur l'extraction du quartz, la Loi sur l'extraction de l'or, la Loi sur la faune, la Loi sur le patrimoine historique, les règlements sur l'utilisation des terres. Les projets sont assujettis à une multitude de textes législatifs allant des lois fédérales aux lois territoriales, sans parler des protections environnementales. Pour mettre tout cela en perspective, des promoteurs ont dit qu'ils doivent obtenir des dizaines de permis avant que leur projet aille de l'avant.

Tout le territoire du Yukon est protégé. L'environnement est protégé par ces différents textes législatifs, notamment par la LEESY, qui découle, comme vous le savez bien, de l'accord-cadre qui a été conclu en collaboration avec les Premières Nations. Les collectivités et leurs membres ont tous la responsabilité de protéger l'environnement contre toute forme de répercussions découlant des projets.

Quand j'ai parlé des délais, j'ai dit que la LEESY ne représente qu'une seule mesure, qui est linéaire. Il faut donc respecter les conditions de la LEESY, et il faut ensuite demander un permis d'utilisation des eaux, de même qu'un permis d'exploitation des placers ou d'extraction du quartz.

Et ce n'est pas tout. Il y a constamment des freins et contrepoids, des inspections visant à assurer la conformité. Toute société qui se comporte en bon citoyen et qui veut être en mesure de mener des activités au Yukon doit obtenir ainsi l'approbation sociale. Elle doit être responsable et engager rapidement le dialogue avec les Premières Nations. C'est un ensemble complexe, et de nombreuses mesures de protection sont en place. Je pense que le sénateur Lang abordera également la question.

De plus, c'est une communauté très petite et étroitement unie. C'est une pratique qui se perpétue d'une génération à l'autre, comme l'a mentionné M. Schmidt. Il s'agit d'entreprises familiales, et nous sommes tous là pour y rester. Nous ne voulons aucunement que les modifications et les améliorations

ensure that Yukon remains competitive on the world stage because this is a global economy, especially the mineral resource sector.

Senator Lang: I want to follow up on Senator Black's question about harmonizing the various areas of responsibility that a proponent has over and above the YESAA process, and I refer particularly to the water board.

From a realistic point of view, is it feasible and possible that if policy direction is given, a proponent may go in for an environmental assessment and still proceed with these water licensing provisions at the same time so that that time can be utilized to go for most of the approvals in a more efficient timeline? Is that feasible?

Mr. Nauman: In my view, that certainly is feasible, especially during the adequacy process. I can't think of any particular reason why those two processes, being the environmental assessment process adequacy period and the water licensing adequacy period, should not be parallel to each other or at least only lag one another by a small period of time.

The current circumstance, as we've discussed at length here, is you go through the adequacy and assessment process on the environmental side, and then you have to go through the adequacy process with water board to do the same thing. The water board is a quasi-judicial body.

I would comment that tomorrow, the Yukon government is implementing new guidelines for the water board that do actually limit the adequacy period for proponents.

The Yukon government has gone the first step in that process you're talking of, but bringing those periods parallel to one another would certainly assist the industry in general.

Senator Lang: I want to follow up on the adequacy requirements with respect to required timelines. It has been stated by at least one of the witnesses, if not two, with respect to the fact that the rules seem to differ between office to office as to what is required to meet adequacy.

Going forward, looking at this legislation and knowing that regulations will have to accompany this to put it into effect, how do you see these various district offices operating with the new policy direction that is being directed as far as this legislation is concerned? Will the rules be the same in Watson Lake as in Mayo?

Mr. Nauman: In my view, that is the responsibility of YESAB, the board itself and the chairman, to ensure that there is consistency and a uniform approach to assessments across the territory.

The Chair: I wonder if Mr. Schmidt would like to comment on either of those questions.

apportées à la loi affaiblissent les protections environnementales existantes. Nous voulons seulement nous assurer que le Yukon demeure concurrentiel sur la scène internationale, car il s'agit d'une économie mondiale, notamment dans le secteur des ressources minérales.

Le sénateur Lang : J'aimerais revenir sur la question du sénateur Black concernant l'harmonisation des diverses responsabilités d'un promoteur avec celles découlant de la LEESY, plus particulièrement en ce qui a trait à l'office des eaux.

D'un point de vue réaliste, est-il possible qu'une orientation stratégique permette à un promoteur faisant l'objet d'une évaluation environnementale de poursuivre parallèlement ses démarches visant à obtenir un permis d'utilisation des eaux, de manière à ce que ces autorisations soient obtenues dans de meilleurs délais? Est-ce possible?

M. Nauman : J'estime que c'est tout à fait possible, surtout pour ce qui est de l'examen de la pertinence. Je ne vois aucune raison pour laquelle ces deux étapes, à savoir celle qui englobe l'évaluation environnementale et l'examen de la pertinence et l'étape de l'obtention du permis d'utilisation des eaux, ne pourraient pas se faire en même temps ou, du moins, n'être qu'un petit peu décalées.

Dans les circonstances actuelles, et nous en avons parlé longuement, nous avons, d'un côté, l'examen de la pertinence et l'évaluation environnementale et, de l'autre, l'évaluation menée dans le même but par l'office des eaux. L'office des eaux est un organisme quasi judiciaire.

Je proposerais qu'à partir de demain, le gouvernement du Yukon établisse de nouvelles lignes directrices à l'intention de l'office des eaux pour limiter la durée de l'examen de la pertinence auquel les promoteurs doivent se soumettre.

Le gouvernement du Yukon a fait un premier pas pour que les choses se déroulent comme vous l'avez dit. Faire tout cela en même temps aiderait certainement l'industrie en général.

Le sénateur Lang : J'aimerais revenir sur les exigences concernant la pertinence, sur les délais prescrits. Au moins un des témoins, ou les deux, a dit que les règles en la matière diffèrent d'un office à l'autre.

Pour aller de l'avant, lorsqu'on se penche sur ce projet de loi et qu'on sait que des règlements devront l'accompagner pour y donner suite, comment pensez-vous que les divers offices appliqueront la nouvelle orientation stratégique qui découlera de cette mesure législative? Les règles seront-elles les mêmes à Watson Lake et à Mayo?

M. Nauman : À mon avis, c'est la responsabilité de l'OEESY, de l'office et de la présidence de l'office d'assurer l'uniformité des évaluations faites d'un bout à l'autre du territoire.

Le président : Je me demande si M. Schmidt aimerait formuler des observations sur une de ces questions.

Mr. Schmidt: Yes.

I guess it depends on how that direction is given to the designated offices. I guess that's going to be worked out in the future as long as there is the ability of the main office to give some direction. I guess we'll have to work that out as time goes on.

Senator Lang: I have one further question. It's probably a question you don't want to answer.

Will there be enough staff available for YESAB and the various other aspects of their responsibilities to do the job that we're asking them to do in an expeditious matter so that they can meet your concerns and demands and, at the same time, meet the responsibility of the legislation?

The Chair: Yes or no?

Mr. Hartland: I would say yes, based on what we've heard from YESAB itself.

Mr. Nauman: I concur.

The Chair: Mr. Schmidt?

Mr. Schmidt: Yes, I believe they have enough staff. It's a matter of what their job description turns out to be after they are given direction. If we can cut down on the amount of reassessments for minor changes or virtually no change but the ownership of a claim or something like that, they'll have much less work to do much of the time. So I think it should be quite possible for them to do so with their current staff.

The Chair: I want to thank the gentlemen from Whitehorse for attending, answering questions and for your presentations, and I want to thank both witnesses in the room here tonight for helping us with this bill.

It now gives me great pleasure to welcome, during the second portion of this meeting, from the Nunavut Water Board, Thomas Kabloona, Chair, and Damien Côté, Executive Director.

I will leave it with you gentlemen to make your presentations, and then we'll have questions. The floor is yours, sir.

Thomas Kabloona, Chair, Nunavut Water Board: Good evening and thank you for this opportunity to appear before you on behalf of the Nunavut Water Board. My name is Thomas Kabloona. I'm the Chair of the Nunavut Water Board, and I'm from Baker Lake, Nunavut. I have been with the board for many years, commencing my first term in 1988, and I have been the board's chair since 2006.

Appearing with me today is Damien Côté, Executive Director of the Nunavut Water Board. He lives in Gjoa Haven, Nunavut, which is the head office of the Nunavut Water Board. He has been with the water board since July 2012.

M. Schmidt : Oui.

Je suppose que cela dépend de la façon dont les directives seront données aux offices désignés, que ce sera déterminé ultérieurement dans la mesure où l'office principal pourra donner certaines directives. J'imagine que nous réglerons cette question au fil du temps.

Le sénateur Lang : J'ai une autre question. C'en est probablement une à laquelle vous ne voulez pas répondre.

Y aura-t-il assez d'employés disponibles à l'OEESY pour qu'on puisse s'acquitter de ces divers aspects et faire de manière expéditive le travail qu'on lui demande de faire tout en donnant suite à vos préoccupations et à vos exigences dans le respect de la loi?

Le président : Oui ou non?

M. Hartland : D'après ce que nous avons entendu de la part de l'OEESY, je dirais « oui ».

M. Nauman : Je suis d'accord.

Le président : Monsieur Schmidt?

M. Schmidt : Oui, je pense qu'ils ont assez d'employés. La question est de savoir quelle sera leur description de poste après avoir reçu les directives. Si nous pouvons réduire le nombre de réévaluations à la suite de changements mineurs, ou lorsqu'il n'y en a pratiquement aucun excepté pour ce qui est de la propriété d'une concession ou quelque chose de semblable, ils auront généralement beaucoup moins de travail à faire. Je pense donc que l'office pourra faire le travail avec son effectif actuel.

Le président : Je veux remercier les témoins de Whitehorse de leurs réponses et de leurs exposés. Nous leur sommes reconnaissants de s'être joints à nous. Je remercie également les deux témoins dans la salle ce soir de nous avoir aidés dans le cadre de l'étude de ce projet de loi.

Pour la deuxième partie de la séance, c'est avec plaisir que je souhaite la bienvenue à Thomas Kabloona et à Damien Côté, qui sont respectivement président et directeur exécutif de l'Office des eaux du Nunavut.

Je vais vous demander de faire votre déclaration, et nous vous poserons ensuite des questions. Vous avez la parole, messieurs.

Thomas Kabloona, président, Office des eaux du Nunavut : Bonsoir. Je vous remercie de cette occasion de comparaître devant vous au nom de l'Office des eaux du Nunavut. Mon nom est Thomas Kabloona. Je suis le président de l'Office des eaux du Nunavut et originaire de Baker Lake, au Nunavut. Je travaille pour l'office depuis de nombreuses années. J'ai commencé mon premier mandat en 1988, et je suis président depuis 2006.

Je suis accompagné aujourd'hui de Damien Côté, qui est directeur exécutif de l'office, où il travaille depuis juillet 2012. Il vit à Gjoa Haven, au Nunavut, où se trouve le siège de l'organisme.

We have provided the committee with a written brief setting out the details of the board's comments regarding Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act. However, knowing that your time is limited, the focus of our testimony today will be to provide you with additional context and insight into our work and to highlight three key areas of discussion that the proposed amendments to the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act raise for the board. The focus of our comments today will be on the aspects of Bill S-6 that apply to Nunavut. To begin, I will give you a brief general background of the board.

The water board was established under the authority of Article 13 of the Nunavut Land Claims Agreement, also called the NLCA. The board has responsibility and power over the regulation, use and management of fresh water in the Nunavut settlement area.

We are part of the integrated regulatory system established under the NLCA that commences with the review of proposed developments such as mines, hydro projects, major infrastructure such as ports and roads for conformity with land use planning requirements by the Nunavut Planning Commission, then consideration of the potential environmental and socio-economic effects of the proposed development by the Nunavut Impact Review Board.

Once those institutions of public government have indicated that a development can go ahead, the Nunavut Water Board gets to work to consider whether to a licence to the project or any required use of fresh water and any associated deposits of waste that may enter into fresh water.

Over the years, the board has worked on a number of coordinated initiatives with our partners in the regulatory process to minimize duplication, streamline our processes and engage with stakeholders, including Inuit organizations, government agencies, potentially affected communities and members of the public. It is the board's overall impression from the regulated community, members of the public and our stakeholders that although there are challenges to the capacity of all parties within the existing system — which Damien will talk about from the perspective of the Nunavut Water Board in a few moments — in general, the structure of the regulatory system works well.

I would like to give you a quick overview regarding the legislative base that further defines the board's structure and processes in addition to the NLCA.

In April 2002, the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act came into force, and this is the act that Bill S-6 now proposes to amend.

In April 2013, following consultation by Aboriginal Affairs and Northern Development and public hearings conducted by the board, the Nunavut Waters Regulations came into force,

Nous avons remis au comité un mémoire qui contient le détail des commentaires de l'office sur le projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut. Toutefois, compte tenu de votre temps limité, notre déclaration aura surtout pour but de vous faire mieux comprendre le contexte entourant notre travail et de faire ressortir ce qui représente pour l'office les trois principaux aspects des amendements proposés à la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut. Notre intervention mettra l'accent sur les aspects du projet de loi S-6 qui s'appliquent au Nunavut. Pour commencer, je vais brièvement vous donner des renseignements généraux sur l'office.

L'office des eaux a été créé en vertu de l'article 13 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, qu'on appelle aussi l'ARTN. Il est responsable de la réglementation, de l'utilisation et de la gestion de l'eau douce dans la région visée par l'accord.

L'office fait partie du système de réglementation intégré établi en vertu de l'ARTN, qui comprend également la Commission d'aménagement du Nunavut, qui assure le respect des exigences relatives à la planification de l'utilisation des terres en examinant les développements proposés, tels que les mines, les projets hydroélectriques et les grandes infrastructures comme les ports et les routes, de même que la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, qui examine les effets environnementaux et socioéconomiques de ces projets.

Lorsque ces institutions publiques déclarent qu'un projet peut aller de l'avant, l'Office des eaux du Nunavut détermine si un permis peut être accordé en fonction de l'eau douce qui sera nécessaire et des risques de contamination de l'eau associés aux dépôts de déchets.

Au fil des ans, l'office a examiné avec ses partenaires du processus de réglementation un certain nombre de projets concertés pour réduire les chevauchements, rationaliser les processus et consulter les intervenants, y compris des organisations inuites, des organismes gouvernementaux, des collectivités qui risquent d'être touchées et des membres du public. D'après les commentaires de la communauté réglementée, du public et des intervenants, le constat général de l'office est que même si la capacité de tous les acteurs du système pose certains défis — et Damien donnera le point de vue de l'office dans quelques instants —, la structure du système de réglementation fonctionne généralement bien.

J'aimerais vous donner un aperçu du fondement législatif qui s'ajoute à l'ARTN et qui définit davantage la structure et les processus de l'office.

La Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut est entrée en vigueur en avril 2002. C'est une des lois qui doit être modifiée par le projet de loi S-6.

En avril 2013, le Règlement sur les eaux du Nunavut est entré en vigueur à la suite de consultations menées par les Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien et

completing the remaining piece of the regulatory puzzle for the water board by replacing the sections of the Northwest Territories regulations that had been brought forward in the absence of Nunavut-specific regulations.

With that context in mind, I would like to share the board's general views on Bill S-6 before passing the microphone to Damien for comment on three key areas.

As you would expect, as the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act is our governing legislation, the board is very interested whenever changes are proposed. So in January of this year, when the board was first contacted about participating in a working group considering changes to the act, our executive director and legal counsel actively participated in all meetings and provided several written comment submissions throughout the process.

The board has always been supportive of efforts to ensure that our regulatory structure enables the board's processes to remain transparent, efficient, integrated, timely and responsive. Our comments reflected these goals in a number of areas, such as time limits, cost recovery, security arrangements, public notifications associated with administrative monetary penalties, and the public registry system. A number of the specific issues raised by the board through its participation were considered and have been to some extent reflected in Bill S-6, so we are supportive of the amendments in general.

Damien Côté, Executive Director, Nunavut Water Board: Mr. Chair, senators, thank you. I intend to cover three key areas that, from the board's perspective, remain unaddressed in the current draft of Bill S-6.

First is the matter of term of licence, or the proposed section to replace the existing section 45. It's proposed by way of context that the board be expressly authorized to issue licences in certain circumstances that exceed 25 years and extend them to the whole of the "anticipated duration" of the appurtenant undertaking. The issue here from the board's perspective is that there is an absence of regulatory definition of what "anticipated duration" means and without consensus amongst regulators and enforcement authorities regarding precisely when an undertaking has reached that end, i.e., no longer requires a water licence, the water board will be required to develop a working definition of anticipated duration on a project specific basis.

There are, of course, potential consequences to that. Without additional clarity on that term, the board does not see that it would be in a position to add additional certainty to the regulatory sector in Nunavut. The idea of life-of-mine licensing may have merit, but if it is not defined properly, it adds ambiguity as opposed to doing the contrary.

d'audiences publiques tenues par l'office. Le remplacement des articles du règlement des Territoires du Nord-Ouest qui étaient utilisés à défaut d'avoir un règlement propre au Nunavut représentait le dernier morceau du casse-tête réglementaire de l'office des eaux.

Dans ce contexte, j'aimerais vous faire part du point de vue général de l'office à l'égard du projet de loi S-6 avant de passer le microphone à Damien, qui vous parlera de trois aspects clés.

Comme on peut s'y attendre, étant donné que la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut est la loi habilitante de l'office, nous sommes toujours très intéressés lorsque des modifications sont proposées. Notre directeur exécutif et notre avocat n'ont donc pas hésité lorsqu'on nous a demandé de contribuer à un groupe de travail sur les éventuelles modifications à la loi. Ils ont participé activement à toutes les réunions et présenté plusieurs mémoires tout au long du processus.

L'office a toujours appuyé les efforts visant à établir une structure réglementaire qui permet à ses processus de demeurer transparents, efficaces, intégrés, rapides et adaptés. Nos commentaires ont reflété cet objectif à bien des égards, notamment en ce qui a trait aux délais, au recouvrement des coûts, aux mesures de sécurité, aux avis publics concernant les sanctions administratives pécuniaires et au système de registre public. Un certain nombre de questions précises soulevées par l'office dans le cadre de sa participation ont été prises en considération, et le projet de loi S-6 en tient compte dans une certaine mesure. Nous appuyons donc les modifications dans la plupart des cas.

Damien Côté, directeur exécutif, Office des eaux du Nunavut : Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, merci. Je vais parler de trois aspects clés que la version actuelle du projet de loi S-6 n'aborde pas selon l'office.

Le premier concerne la durée des permis, ou l'article proposé pour remplacer l'article 45. Pour se mettre dans le contexte, il est proposé que l'office soit expressément autorisé à délivrer dans certaines circonstances des permis valides pendant plus de 25 ans pour qu'ils couvrent la « durée prévue » de l'entreprise principale en cause. Selon l'office, le problème est que s'il n'y a pas de définition juridique de ce que « durée prévue » signifie, et que les organismes de réglementation et les autorités chargées de l'application de la loi ne s'entendent pas sur le moment précis où un projet arrive à sa fin, c'est-à-dire le moment où un permis n'est plus nécessaire, l'office des eaux devra établir une définition en fonction de chaque projet.

De toute évidence, cette façon de faire pourrait avoir des conséquences. Si le terme n'est pas précisé davantage, l'office ne pense pas être en mesure d'accroître la certitude à l'égard de la réglementation applicable au Nunavut. L'idée d'accorder un permis qui vise tout le cycle de vie d'une mine est peut-être valable, mais à défaut d'avoir une définition adéquate, on accentuera l'ambiguïté plutôt que de la réduire.

I'll give you examples: Does the life-of-mine, or the duration, end at the time of reclamation or at the end of reclamation? Or, rather, is it when operations have ceased but when monitoring keeps persisting on site? Or is it simply when the site has been abandoned and there is no more water use or deposit of waste? It is unclear where that line is drawn, and it is, therefore, unclear for the purposes of water licensing when the end of life is reached.

By the way, there are two current cases before the board, namely, the Polaris project and the Nanisivik project that are in these sorts of circumstances, at the end of life.

The second issue is on time limits. Hearing the previous presentations and the witnesses who preceded us, it is a topic of interest. For us, it is the nine-month time limit proposed under proposed section 55.2. Generally, the board does not have any issues with time limits; however, the board does have concerns with the imposition of time limits that do not recognize that a number of factors beyond the board's control can and regularly do affect the board's ability to process applications in compliance with proposed time limitations.

I'll give you some examples, starting with board appointments. The board has no control over appointments. Indeed, they are conducted by other agencies, the department of Aboriginal affairs and Inuit organizations. That said, when the board faces vacancies in a very high number, it risks and occasionally does lose quorum. The issue, of course, is in the absence of quorum, a decision maker has a bit of a problem, namely, is unable to make a decision. An example is we currently have a vacancy — perhaps it is exceptional and perhaps it is not — that has been vacant for 725 days, and the board in December 2012, for a short period, lost quorum. When a set timeline is imposed on a board that is unable to render decisions, it is a factor that is outside of the board's control.

A second example is with respect to funding, and there are two aspects to that. The board very much depends on a project-by-project funding, and in this case we're talking about the type A. They are larger projects. However, we do not have any control over the availability of that funding nor do we have any control over the timing of the receipt of that funding. Here, again, those are factors external to the board's control. In the past, the board has experienced delays in receiving that funding, which, in the context where a timeline exists, would have proven difficult.

Next, of course, is our own capacity. That, as you can imagine will have impacts on the board's ability to meet timelines. For context, it's worth noting that the operation of this board has been strained considerably over the last decade. In 2001-02, the board issued 18 licences. In 2012-13, the board issued 86 licences. We're talking here of an increase of 470 per cent over a period of 10 years or so. Considering that each new licence issued also comes with administrative requirements in the form of annual reporting, in the form of water fees that are paid yearly by licence holders and that the board administers and collects, each

Je vais vous donner des exemples. Le cycle de vie d'une mine, la durée prévue de son exploitation, se termine-t-il au moment de la restauration ou lorsqu'elle prend fin? Est-ce plutôt lorsque l'exploitation a cessé, même si une surveillance est toujours exercée sur le site? Parle-t-on simplement du moment où le site a été abandonné, alors qu'on n'utilise plus d'eau ou qu'il n'y a plus de dépôt de déchets? On ne sait pas à quoi s'en tenir, et il est donc difficile de savoir ce qu'on entend pas fin de vie utile au moment d'accorder un permis d'utilisation des eaux.

En passant, l'office est actuellement saisi de deux cas, le projet Polaris et le projet Nanisivik, pour lesquels les circonstances sont semblables, où la mine est arrivée à la fin de son cycle de vie.

La deuxième question porte sur les délais. Si j'en juge par ce que les témoins précédents ont dit, c'est un sujet d'intérêt. Ce qui nous concerne nous, c'est le délai de neuf mois proposé à l'article 55.2. En règle générale, l'office ne se préoccupe pas des délais, sauf si ceux-ci ne tiennent pas compte du fait qu'un certain nombre de facteurs indépendants de sa volonté peuvent influencer sur sa capacité de traiter les demandes dans les délais prescrits, chose qui arrive régulièrement.

Je vais vous donner des exemples, en commençant par les nominations. L'office ne fait pas de nominations. En fait, ce sont d'autres organismes qui s'en chargent — le ministère des Affaires autochtones et des organismes inuits. Cela dit, en cas de très nombreux postes vacants, l'office risque de ne plus avoir quorum; cela arrive à l'occasion. Le problème, évidemment, c'est qu'en l'absence d'un quorum, un décideur ne peut prendre une décision, ce qui pose problème. À titre d'exemple, nous avons actuellement un poste à pourvoir — exceptionnellement ou non — depuis 725 jours, et en décembre 2012, pendant une courte période, l'office n'avait plus quorum. Lorsqu'un office qui est incapable de rendre des décisions se voit imposer un délai prescrit, cela représente un facteur indépendant de sa volonté.

Un deuxième exemple se rapporte au financement, et cette question comporte deux aspects. L'office reçoit du financement un projet à la fois et, dans ce cas, il est question de type « A », de projets de grande envergure. Cependant, nous n'avons aucune influence sur la disponibilité de ce financement ou sur le moment où nous le recevrons. Il s'agit, encore une fois, de facteurs indépendants de la volonté de l'office. Par le passé, l'office n'a pas reçu son financement en temps opportun, ce qui aurait été compliqué s'il s'était trouvé dans un contexte où des délais lui étaient imposés.

Bien entendu, il y a aussi notre propre capacité. Vous comprendrez que cela influe aussi sur la capacité de l'office de respecter ses délais. Pour vous mettre en contexte, il est bon de noter que l'office a dû composer avec des difficultés de fonctionnement considérables au cours de la dernière décennie. En 2001-2002, il a délivré 18 permis. En 2012-2013, il en a délivré 86. Nous parlons ici d'une hausse de 470 p. 100 sur une période d'environ 10 ans. Étant donné que chaque nouveau permis délivré s'accompagne d'exigences administratives comme des rapports annuels, des frais annuels que les titulaires de permis paient pour

additional licence issued becomes part of the accumulation of licences that have administrative burden and needs, and the board must attend to these above and beyond the new licensing that it issues yearly.

It's worth noting and observing that over the same time period, during which the board went from 18 to 86, the board's resourcing, meanwhile, has remained fairly stagnant. The board does benefit from an inflationary adjustment yearly and has benefited from increases occasionally, but nothing nearly as much as the increase in its workload. That too, senators, as you can imagine, has impacts on a board's ability to meet timelines.

In particular, I draw your attention to proposed sections 55.31, 55.4 and 55.5 where a number of suspensions of time limits are anticipated. The issue for a board is to administer the multitude of "pause" buttons on those timelines across a multitude of files without having a surplus of capacity to be able to handle that additional administrative burden.

The next issue is with respect to the capacity of other stakeholders. The board is beginning to notice that there are limits on the extent to which stakeholders such as government agencies, Inuit organizations, local hunters' and trappers' organizations and community representatives are able to acquire expertise to participate in a meaningful way in a regulatory process. In contrast to other parts of Canada, this committee may know there is currently no participant funding that exists for Nunavut. Therefore, these various stakeholders, which are critical to the regulatory process, are left with very little to work with to ensure their participation and that their voice is heard. This limitation constrains their ability, therefore, to respond to the board during the regulatory process and may require them to need more time. Here again, due to no fault of the board itself, delays can and do occur. With the imposition of a timeline, one wonders if those voices will still be heard.

The last item is with respect to coordination initiatives. The bill recognizes that time limits may be paused during coordination with certain organizations, such as the Nunavut Impact Review Board, Nunavut Planning Commission and so on. However, there are other regulators, such as the National Energy Board, the Canadian Nuclear Safety Commission and other agencies, with jurisdiction over the assessment of projects outside of the Nunavut settlement area that have the potential to be included in the process given the potential trans-boundary impacts of some projects. Here, again, the board will be faced with an obligation to fulfill an involvement with respect to trans-boundary issues, yet be at the mercy of timelines and agencies that are not currently anticipated in the text that is before you. Including, as a way forward, additional suspension of timelines under the proposed bill may go some way to alleviate that external factor.

avoir accès aux ressources hydriques et que l'office administre et recueille, chaque permis supplémentaire s'ajoute aux autres permis qui engendrent un surcroît de tâches administratives, et l'office doit les traiter en plus des nouveaux permis qu'il délivre chaque année.

Il y a lieu de mentionner que pendant la même période — durant laquelle on est passé de 18 à 86 permis — les ressources de l'office sont restées relativement stables. L'office bénéficie d'un rajustement annuel relatif à l'inflation et a aussi bénéficié d'augmentations occasionnelles, mais rien qui se compare à l'augmentation de sa charge de travail. Vous pensez bien, mesdames et messieurs les sénateurs, que cela influe aussi sur sa capacité de respecter les délais.

J'aimerais notamment attirer votre attention sur les articles 55.31, 55.4 et 55.5 dans lesquels un certain nombre de suspensions de délais sont prévues. La question pour un office est d'administrer une multitude de « pauses » pendant les échéanciers dans une multitude de dossiers sans avoir les ressources supplémentaires nécessaires pour gérer ce fardeau administratif supplémentaire.

Il y a aussi la question de la capacité des autres intervenants. L'office commence à remarquer que la mesure dans laquelle des intervenants comme les organismes gouvernementaux, les organismes inuits, les organisations de chasseurs et de trappeurs locaux, et les représentants des collectivités peuvent acquérir l'expertise voulue pour faire une contribution valable au processus de réglementation est limitée. Le comité sait peut-être que, contrairement à ce qui se fait ailleurs au Canada, le Nunavut ne dispose actuellement d'aucune aide financière aux participants. Par conséquent, ces divers intervenants, qui sont essentiels au processus de réglementation, disposent de très peu de ressources pour y participer et faire connaître leur opinion. Cette limite les empêche donc de répondre à l'office pendant le processus et pourrait faire en sorte qu'ils aient besoin de plus de temps. Encore une fois, des délais surviennent sans que l'office y puisse quelque chose. Avec un délai imposé, l'on se demande si ces intervenants pourront toujours faire valoir leur point de vue.

Le dernier point porte sur les initiatives de coordination. Le projet de loi reconnaît que les délais peuvent être mis en veilleuse pendant qu'on assure la coordination avec certains organismes, comme par exemple la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et la Commission d'aménagement du Nunavut. Cependant, d'autres organismes de réglementation comme l'Office national de l'énergie et la Commission canadienne de sûreté nucléaire, chargés de l'évaluation de projets à l'extérieur de la région du Nunavut, pourraient participer au processus compte tenu des répercussions potentielles de certains projets au-delà des limites du Nunavut. Encore une fois, l'Office devra assumer des responsabilités relatives à ces questions tout en étant à la merci d'organismes et de délais que le libellé du texte de loi à l'étude ne prévoit pas. Le fait de prévoir des suspensions de délais dans le présent projet de loi pourrait grandement contribuer à atténuer ce facteur externe.

Senators, the last item I hope to draw your attention to is the issue of security. The proposed changes to section 76 will allow for the minister, the applicant or licensee and the designated Inuit organizations to enter into a written agreement to address security, one that the board may then take into account. The board recognizes that this may greatly assist in addressing a problem that has been identified — and I believe this committee has heard about — called double bonding or over-bonding. The board welcomes this change.

However, the board is unclear with respect to the intended mechanism to allow it to revisit security in accordance with the periodic review allowed for under proposed paragraph 76.1(1)(b). In particular, how is the finality of the board's determination with respect to the total amount of security intended to be balanced with the board's ability to revisit security arrangement? For example, is a security review and potential adjustment to the amount of security that must be furnished under the licence intended to constitute an amendment to the licence that would be subject to a public hearing? In other words, we are talking about a periodic review but, in terms of the board's involvement in that periodic review, under the current language, one would contemplate a potential amendment that could theoretically trigger a public hearing.

Mr. Kabloona: In closing, I would like to express the board's sincere appreciation to this committee for the opportunity to speak to you today. The board also appreciates the invitation to participate in the working group concerning the development of these amendments. The board looks forward to a continuation of this positive working relationship with all the interested parties as Bill S-6 progresses through to eventual implementation.

Subject to your questions, this concludes our presentation.

The Chair: Thank you very much, gentlemen. We will now go to questions. I will defer to the deputy chair, Senator Massicotte.

Senator Massicotte: Thank you for being with us today; it is much appreciated.

In your presentation, you made it very clear that your opinions and priorities were heard. In fact, you thanked the working group, I heard you very clearly, and you recommend approval of Bill S-6. Meanwhile, you go on to make four additional comments where matters could be perfected or about constraint or irritants, for example, lack of definition. The issue of security is lack of clarity.

Having said that, did you raise those issues with the working group? What was their response? Why doesn't the legislation provide for those irritants or constraints?

Mesdames et messieurs les sénateurs, le dernier point sur lequel j'aimerais attirer votre attention est la question de la sécurité. Les modifications proposées à l'article 76 permettront au ministre, au demandeur ou au titulaire d'un permis et aux organismes inuits désignés de conclure un accord écrit pour gérer les questions de sécurité, accord que l'Office pourra ensuite prendre en compte. L'Office reconnaît que cela pourrait être très utile pour régler une question qui a été cernée — et je crois que le comité en a entendu parler — celle du cautionnement trop élevé. L'Office accueille favorablement ce changement.

Cependant, l'Office s'interroge quant au mécanisme visant à lui permettre de revoir la sécurité conformément à l'examen périodique prévu à l'alinéa 76.1(1)(b) proposé. Il se pose notamment des questions sur la façon dont on entend mettre en balance le caractère définitif de la décision de l'Office quant à la quantité totale de sécurité qui doit être assurée avec sa capacité de revoir l'arrangement au plan de la sécurité. Par exemple, l'examen de sécurité et un rajustement éventuel de la sécurité devant être assurée en application du permis sont-ils censés représenter une modification au permis devant faire l'objet d'une audience publique? Autrement dit, il est question d'un examen périodique mais, pour ce qui est de la participation de l'Office à cet examen, conformément au libellé actuel, quelqu'un pourrait envisager une modification susceptible de donner lieu à une audience publique.

M. Kabloona : En terminant, j'aimerais, au nom de l'Office, dire au comité à quel point je lui sais gré de nous avoir permis de lui faire part de notre point de vue aujourd'hui. Nous lui savons aussi gré de la possibilité qu'il nous a donnée de participer au groupe de travail qui s'est penché sur la rédaction de ces amendements. L'Office se réjouit à la perspective de poursuivre cette collaboration positive avec toutes les parties intéressées pendant le processus de mise en place du projet de loi S-6.

Cela conclut notre présentation. Nous sommes maintenant disposés à répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, messieurs. Nous allons maintenant passer à la période de questions. Je cède la parole au vice-président, le sénateur Massicotte.

Le sénateur Massicotte : Merci d'être avec nous aujourd'hui; nous vous en savons gré.

Dans votre présentation, vous avez très clairement indiqué que vos opinions et vos priorités avaient été prises en compte. En fait, vous avez remercié le groupe de travail, je vous ai très bien entendu, et vous avez recommandé l'approbation du projet de loi S-6. Parallèlement, vous avez ensuite formulé quatre autres commentaires sur des façons de le perfectionner ou sur des contraintes ou irritants, par exemple le manque de définition. Le problème de la sécurité est le manque de clarté.

Cela dit, avez-vous soulevé ces questions auprès des membres du groupe de travail? Quelle a été leur réaction? Pourquoi le projet de loi ne prévoit-il rien pour éliminer ces irritants ou ces contraintes?

Mr. Côté: As the chair noted, we were very much part of the working group and very much contributed to that working group all throughout and indeed are quite satisfied with how well some of the issues we raised were heard and were responded to and in many respects integrated into the current text. Those items that we highlight today for your benefit are some that perhaps weren't integrated to the degree that we had raised previously or that we raised and provided further clarity on today before you.

On the whole, we are quite satisfied with the process. However, there are these residual issues that we view as quite important and are raising to your attention in your review of this text.

[Translation]

Senator Massicotte: Were the irritants raised in the working group? Following that process, was there some follow-up?

Mr. Côté: I would not want to call them irritants.

Senator Massicotte: Let us say imperfections.

Mr. Côté: Yes, some of them. I did not come here with a complete and specific analysis of what was raised or not raised. I can say that generally those things were raised right from the outset, and as I explained earlier a majority of issues were really integrated into the discussions.

However, for reasons unknown to me, certain points were not included in the final text you are studying currently.

Senator Massicotte: Was it because the working group disagreed with the changes or because the department rejected your recommendations?

Mr. Côté: Senator, you are probably more familiar than I am with the machinery of government. We spoke out on a few issues both in writing and verbally. We saw the results afterwards, but as you can see, they were not 100 per cent.

[English]

Senator Mitchell: I am interested in the capacity issue. I think you inferred largely it is money, given that your work is building. Is it also a question of finding people who have the background or capability to do the work?

Mr. Côté: Historically, and I have been there for a short period of time, it is my understanding that attracting the right skillset was very much a challenge in the past. Without the benefit of having carried out some thorough analysis on this, it has been my experience that, in the last few years, there is a certain attraction to the North. It is in the news quite a bit. I think a lot of people wish to settle in the North. In terms of attracting the right

M. Côté : Comme le président l'a fait remarquer, nous faisons partie intégrante du groupe de travail, nous y avons activement participé et nous sommes, en effet, très satisfaits de la façon dont on a donné suite à certains points que nous avons soulevés et la mesure dans laquelle ils ont été, à bien des égards, intégrés dans le libellé actuel. Ces points que nous soulignons aujourd'hui à votre intention font partie de ceux qui n'ont peut-être pas été intégrés aussi bien que nous l'avions recommandé ou que nous cherchions à clarifier devant vous.

Dans l'ensemble, nous sommes très satisfaits du processus. Cependant, il y a d'autres questions qui, selon nous, sont très importantes et que nous portons à votre attention pendant votre lecture du projet de loi.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Est-ce que les irritants ont été soulevés dans le groupe de travail? Est-ce qu'il y a eu une réflexion subséquente au processus?

M. Côté : Je ne voudrais pas les appeler des irritants.

Le sénateur Massicotte : Des imperfections.

M. Côté : Oui, certaines d'entre elles. Je ne suis pas arrivé ici avec une analyse complète et particulière de ce qui a été soulevé ou pas. Je peux dire que, généralement, ces thèmes sont ressortis dès le début, et comme je l'expliquais plus tôt, la majorité des thèmes ont véritablement été intégrés.

Cependant, pour une raison qu'on ne connaît pas, certains éléments ne sont pas intégrés dans le texte final que vous étudiez présentement.

Le sénateur Massicotte : Est-ce parce que le groupe de travail est en désaccord avec les modifications ou parce que le ministère a rejeté vos recommandations?

M. Côté : Sénateur, vous connaissez sans doute mieux que moi la machine gouvernementale. Nous nous sommes prononcés sur quelques thèmes par écrit et de façon verbale. Ce qui s'est passé par la suite, on en a vu les résultats, mais comme vous le voyez, cela ne s'est pas fait à 100 p. 100.

[Traduction]

Le sénateur Mitchell : Je m'intéresse à la question de la capacité. Je pense que vous avez fortement laissé entendre qu'il s'agissait d'une question d'argent puisque votre travail consiste à construire. Est-ce aussi une question de trouver les personnes qui ont l'expérience ou les capacités voulues pour faire le travail?

M. Côté : Je travaille là-bas depuis peu, mais je crois comprendre qu'il a toujours été difficile d'y attirer de la main-d'œuvre qualifiée. Même si je n'ai pas mené d'analyse approfondie de la question, j'ai observé au cours des dernières années une certaine attirance pour le Grand Nord. Il en est assez souvent question aux nouvelles. Je pense que bien des personnes souhaitent s'établir dans le Nord. Pour ce qui est d'attirer les

capacity, it is always a challenge, but it has improved from what I can see on a day-to-day basis in terms of being able to successfully attract those who we wish to hire.

Senator Mitchell: Clearly you would be one of those. I don't want to put your boss on the spot, though.

My second question with respect to capacity is your concern that stakeholders — government agencies, Inuit organizations, local hunters and trappers and so on — don't have the financial capacity. That is a complicated problem. How would you propose to solve that? Are you suggesting that there should be government funding to support interventions or interveners?

Mr. Côté: Thank you for the question. It is a large problem. It is one that I assume will have many solutions, targeting various aspects of the issue.

I mentioned in my remarks the participant funding issue and how Nunavut is pretty much alone in not having the benefit of having access to participant funding. It is, of course, as well, when it comes to government agencies, a problem that I cannot speak to.

We have noticed in recent years that it is becoming increasingly difficult to get the various experts that we turn to at the table. The board ultimately is a tribunal that collects evidence, and it needs to hear from the right experts. When it does not, it raises a concern not only for the board but for the process as a whole. I don't think anyone stands to gain when that happens. It does start at the point of getting the right people at the table. We have heard from various government agencies that that is proving to be difficult.

Senator Mitchell: Anticipated duration: You could see where that that would be a term that might require not speculation but actual experience to work through. To some extent, that will be, by definition, of the future. Is there experience elsewhere in the country that you are aware of where that has been defined and applied in this way? I should perhaps know that, but I don't.

Mr. Côté: That is a good question. Again, we don't have the benefit of a full analysis of what has been done elsewhere. It is our understanding there are cases where this has been defined more clearly, relatively speaking, than in Nunavut, where it is not defined at all.

We hope to learn from those experiences, but on a policy item such as this, in many respects, much like this act, we are not the legislator. So in many ways we look to the legislator to fill those gaps so as to provide us with the certainty we need to discharge the process itself.

travailleurs qualifiés, c'est toujours un défi, mais je vois une amélioration au quotidien pour ce qui est d'embaucher les candidats recherchés.

Le sénateur Mitchell : Manifestement, vous feriez partie du nombre. Je ne veux pas mettre votre patron dans l'embarras, par contre.

Ma deuxième question concernant la capacité se rapporte à la préoccupation que vous avez soulevée selon laquelle les intervenants — les organismes gouvernementaux, les organismes inuits, les chasseurs et trappeurs locaux, et cetera — ne disposent pas des ressources financières dont ils ont besoin. Il s'agit d'une question complexe. Quelle solution proposeriez-vous pour la régler? Suggérez-vous que le gouvernement offre du financement à l'appui des interventions ou des intervenants?

M. Côté : Merci d'avoir posé la question. C'est un problème de taille pour lequel je présume qu'il existe de nombreuses solutions qui ciblent divers aspects de la question.

J'ai mentionné tout à l'heure la question de l'aide financière aux participants et comment ceux du Nunavut étaient à peu près les seuls à ne pas y avoir accès. Bien sûr, c'est aussi un problème dont je ne peux pas parler en ce qui a trait aux organismes gouvernementaux.

Nous avons remarqué au cours des dernières années qu'il est de plus en plus difficile de faire participer les divers spécialistes vers qui nous nous tournons pendant les discussions. Au bout du compte, l'office est un tribunal qui recueille des éléments de preuve et il a besoin d'entendre les témoignages des spécialistes qualifiés. Lorsqu'il n'arrive pas à le faire, cela devient préoccupant, et pour l'office, et pour le processus dans son ensemble. Je crois que lorsque cela se produit, ce n'est bon pour personne. Il faut inviter les personnes qualifiées à participer aux discussions. Divers organismes gouvernementaux nous ont dit que c'était difficile.

Le sénateur Mitchell : La durée prévue : vous pouvez comprendre en quoi il pourrait être plus utile, pour régler cette question, de se fonder sur l'expérience plutôt que les suppositions. Dans une certaine mesure, ce serait, par définition, une question pour plus tard. Connaissez-vous un endroit au pays où ce concept a été défini et a été appliqué de cette façon? Je devrais peut-être le savoir, mais je l'ignore.

M. Côté : C'est une bonne question. Encore une fois, nous n'avons pas mené d'analyse complète de ce qui s'est fait ailleurs. Nous croyons comprendre qu'il y a des cas dans lesquels ce concept a été défini, somme toute, plus clairement qu'au Nunavut, où il n'ait pas été défini du tout.

Nous espérons tirer des leçons de ces expériences, mais sur une question de politique comme celle-ci, à bien des égards, comme pour cette loi, nous ne jouons pas le rôle du législateur. Alors de bien des façons nous nous en remettons au législateur pour combler ces lacunes et nous donner la certitude dont nous avons besoin pour mener à bien le processus en tant que tel.

Senator Black: Thank you very much for the tremendous presentation.

Could you please help me understand how you would like to achieve the balance on timelines? We've all heard the concerns you have around the imposition that timelines impose upon the board. We are also cognizant of proponents' points of view around the timelines needing to have some kind of control. How would you suggest that gets balanced for your board in Nunavut?

Mr. Côté: On the matter of the timelines, throughout the board's existence, the track record will show a fairly consistent turnaround time for licences. Although the regulators get all the finger-pointing and receive most of the blame because it does appear like timelines are under their control, in practice it is our experience that a lot of the delays are experienced because the board is not receiving the material it needs, proponents are not yet at the stage where their studies are completed, or other stakeholders take or need more time due to capacity issues to provide the board with what the board needs. Those are factors that are outside of our control, as we noted.

With respect to how the board can play a role in overcoming those, I believe the board does its best, or certainly tries, to provide guidance material, reference material, how to go through a process, what you will need, et cetera.

Going beyond that, the board has to be quite careful about the degree to which it involves itself with other proponents or stakeholders. The board is an independent body and must remain neutral. So we can't fill out the water board application for the water board on behalf of someone else, for example. There is only so much the board's jurisdiction will allow us to do, however much we would like to help sometimes.

Senator Wallace: Mr. Côté, regarding the concern you have about being able to fund public hearings, it would seem from what you say that it's a bit of a challenge now and you have a concern of what that might be with additional responsibilities the board might have.

Can you explain more about how these public hearings the board now conducts take place, given the vast distances in Nunavut? How do you conduct public hearings so that stakeholders have an opportunity to appear? As you say, the board may require expert witnesses to appear and provide advice.

How does it work right now? Coming from the southern areas, we see it on a completely different basis. Could you give us a bit more detail on how that does and could work?

Mr. Côté: Sure.

Le sénateur Black : Merci beaucoup pour cette excellente présentation.

Pourriez-vous m'aider à comprendre ce que vous préconisez pour trouver un équilibre concernant les délais? Nous savons tous que vous vous préoccupez de l'incidence que ces délais imposés pourraient avoir sur l'office. Nous savons aussi que les promoteurs voient les délais comme des façons de rester en contrôle. Quelle serait la solution qui permettrait de trouver un équilibre au profit de votre office au Nunavut?

M. Côté : Pour ce qui est des échéanciers, on peut voir qu'au cours de son existence, l'office a maintenu un rythme de délivrance des permis assez constant. Bien que, en général, ce soient les organismes de réglementation que l'on montre du doigt et que l'on blâme parce qu'ils semblent maîtres des échéanciers, en pratique nous avons remarqué que nombre de retards surviennent parce que l'office ne reçoit pas le matériel dont il a besoin, les promoteurs n'ont pas encore terminé leurs études, ou d'autres intervenants prennent ou demandent plus de temps pour remettre à l'office ce dont il a besoin parce qu'ils manquent de ressources pour ce faire. Comme nous l'avons indiqué, ce sont des facteurs indépendants de notre volonté.

Pour ce qui est du rôle que l'office peut jouer pour surmonter ces obstacles, je crois qu'il fait de son mieux pour fournir des documents d'orientation, des documents de référence, sur le processus et les documents nécessaires, ou du moins il s'efforce de le faire.

Au-delà de cela, l'office doit faire bien attention à la mesure dans laquelle il s'engage auprès d'autres promoteurs ou intervenants. L'Office est un organe indépendant et il doit rester neutre. Par exemple, nous ne pouvons remplir une demande auprès de l'office des eaux au nom de quelqu'un d'autre. Il y a des limites à ce que nous sommes autorisés à faire par l'intermédiaire de l'office, quel que soit notre désir d'aider parfois.

Le sénateur Wallace : Monsieur Côté, pour ce qui est du financement des audiences publiques, il semblerait à vous entendre que c'est un peu difficile en ce moment et que vous vous préoccupez de l'effet que pourraient avoir d'éventuelles responsabilités supplémentaires de l'office.

Pouvez-vous nous expliquer plus en détail comment se déroulent les audiences publiques que l'office tient, compte tenu des très grandes distances au Nunavut? Comment vous y prenez-vous pour tenir des audiences publiques et faire en sorte que les intervenants puissent y participer? Comme vous le dites, l'office pourrait avoir besoin de faire appel à des témoins experts pour prodiguer des conseils.

Comment cela fonctionne-t-il en ce moment? Lorsque l'on vient du Sud, on a une perspective bien différente. Pourriez-vous nous donner de plus amples détails sur la façon de tenir ces audiences ou la façon potentielle de le faire?

M. Côté : Bien sûr.

For the record, to clarify, the board doesn't necessarily struggle with respect to holding public hearings, in the financial sense. There are occasionally delays that can impact timelines, though. I wanted to provide that clarification.

With respect to logistics or the aspects that you were asking about, senator, pursuant to the act, the board will have to reach out to the community or communities most affected by a project. The board benefits from scientific evidence and traditional knowledge in equal doses. To determine the community or communities most affected, one would look at science — perhaps a watershed — and determine which community or areas are within that watershed. However, traditional knowledge may suggest that a herd of caribou will be drinking from a water stream and be impacted by this project. Therefore, with that in mind, another community might be impacted.

So first we identify where we go. Then, when we get there, it is the expectation of the board that the experts also appear before the board, as a court would have it, to provide evidence to the board.

Let's not forget that the context we are in here is one where oral tradition is very much the way that a member of the public would convey evidence to the board. A member of the public or an elder, in particular, has, under our rules, the ability to interrupt the process at any given time out of respect, culturally, for the Inuit traditions. They will not arrive with a report or scientific evidence; they will stand up, possibly tell us a story or explain how things were back in a certain era, and convey to the board a whole other dimension that the board takes in, as it does scientific reports from Environment Canada, the Department of Fisheries and Oceans and AANDC. Then it renders a decision, balancing all of that.

It is typically done in person with everyone in attendance. That's the idea, and that's the hope.

Senator Wallace: So the financial issues that you've raised and how that might impact a public hearing, the hearings are held where the issue is at hand and the people in that area are able to participate. So it's not a matter of them having to travel great distances without resources to get there. Is that correct? It is really more of an issue of having the funds to hire the expertise that the board might need to make a decision?

Mr. Côté: There are two sides, senator. There is occasionally the wish from these groups to hire that expertise on the scientific side to contribute, and that might be something they are not able to do.

But in the case of a project that is well known — the Mary River project — the board did wish to hear from members of various communities, given the magnitude of the project. The board then took it upon itself to hear from an elder and a youth representative from five communities, a woman representative

J'aimerais préciser que l'office n'a pas nécessairement de difficultés à tenir des audiences publiques au plan financier. Il y a parfois des retards qui peuvent jouer sur les échéanciers, par contre. Je voulais clarifier ce point.

S'agissant de la logistique ou des aspects au sujet desquels vous posez des questions, monsieur le sénateur, conformément à la Loi, l'office devra communiquer avec la ou les collectivités les plus touchées par un projet. L'Office mise autant sur les preuves scientifiques que les connaissances traditionnelles. Pour déterminer quelle est ou quelles sont les collectivités les plus touchées, on ferait appel à la science — peut-être en se servant d'un bassin hydrographique — et on déterminerait quelles sont les collectivités ou régions à proximité de ce bassin. Cependant, en se fondant sur les connaissances traditionnelles, on pourrait déduire qu'un troupeau de caribous boira dans un cours d'eau et sera touché par ce projet et que, par conséquent, une autre collectivité risque aussi de l'être.

Alors nous déterminons d'abord où nous devons aller. Ensuite, lorsque nous y arrivons, l'office s'attend à ce que les experts comparaissent aussi devant lui, comme ils le feraient devant un tribunal, pour lui présenter des éléments de preuve.

N'oublions pas que dans le contexte où nous sommes, les gens suivent la tradition orale pour présenter des éléments de preuve à l'office. Par respect pour les traditions inuites, nos règles prévoient qu'un membre du public ou un ancien peut, à tout moment, interrompre le processus. Ils ne fournissent pas de rapport ou de preuves scientifiques; ils se lèvent et racontent une histoire ou expliquent comment c'était à une certaine époque et décrivent à l'office une tout autre dimension dont il tient autant compte que des rapports scientifiques d'Environnement Canada, du ministère des Pêches et des Océans, et d'AANDC. Il rend ensuite une décision en mettant tous ces éléments en balance.

On le fait normalement en personne quand tout le monde est présent. C'est ce que nous essayons de faire et c'est aussi ce que nous espérons.

Le sénateur Wallace : Vous avez parlé des questions financières et de leur incidence potentielle sur une audience publique. Les audiences ont lieu dans la région touchée en présence des personnes concernées. Alors elles n'ont pas à se déplacer sur de grandes distances sans ressources pour ce faire, c'est bien cela? C'est plutôt une question de disposer du financement nécessaire pour embaucher les experts dont l'office pourrait avoir besoin pour rendre une décision?

M. Côté : Il y a deux côtés à cette question, monsieur le sénateur. Il arrive que ces groupes souhaitent embaucher des scientifiques pour témoigner, mais qu'ils soient incapables de le faire.

Cependant, dans le cas d'un projet bien connu — le projet Mary River — l'office a souhaité connaître le point de vue des membres de diverses collectivités, compte tenu de l'ampleur de cette entreprise. L'Office a ensuite pris l'initiative de consulter un ancien et un jeune représentant de cinq collectivités, une

and someone from the hamlet of these communities. In doing that, it at least had some voices from five communities all at the same site. The alternative, of course, is that the board will go to the five communities.

In terms of cost effectiveness, both cost something additional to get those voices at the table. One is cheaper, and in this context the board viewed it as a justified way to collect those voices.

The board could also and has the discretion to go to other communities as well, but in that particular example, it did not; it brought them to the hearing itself.

Senator Patterson: I would like to welcome the witnesses.

I would like to share with the committee that Gjoa Haven is 68 degrees north latitude and is 1,900 kilometres north of Edmonton. It was located there because the fathers of Nunavut wanted to spread the jobs around. The water board was put there.

I want to say that I think it's commendable that the board has attracted competent people to live in a very remote location on King William Island, not too far away from where Sir John Franklin lost his crew. It is also where, I think, they have a good reputation for engaging successfully with industry and community. I just wanted to make that opening comment.

I will try to be precise, but I would like to ask questions about the issues raised.

First, on the concerns with the life of a project, I believe you do have the authority under the act to review a licence at any point in time. Could you not issue your own guidance as to the definition of when a project ends for the purpose of a licence?

Without trying to put too much into this question, would it not be possible for you to develop your own guidelines with respect to your concerns about the time limits for the purpose of the double-bonding issue that you raised? Could you not develop your own guidance on those points, perhaps in conjunction with industry and the ministry? You are engaged with them, which is commendable. Could you solve those issues yourselves?

Mr. Côté: The life of mine issue, as we note in our notes and presentation, the board can and will have to fill a gap where a gap exists. It does have discretion and the ability to do that. However, it would be perhaps the board's preference to not add further ambiguity that it needs to fill. If the board had to choose between the two — filling a gap or not having a gap at all — I think there is a relative benefit to the latter. That, in essence, is the point we are trying to communicate. The board has no choice but to fill that gap in this context, because if the board is to issue a life of mine, it will have to do something to provide a bit more certainty on that.

représentante ainsi qu'une personne issue du hameau de ces collectivités. Ce faisant, il a au moins connu le point de vue de cinq collectivités provenant du même site. L'autre solution, bien sûr, est que des représentants de l'office se rendent dans les cinq collectivités.

Pour ce qui est de la rentabilité, les deux solutions entraînent des coûts supplémentaires. L'une des deux est meilleur marché, et dans ce contexte, l'office a jugé que c'était une façon justifiée de recueillir les témoignages.

L'office a aussi le pouvoir discrétionnaire de se rendre dans d'autres collectivités, mais dans cet exemple précis, il ne l'a pas fait; il a fait venir les gens à l'audience même.

Le sénateur Patterson : J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins.

J'aimerais dire au comité que Gjoa Haven se situe à une latitude de 68 degrés au nord et à 1 900 kilomètres au nord d'Edmonton. C'est là qu'il a été fondé parce que les pères du Nunavut voulaient que les emplois soient répartis à divers endroits. L'Office des eaux y a été installé.

Je tiens à dire que je trouve remarquable que l'office ait attiré des gens compétents pour vivre à un endroit très éloigné sur l'île King William, pas très loin de l'endroit où sir John Franklin a perdu son équipage. C'est aussi là, je pense, qu'on a la réputation de travailler en harmonie avec l'industrie et la collectivité. Je tenais simplement à faire cette remarque liminaire.

J'essaierai d'être précis, mais j'aimerais poser des questions au sujet des points qui ont été soulevés.

Premièrement, pour ce qui est des préoccupations concernant la durée de vie d'un projet, je crois que la loi vous habilite à revoir un permis à n'importe quel moment. Ne pourriez-vous pas formuler vos propres lignes directrices pour définir le moment où un projet se termine aux fins d'un permis?

Sans essayer de donner trop de poids à cette question, n'auriez-vous pas la possibilité de formuler vos propres lignes directrices pour régler la question des délais que vous avez soulevée concernant le cautionnement trop élevé? Ne pourriez-vous pas définir vos propres lignes directrices sur ces points, peut-être en concertation avec l'industrie et le ministère? Vous collaborez avec eux, ce qui est louable. Ne pourriez-vous pas régler ces questions vous-mêmes?

M. Côté : Pour ce qui est de la durée d'exploitation d'une mine, comme nous l'avons mentionné dans nos notes et pendant notre présentation, l'office comblera un écart lorsqu'il y a lieu de le faire. Il a le pouvoir discrétionnaire et la capacité de le faire. Cependant, il préférerait peut-être ne pas ajouter d'autres ambiguïtés qu'il doit rectifier. S'il doit choisir entre les deux — combler un écart ou ne pas avoir d'écart du tout — je pense que la deuxième option lui est relativement plus profitable. Voilà, en gros, ce que nous essayons de dire. L'Office n'a pas le choix de combler cet écart dans ce contexte, car s'il délivre un permis de durée d'exploitation d'une mine, il va devoir offrir un peu plus de certitude à cet égard.

With respect to the double bonding and guidance or procedures that the board could adopt, the board has already adopted a procedure in the Mary River licence wherein, for the first time, the board used this periodic review. This piece of legislation before you, we have already gone there in some respects because the board does have the discretion to do so.

However, the board submits its recommendation to the minister on a Type A licence and on this particular licence, while I can't speak for the minister, the correspondence we received would suggest that the approach that the board took on this particular matter of periodic review was not necessarily enthusiastically received.

With that in mind, and with the text before you today, we are raising this point largely as a consequence of that correspondence exchange so as to ensure that, when the board does develop these procedures to fill these gaps, they will be well-received by the ministry or otherwise.

Senator Patterson: I am sure the minister or his officials are listening. Thank you for that.

I fully understand your concerns about delays in board appointments, board funding and the issue of capacity of participants. You also mentioned coordinating initiatives with other federal trans-boundary agencies. I wish we would fix those with a legislative amendment, but I think the reality is — and I would ask you if you would agree — that these are all administrative measures that are not usually spelled out in legislation. I think it is great that you addressed them here, but there are ways of addressing them with your interface with the ministry. Would the same not go for participant funding?

Mr. Côté: Participant funding is an issue that exists not only with the water board but also with NIRB and others. The board is the custodian of the process and wishes to ensure that the process is done as it ought to be done. It is inevitable that the board will have a concern as long as those it wishes to hear from are unable to speak. In this case, we have identified that what is interfering with their full and meaningful participation is the participant funding.

We could explore a model to go case by case, project to project, but I am not sure that gives the assurance to those who we wish to hear from and the stability and anticipation of funding. It would seem to me that there would be, at every turn, a need to solicit that extra funding in order to fund these parties. It would raise the question of who is expected to do that: Is it the parties themselves? Is it the board on their behalf? If it is the latter, then does that work with respect to the board's neutrality? There are a lot of question marks there.

For us, the big concern is nine months. We are, in many respects, at the mercy of these groups and their participation to ensure that the process unfolds smoothly. If any of these, in many respects, essential contributions are delayed in any way, the board

S'agissant du cautionnement trop élevé et des lignes directrices ou des procédures que l'office pourrait adopter, l'office a déjà suivi une procédure dans le cas du permis relatif au projet de Mary River dans le cadre de laquelle il a, pour la première fois, mené cet examen périodique. Nous avons déjà exploré le contenu du projet de loi à l'étude d'une certaine façon, car l'office a le pouvoir discrétionnaire de le faire.

Cependant, l'office présente ses recommandations au ministre concernant un permis de type A. Bien que je ne puisse parler au nom du ministre, les lettres que nous avons reçues au sujet de ce permis en particulier laissent entendre que l'approche que l'office a privilégiée sur la question de l'examen périodique n'a pas nécessairement été accueillie avec enthousiasme.

Compte tenu de tout cela et du projet de loi à l'étude, nous soulevons ce point en grande partie à cause des lettres que nous avons échangées pour faire en sorte que, lorsque l'office élabore les procédures pour combler les écarts, celles-ci soient bien accueillies par le ministère ou autre.

Le sénateur Patterson : Je suis sûr que le ministre ou ses délégués sont à l'écoute. Merci pour ce commentaire.

Je comprends parfaitement que vous vous préoccupez des retards dans les nominations à l'office, du financement et de la capacité des participants. Vous avez aussi parlé de la coordination des initiatives avec les organismes au-delà des frontières du Nunavut. J'aimerais que nous puissions régler ces questions avec une modification législative, mais je pense qu'en réalité — et j'aimerais savoir si vous en convenez —, il s'agit de mesures administratives qui ne sont pas normalement définies dans la loi. Je pense que c'est génial que vous en parliez ici, mais il y a des façons de régler ces questions directement avec le ministère. Ne serait-ce pas aussi le cas de l'aide financière aux participants?

M. Côté : L'aide financière aux participants est une question qui ne concerne pas que l'office, mais aussi la CNER et d'autres organismes. L'Office est responsable du processus et il souhaite faire en sorte que le processus soit mené comme il se doit. Il est inévitable que l'office ait des préoccupations tant et aussi longtemps que ceux qu'il veut entendre ne seront pas en mesure de faire valoir leur point de vue. Dans ce cas, nous avons déterminé que c'était le manque d'aide financière aux participants qui les empêchait de faire une contribution utile au processus.

Nous pourrions explorer un modèle qui privilégierait le cas par cas, projet par projet, mais je ne suis pas certain que cela rassure les personnes dont nous voulons connaître les avis, et que cela assure la stabilité du financement et répond aux attentes à cet égard. Il me semble qu'il serait, à tout bout de champ, nécessaire de solliciter du financement supplémentaire pour financer ces parties. La question serait ensuite de savoir qui devrait le faire : les parties mêmes? L'office en leur nom? S'il s'agit de l'office, qu'en est-il de sa neutralité? Cela soulève beaucoup de questions.

Ce qui nous préoccupe surtout, c'est le délai de neuf mois. À bien des égards, nous dépendons de ces groupes et de leur participation pour veiller à ce que le processus se déroule sans anicroche. Si nombre de ces contributions, essentielles à bien des

is at the mercy of those events. Under the current provisions, the board will have little control over that. It will reflect poorly on the board to have to request from the minister an extension to the timelines in this sort of scenario.

Senator Patterson: But I don't hear you suggesting a legislative fix for that. You want to draw it to our attention and to the department's attention, but I don't think you can legislate financial support easily.

Mr. Côté: I believe that is what I mean. Those are contextual factors that one needs to be mindful of.

Senator Patterson: I know that a 10-year implementation contract is being negotiated as we speak and I don't think the negotiations have concluded. It has put you under some financial pressures to which you have alluded. However, do I understand that the federal government recently offered a retroactive increase to your budget that may have significantly improved your funding levels? Am I right about that?

Mr. Côté: On that particular matter, I am somewhat limited in the answer I am able to provide. I think it is known that there is a negotiation that is ongoing with the Nunavut Implementation Panel. The board has been involved and provided information to that panel. It is my understanding that those negotiations are ongoing. We have received signals, but we understand that they are still ongoing. We are hopeful and waiting for the outcome of that process.

Senator Patterson: Okay. We wish you well.

The Chair: Thank you, gentlemen, for your presentations and for your responses to the questions. I think it was very good.

Just one point before we break so that you know. Not this coming Thursday, but Thursday, October 9, there will not be a meeting in the morning, so you can put that in your calendar.

Thank you again, gentlemen.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, October 2, 2014

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Surface Rights Tribunal Act, met this day at 8 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

égard, sont retardées de quelque façon que ce soit, l'office n'y peut rien. Conformément aux dispositions en vigueur, l'office aura peu de contrôle sur ces situations. S'il est contraint de demander une prolongation de délai au ministre dans ce type de scénario, cela le fera mal paraître.

Le sénateur Patterson : Mais je ne vous entends pas suggérer de remède législatif à ce problème. Vous voulez porter cette question à notre attention et à celle du ministère, mais je ne pense pas que l'on puisse facilement inscrire un appui financier dans une loi.

M. Côté : Je crois que c'est ce que je veux dire. Il s'agit de facteurs contextuels dont il faut tenir compte.

Le sénateur Patterson : Je sais qu'un contrat de mise en œuvre de 10 ans est en cours de négociation et je pense que les pourparlers sont toujours en cours. Ils ont exercé sur vous des pressions financières auxquelles vous avez fait allusion. Cependant, dois-je comprendre que le gouvernement fédéral vous a récemment offert une augmentation budgétaire rétroactive susceptible d'avoir haussé sensiblement vos niveaux de financement? Ai-je raison?

M. Côté : Sur ce point en particulier, je ne peux vous donner qu'une réponse limitée en quelque sorte. Je pense que l'on sait que des négociations sont en cours avec le Comité de mise en œuvre du Nunavut. L'office a participé à ce comité et lui a fourni des renseignements. Je crois comprendre que ces négociations sont toujours en cours. Nous avons reçu des signes, mais nous croyons savoir qu'elles ne sont pas terminées. Nous attendons l'issue de ce processus avec optimisme.

Le sénateur Patterson : D'accord. Je vous souhaite la meilleure des chances.

Le président : Merci, messieurs, pour vos présentations et vos réponses aux questions. Je pense qu'elles étaient très bonnes.

Une petite note avant que nous ajournions notre réunion. Pas le jeudi qui vient, mais le jeudi 9 octobre, il n'y aura pas de réunion en matinée, alors vous pouvez l'inscrire à votre calendrier.

Merci encore, messieurs.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 2 octobre 2014

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été déferé le projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface au Nunavut, se réunit aujourd'hui, à 8 heures, pour procéder à l'examen du projet de loi.

Le sénateur Richard Neufeld (*le président*) occupe le fauteuil.

[English]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate and I'm chair of this committee. I would like to welcome honourable senators, any members of the public with us in the room and viewers across the country who are watching on television. As a reminder to those watching, these committee hearings are open to the public and available via webcast on the sen.parl.gc.ca website. You may also find more information on the schedule of witnesses on the website under "Senate committees."

I would like to introduce the deputy chair of the committee, Senator Paul Massicotte, from Quebec, and I will turn it over to Senator Mitchell.

Senator Mitchell: Grant Mitchell from Alberta.

[Translation]

Senator Boisvenu: Pierre-Hugues Boisvenu of Quebec.

[English]

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Black: Doug Black, Alberta.

Senator Wallace: John Wallace from New Brunswick.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

The Chair: I would also like to introduce our staff, beginning with our clerk, Lynn Gordon, and Library of Parliament analysts, Sam Banks and Marc LeBlanc.

Today we are continuing our examination of Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act, which was introduced in the Senate and received first reading on June 3, 2014.

It gives me great pleasure today to welcome the first segment of our meeting, from the Northwest Territories and Nunavut Chamber of Mines, Elizabeth Kingston, General Manager, and Adam Chamberlain, Director.

We have one hour for this part of the meeting. We'll listen to your presentation and senators will have some questions. I look forward to your presentation. I understand Ms. Kingston will do the presentation.

Elizabeth Kingston, General Manager, Northwest Territories and Nunavut Chamber of Mines: Thank you very much, Mr. Chairman. On behalf of the Chamber of Mines, we thank you for this invitation to speak to you this morning regarding Bill S-6.

[Traduction]

Le président : Bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Mon nom est Richard Neufeld. Je représente la province de la Colombie-Britannique au Sénat et suis également le président du comité. Je tiens à souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs, aux membres du public ici présents et aux téléspectateurs qui nous regardent d'un peu partout au pays. Je tiens à rappeler aux téléspectateurs que les séances du comité sont ouvertes au public et diffusées sur le Web à l'adresse sen.parl.gc.ca. Vous trouverez également sur ce site d'autres renseignements sur la comparution des témoins sous la rubrique « Comités du Sénat ».

Je vous présente le vice-président du comité, le sénateur Paul Massicotte, du Québec. Je vais maintenant laisser la parole au sénateur Mitchell.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, de l'Alberta.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Pierre-Hugues Boisvenu, du Québec.

[Traduction]

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

Le sénateur Black : Doug Black, de l'Alberta.

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, Québec.

Le président : J'aimerais également vous présenter les membres de notre personnel, en commençant par notre greffière, Lynn Gordon, et les analystes de la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks et Marc LeBlanc.

Nous poursuivons aujourd'hui notre examen du projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut, présenté au Sénat et lu pour la première fois le 3 juin 2014.

Je suis très heureux d'accueillir les témoins pour cette première partie de la séance : Elizabeth Kingston, directrice générale, Chambre des mines du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, et Adam Chamberlain, directeur.

Nous disposons d'une heure pour cette première partie. Nous écouterons d'abord votre exposé et passerons ensuite aux questions des sénateurs. Je suis impatient d'écouter votre exposé. Si j'ai bien compris, c'est Mme Kingston qui prendra la parole.

Elizabeth Kingston, directrice générale, Chambre des mines du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest : Merci beaucoup, monsieur le président. Au nom de la Chambre des mines, nous vous remercions de nous avoir invités à venir nous exprimer sur le projet de loi S-6.

The Northwest Territories and Nunavut Chamber of Mines is the industry association and leading advocate for responsible and sustainable mineral development in the Northwest Territories and Nunavut. As mentioned, my name is Elizabeth Kingston, I'm the general manager for Nunavut and my office is based in Iqaluit. I will ask my colleague to introduce himself.

Adam Chamberlain, Director, Northwest Territories and Nunavut Chamber of Mines: My name is Adam Chamberlain. I'm a lawyer with the law firm of Borden Ladner Gervais in Toronto. I am called to the bar in Nunavut as well and work across the North. One of my activities is that I serve as a volunteer director on the Chamber of Mines board.

Ms. Kingston: Along with our written presentation, we have prepared this deck presentation to provide a quick overview of the mining industry in Nunavut, and then we will move on to our specific comments about Part 2 of the bill.

Mining is playing a significant role in the growth of Nunavut's GDP. Next to government, it is the largest contributor to the northern economy, and becomes even larger when you factor in associated mining industry costs towards transportation and construction. It is the largest private sector contributor to the economy in the North.

We have included a map in our package, which shows our active projects. Our industry has been busy over the past number of years advancing a number of projects that we are hopeful could become mines in the next few years.

Exploration is the lifeblood of our industry and to maintain mining at the healthy and high levels we need for our economy, we need exploration to increase the odds of finding mines.

The value of production is a significant indicator of the health of our industry.

In Nunavut, there was record gold production at Meadowbank mine in 2013 with a 16 per cent increase in production over the previous year.

Mining's impact on employment has already provided a huge benefit to Nunavut. This is a jurisdiction that is experiencing a baby boom and yet there are few job opportunities in the communities. This is a huge problem facing Nunavut right now, but our industry holds great hope to assuage it.

Canada's mining industry is the biggest employer of Aboriginal peoples. But even better, what we're seeing in Nunavut is the upswing of Inuit-owned companies that employ local people to provide services and supplies to our industry.

La Chambre des mines du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest représente l'industrie et est la principale défenseuse du développement minier responsable et durable dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Mon nom est Elizabeth Kingston, je suis la directrice générale pour le Nunavut et mes bureaux sont situés à Iqaluit. Je vais maintenant laisser mon collègue se présenter.

Adam Chamberlain, directeur, Chambre des mines du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest : Mon nom est Adam Chamberlain. Je suis un avocat associé au cabinet Borden Ladner Gervais, à Toronto. J'ai également été reçu au barreau du Nunavut et je travaille partout dans le Nord. Parmi mes activités, j'occupe les fonctions de directeur de la Chambre des mines, à titre de bénévole.

Mme Kingston : En plus de notre exposé écrit, nous vous avons préparé une présentation afin de vous donner un aperçu de l'industrie minière au Nunavut. Nous vous présenterons ensuite nos commentaires qui porteront plus précisément sur la Partie 2 du projet de loi.

L'exploration minière joue un rôle important dans la croissance du PIB du Nunavut. Outre le gouvernement, il s'agit du plus important contributeur à l'économie du Nord, et ce, sans compter tous les coûts de transport et de construction associés à l'industrie minière. Il s'agit du plus important contributeur du secteur privé à l'économie du Nord.

Vous trouverez dans notre présentation d'une carte qui indique les projets en cours. Au cours des dernières années, l'industrie a été très occupée à l'avancement de plusieurs projets qui, nous l'espérons, deviendront des mines d'ici quelques années.

L'exploration est la pierre angulaire de notre industrie. Afin d'assurer le maintien d'une exploitation minière saine et fructueuse, et ce, pour le bien de notre économie, l'exploration doit nous permettre d'accroître nos chances de trouver des mines.

La valeur de la production est un indicateur important de la santé de notre industrie.

En 2013, au Nunavut, la mine Meadowbank a connu une production d'or record avec une augmentation de 10 p. 100 par rapport à l'année précédente.

L'exploitation minière au Nunavut a déjà eu un impact considérable sur l'emploi. Le territoire vit les conséquences du bébé-boom et, pourtant, il y a peu de possibilités d'emploi dans les collectivités. Il s'agit d'un problème avec lequel le Nunavut doit composer, mais notre industrie a bon espoir qu'elle peut corriger la situation.

L'industrie minière au Canada est le plus important employeur d'Autochtones. Mieux encore, au Nunavut, nous remarquons une hausse du nombre de sociétés appartenant à des Inuits qui embauchent des gens de leurs collectivités afin d'offrir des services et du matériel à l'industrie.

Nunavut's mining companies are striving to develop new mines in very remote areas that lack many basic components of public infrastructure.

Our projects need to build and maintain our own bridges and roads. Because our mines are remote and not located in towns, we must fly in our workers on work rotations. This requires major airstrips to be built to house a variety of aircraft and while on site, staff has to be housed and fed.

These are very costly initiatives, plus these companies have to work and manage their assets often at temperatures as low as minus 45 degrees.

Other jurisdictions, such as those in Southern Canada, do not have to deal with these cost pressures. That is why the work that you do to create new legislation that can provide process and investment certainty in Nunavut is so important. That brings us to this morning's meeting. We support a number of the legislative changes proposed by Bill S-6. However, we do have a number of comments, which will focus on proposed amendments to Part 2, respecting Nunavut waters.

Our first concern is a new interpretation of water "use," specifically a recent decision by staff from Aboriginal Affairs and Northern Development to now include circulated water, utilized for no other purpose than to prevent pipes from freezing, as a "use" under the act. This change in policy was made with no consultation with industry, and no transition period for its application has been applied to our advanced projects.

The current standards by which type A and type B water licences are defined needs to be reviewed. In particular, the threshold of 300 cubic metres per day for a project moving from a type B to a type A requirement needs to more accurately coincide with the transition of a project from exploration to development. The act and regulations should demarcate between exploration and mining, by requiring type A licences for mining activity and type B licences for exploration projects.

Industry is encouraged by the proposal to allow low-level use of water in Nunavut without a licence, though we remain concerned that the maximum permissible limit of 50 cubic metres per day for unlicensed use is unduly restrictive and should be made consistent with the limits in effect in the Yukon and Northwest Territories, which is 100 cubic metres per day.

Les sociétés minières s'efforcent d'aménager des mines dans des régions éloignées où bon nombre des composantes fondamentales en matière d'infrastructure publique sont absentes.

Les promoteurs de projets doivent construire et entretenir des ponts et des routes. Puisque les mines éloignées sont situées loin des villes, nous devons transporter nos travailleurs par avion pour des quarts de travail en rotation. Pour ce faire, il faut construire des pistes d'atterrissage et des bâtiments capables d'accueillir les avions, ainsi que des établissements pour accueillir et nourrir le personnel.

Ces initiatives sont très dispendieuses. De plus, les sociétés concernées doivent mener leurs activités et gérer leurs atouts à des températures qui atteignent souvent les -45C.

D'autres régions, comme celles situées dans le sud du pays, n'ont pas à composer avec ce genre de pressions liées aux coûts. C'est la raison pour laquelle vos efforts visant à créer de nouvelles lois sont si importants dans la création d'une certitude en matière de processus et d'investissement au Nunavut. Cela nous amène à la séance d'aujourd'hui. Nous appuyons plusieurs des changements législatifs proposés au projet de loi S-6. Toutefois, nous avons plusieurs commentaires à formuler. Ceux-ci porteront sur les amendements proposés à la partie 2 concernant les eaux au Nunavut.

La première chose qui nous inquiète, c'est la nouvelle interprétation de « l'utilisation » des eaux, plus particulièrement la décision qu'a prise récemment Affaires autochtones et Développement du Nord Canada d'inclure dans cette interprétation l'eau recyclée utilisée uniquement pour empêcher les tuyaux de geler. Ce changement de politique a été fait sans consultation avec l'industrie et aucune période de transition n'a été prévue pour la mise en application de ce changement pour les projets avancés.

Les normes actuelles qui définissent les permis de type A et B doivent être revues. Plus particulièrement, le seuil de 300 mètres cubes par jour pour un projet dont les besoins passent d'un permis de type B à un permis de type A doit coïncider davantage avec la transition d'un projet qui passe de l'exploration à l'aménagement. La loi et les règlements qui l'accompagnent doivent établir une démarcation entre l'exploration et les activités minières en précisant qu'un permis de type A est nécessaire pour les activités minières et un permis de type B pour les projets d'exploration.

En tant qu'industrie, nous sommes encouragés par la proposition visant à permettre une utilisation faible des eaux au Nunavut sans avoir à obtenir un permis, mais la limite permise de 50 mètres cubes par jour pour l'utilisation des eaux sans permis nous préoccupe toujours, car elle demeure, selon nous, trop restrictive et devrait être conforme aux limites fixées au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, soit 100 mètres cubes par jour.

Cost recovery for the consideration, renewal, amendment or cancellation of a licence is proposed for Nunavut to align with the Canadian Environmental Assessment Act.

Industry strongly opposes new cost recovery measures as they are a clear disincentive to investment in the North. Cost recovery represents an added impediment to an already costly operating regime. Introducing these measures now will only serve to further dampen investor interest in our territory. We recommend that cost recovery either be removed from the legislation, or that it not be invoked at this time.

The concept of administrative monetary penalties is new to the North and is creating unease with our industry, as there are a number of aspects with this section of the proposed legislation that require clarification.

Monetary fines, in and of themselves, do not present a problem to good operators. However, extending the period of uncertainty from two to five years after a non-compliance incident could discourage investment in Nunavut without offering additional environmental protection.

As well, the proposed amendments to the offences and punishment under the current scheme differ from the current version of the Mackenzie Valley Resource Management Act. We recommend that this clause be changed to be more closely aligned and consistent with the MVRMA.

Double-bonding occurring within a licensee must provide financial security to more than one payee to address the same or related reclamation requirements. Industry is pleased to note the addition of proposed section 76.1 as a positive step toward addressing the issue of double-bonding. However, we note that security-management agreements would be formulated only on a proponent-driven, case-by-case basis.

Successfully resolving the double-bonding issue entirely will help to support Nunavut's growing reputation as an attractive destination for investment into the many mineral development projects that are situated on both Crown and Inuit-owned lands. Our recommendation is to broaden proposed section 76 to clarify what elements security management agreements should contain.

Establishing time limits for the evaluation and approval of water licence applications will allow for more predictable and timely reviews. The inclusion of an express power for the Nunavut Water Board to issue 60-day extensions to water licences is entirely consistent with the Nunavut Land Claim Agreement.

However, it seems that the option currently under review is to permit extensions only on the recommendation of the minister. In our view, this decision should be made by the Nunavut Water

Le projet de loi propose le recouvrement de coûts liés à l'analyse, au renouvellement, à la modification ou à l'annulation d'un permis au Nunavut afin d'être conforme à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

L'industrie s'oppose fortement à toute nouvelle mesure de recouvrement de coûts, car de telles mesures nuiraient à l'investissement dans le Nord. Le recouvrement de coûts constitue un handicap supplémentaire pour une exploitation déjà coûteuse. L'ajout de ces mesures ne ferait que diminuer davantage l'intérêt des investisseurs pour notre territoire. Nous recommandons que le recouvrement de coûts soit retiré du projet de loi ou que l'entrée en vigueur de ces mesures soit retardée.

Le concept des sanctions administratives pécuniaires est nouveau dans le Nord et crée un certain malaise au sein de notre industrie, car plusieurs éléments de cet article doivent être précisés.

Les sanctions pécuniaires elles-mêmes ne sont pas problématiques pour les exploitants. Toutefois, le fait de prolonger la période d'incertitude de deux à cinq ans après une violation pourrait nuire à l'investissement au Nunavut sans offrir en contrepartie une protection environnementale supplémentaire.

De plus, les amendements proposés aux infractions et aux peines en vertu de ce projet de loi diffèrent de la version actuelle de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Nous recommandons que cet article soit modifié afin de l'harmoniser davantage à la LGRVM.

Les obligations doubles liées à un permis doivent offrir une sécurité financière à plus d'un bénéficiaire pour satisfaire aux exigences relatives à la remise en état. Selon l'industrie, l'ajout de l'article 76,1 constitue un pas dans la bonne direction pour régler le problème des obligations doubles. Toutefois, nous remarquons que les accords de gestion de sécurité seront élaborés au cas par cas en fonction des promoteurs.

Le fait de régler le problème des obligations doubles dans son ensemble aidera à affermir la réputation grandissante du Nunavut comme étant un territoire de choix pour l'investissement dans de nombreux projets de développement minier, tant sur des terres appartenant à la Couronne que sur des terres appartenant aux Inuits. Nous recommandons d'approfondir l'article 76 proposé afin de clarifier les éléments que devraient contenir les ententes sur la gestion de la sécurité.

L'imposition de délais pour l'évaluation et l'approbation des demandes de permis d'utilisation des eaux permettra des analyses plus prévisibles et rapides. L'inclusion d'un pouvoir exclusif conféré à l'office des eaux du Nunavut d'accorder des prolongations de 60 jours en ce qui concerne les permis d'utilisation des eaux en vigueur est conforme à ce que l'on retrouve dans l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Toutefois, selon l'option à l'étude, il semble que des prolongations ne seraient autorisées que sur la recommandation du ministre. À notre avis, cette décision devrait revenir à l'office

Board, as the considerations that would need to be weighed in determining whether an extension would be granted are well within the expertise of the Nunavut Water Board's technical staff.

It is important that water licences address environmental risks associated with mining processes, as well as respond to community and socio-economic issues.

We agree that water licences should be issued for the life of the mining operation, with scheduled periodic reviews to ensure water-related requirements are addressed, as opposed to the current costly process of a full reapplication and review process every few years.

To conclude, mining provides the North a major economic advantage, and it's already creating significant community benefits. Nunavut hosts a very high mineral potential and can support world-class mines and opportunities.

We support Bill S-6, but with recommendations to ensure it can be an incentive for increased mineral investment in Nunavut. We look forward to future dialogue with the federal government as accompanying regulations are created.

That concludes my presentation. Thank you.

The Chair: Thank you very much. I don't usually do this, but I'll just quickly ask a couple of questions. When you spoke about the 50 to 100 cubic metres and that it should be the same as it is in — I believe you said — either the Yukon or the Northwest Territories, did you have an opportunity to have input into the making of this legislation? If so, was that something that you brought forward? Can you tell me why the difference exists? Maybe you know and maybe you do not. It seems strange to me.

Ms. Kingston: We had actually raised this issue with Aboriginal Affairs during the initial review of the regulations in 2011. We felt that what seemed an arbitrary decision to put the level at 50 cubic metres was too low, and industry questioned why it was not simply made consistent with both the Yukon and Northwest Territories, which have 100 cubic metres per day.

The history is a bit vague, and we understand there were discussions between NTI, the Inuit organizations and the federal government to come up with this figure. But industry has always maintained that it should be higher. However, when the draft regulations came out, it was placed at 50 cubic metres per day, and we have been raising this issue ever since we saw those proposed amendments.

The Chair: How large of an impact will that have on mining — going from 50 cubic metres to 100 cubic metres?

des eaux du Nunavut qui dispose de personnel technique ayant les compétences nécessaires pour déterminer si une prolongation doit être accordée.

Il est important que les permis d'utilisation des eaux tiennent compte des risques environnementaux associés à l'exploitation minière, ainsi que des enjeux communautaires et socio-économiques.

Nous convenons que les permis d'utilisation des eaux devraient être accordés pour la durée de vie d'une mine, mais ils devraient être assujettis à un examen périodique pour s'assurer que les exigences liées à l'eau sont respectées, par opposition au processus coûteux actuel qui exige qu'une nouvelle demande soit présentée aux fins d'examen après quelques années.

En terminant, l'industrie minière est la force économique du Nord et procure déjà des avantages considérables à la collectivité. Le potentiel minéral du Nunavut est très élevé et les possibilités qu'offre le territoire sont de calibre mondial.

Nous appuyons le projet de loi S-6, mais proposons ces recommandations afin qu'il constitue un incitatif à l'investissement au Nunavut. Nous sommes impatients de poursuivre le dialogue avec le gouvernement fédéral en vue de l'élaboration des règlements.

Cela met fin à mon exposé. Merci.

Le président : Merci beaucoup. Ce n'est pas dans mon habitude, mais j'aimerais poser quelques questions. Vous avez parlé des mètres cubes — 50 m³ par rapport à 100 m³ — et souligné que cette limite devrait être la même qu'au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, si je ne m'abuse. Avez-vous eu l'occasion de vous exprimer sur ce projet de loi? Si oui, avez-vous soulevé ce point? Pourriez-vous m'expliquer pourquoi il y a une différence sur le plan des limites? Vous ignorez peut-être pourquoi il y a une différence, mais ça me paraît étrange.

Mme Kingston : Nous avons soulevé la question auprès d'Affaires autochtones dans le cadre de l'examen initial des règlements, en 2011. À notre avis, la décision d'établir la limite à 50 m³ semblait arbitraire et cette limite était trop basse. L'industrie se demandait pourquoi cette limite n'était pas conforme à celle du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, laquelle est fixée à 100 m³ par jour.

L'historique du dossier est plutôt flou. Nous savons que des discussions ont eu lieu entre la NTI, les organisations inuites et le gouvernement fédéral pour en arriver à ce chiffre. Mais, l'industrie a toujours soutenu que cette limite devait être plus élevée. Cependant, lorsque l'ébauche des règlements a été publiée, la limite avait été fixée à 50 m³ par jour. Depuis, nous soulignons le problème.

Le président : Quel sera l'impact sur l'exploitation minière de cet écart de 50 mètres cubes?

Ms. Kingston: You can probably run two to three drills at that level. So any flexibility that we can add to allow more activity on land before requiring a licence is going to only open up the door to allow more people to do more exploration work.

So it can be significant.

The Chair: That would be two to three drills if you had the 100 cubic metres as compared to the 50 cubic metres in this legislation. You can't have one and a half, so you would be down to one; would that be correct?

Ms. Kingston: It would be a minimal activity that would be under 50 cubic metres.

The Chair: Second is the cost recovery, and I'm sure that you had lots of input into that. I don't know whether this would be easy for you to answer, so if you do not have an answer, I'm fine with that: What would one of these mines cost on cost recovery compared to the capital investment to open a mine? Take Mary River, for instance. Do you have some idea? Is it \$1,000 or is it \$100 million?

Mr. Chamberlain: It depends on the mine, the particular location and the particular process that it has to go through, but we're talking millions; it can be millions of dollars.

When thinking of cost recovery, it's important to understand that cost recovery is something that is brought up in many jurisdictions in Canada, and it can be argued to make a lot of sense. In the North, in the Northwest Territories, Yukon and in particular Nunavut, because of the lack of roads and lack of infrastructure, the costs related to permitting and all the soft costs related to the development of a mine are significantly higher already than they are elsewhere in Canada. Just by virtue of the fact of the remoteness of these communities or these facilities, you already have a premium built into the cost of development. To add in cost recovery on top of that, the concern we have is that it "super-adds," if you will, a cost that would place projects in Nunavut at a disadvantage compared to projects elsewhere in the country.

The Chair: There are some really remote areas in the province I come from, where mining takes place in the mountains. It's cold and they have no access. They do the same things you do in Nunavut. I understand that Nunavut is farther from a large centre, but they do generate their own electricity and those kinds of things and have cost recovery.

Mr. Chamberlain: Certainly there are similarly remote communities in different parts of the country. We would suggest that Nunavut has a lower baseline. It depends on how you look at it, I suppose, but every community in Nunavut is remote and every community has no infrastructure. In northern Ontario or northern B.C., you might have hearings or regulators in a relatively nearby community that will require flying in but is nonetheless relatively close from a remote point of view, whereas you have that added distance just to get to the territory in Nunavut. If you are having, for instance, hearings with interested

Mme Kingston : Il serait possible de faire fonctionner deux ou trois perceuses à la fois. Tout ce que l'on peut faire pour accroître les activités à la surface avant d'être tenu d'obtenir un permis favorisera l'exploration.

L'impact peut donc être considérable.

Le président : Vous voulez dire deux ou trois perceuses si la limite était fixée à 100 mètres cubes et non à 50 mètres cubes comme le propose ce projet de loi. Comme il est impossible de faire fonctionner une perceuse et demie, une seule perceuse pourrait être utilisée, est-ce exact?

Mme Kingston : Avec une limite de 50 m³, l'activité serait minimale.

Le président : Ma deuxième question concerne le recouvrement de coûts. Je ne suis pas convaincu que vous avez eu beaucoup à dire sur le sujet. J'ignore si vous serez en mesure de me répondre, mais sinon, ça va. Quels seraient les coûts à recouvrir pour une seule mine comparativement au capital investi dans une mine à ciel ouvert? Prenons, par exemple, la mine de Mary River. Auriez-vous une idée? Parle-t-on de 1 000 \$ ou 200 millions de dollars?

M Chamberlain : Tout dépend de la mine, de l'endroit où elle est située et du processus à suivre, mais on parlerait de millions de dollars.

Il est important de comprendre qu'au Canada, de nombreuses régions procèdent au recouvrement de coûts. Certains diront que c'est logique. Dans le Nord, les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et, plus particulièrement, au Nunavut, en raison de l'absence de routes et d'infrastructures, les coûts liés à l'attribution des permis et les coûts accessoires liés à l'aménagement d'une mine sont beaucoup plus élevés qu'ailleurs au pays. En raison de l'isolement de ces collectivités ou de ces installations, il y a déjà une surcharge au coût d'aménagement. L'industrie craint que l'ajout de mesures pour le recouvrement de coûts ne place les projets au Nunavut dans une position désavantageuse par rapport à d'autres projets ailleurs au pays.

Le président : Il y a des régions très éloignées dans ma province. L'exportation minière se fait dans les montagnes. Il fait froid et il n'y a aucun accès. On y fait la même chose que vous, au Nunavut. Je comprends que le Nunavut est plus éloigné d'un grand centre, mais on y produit de l'électricité, notamment, et l'on y pratique le recouvrement de coûts.

M Chamberlain : Il est vrai qu'il existe des régions tout aussi éloignées ailleurs au pays. Selon nous, la ligne de base au Nunavut est plus basse. J'imagine que tout dépend de la perspective que l'on adopte, mais toutes les collectivités au Nunavut sont éloignées et aucune ne dispose d'infrastructures. Dans le Nord de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique, pour participer à des audiences ou rencontrer des organismes de réglementation, il faut prendre un avion. Mais, dans les circonstances, on pourrait considérer que ce n'est pas très loin. Au Nunavut, il faut parcourir cette distance simplement pour se rendre ailleurs sur le territoire.

communities within Nunavut — there's 25 communities, and they're all fly-in. I'm sure you've all travelled there, travel is a real challenge. All that has to happen is the weather changes and things get thrown off.

We would suggest the cost is higher in Nunavut than it would be elsewhere. That is not to say we're suggesting that other parts of the country don't have remote concerns or challenges, as well.

The Chair: I appreciate that. I can understand where you're coming from. Thank you very much. I go to the deputy chair, Senator Massicotte, please.

Senator Patterson: I do have a supplementary on your first question, chair.

The Chair: Okay, a quick one.

Senator Patterson: Yes. I would like the witnesses to clarify, while I understand the water threshold issue is important, the drilling threshold, the 50 and 100 cubic metres a day, would you agree that that issue is not a matter in this bill? And the fix for that is a regulatory fix you're pursuing with the department? There's nothing in this bill that you're worried about with regard to that issue; is that correct?

Ms. Kingston: Thank you, senator. The issue around the change in how water is measured is not something, no, that has come as a result of the change in this bill. It was a policy decision that was made. So because it's directly related to use of water, we felt this was an appropriate avenue to bring that issue forward so that our concerns would be known.

The Chair: Thank you, senator, for your clarification. It's great to have you here from Nunavut.

Senator Massicotte: Thank you very much for being with us this morning. My questions are basically on the same line. When I read your earlier presentation, you point out quite a number of proposed difficulties with Bill S-6, and I came to the same questions.

To what degree were you consulted? To what degree did you get to voice your concerns? The testimony we've heard so far, including from the First Nations, is that they were heavily consulted and they were very pleased with the process of consultation. Nothing is ever perfect, but they were quite satisfied with the conclusions.

When you read this stuff, one might say, "Boy, you have a lot of issues." I have the same interpretation. I think a lot of it is regulatory and can be decided at the local level. I appreciate it causes uncertainty because they're obviously new terms and new definitions, using recycled water in your definition of volume, but could you just highlight whether you are on side with Bill S-6?

Pour rencontrer les représentants de collectivités intéressées sur le territoire du Nunavut — il existe 25 collectivités et elles sont toutes accessibles par avion. Je suis convaincu que vous avez tous visité la région. Vous savez donc que les déplacements y sont difficiles. Un simple changement dans la météo et tous les plans sont bouleversés.

Nous considérons que le coût est plus élevé au Nunavut qu'ailleurs, ce qui ne signifie pas que l'éloignement ne présente pas de problèmes ou de défis dans d'autres régions du pays également.

Le président : J'en suis conscient. Je peux comprendre la réalité avec laquelle vous devez composer. Merci beaucoup. J'accorde la parole au vice-président, le sénateur Massicotte.

Le sénateur Patterson : J'aurais quelque chose à ajouter à votre première question, monsieur le président.

Le président : D'accord. Soyez bref.

Le sénateur Patterson : Oui. J'aimerais que le témoin apporte un éclaircissement. Même si je comprends que la question du seuil d'utilisation d'eau soit importante, qu'il s'agisse de seuils de 50 ou de 100 mètres cubiques par jour pour le forage, conviendriez-vous que cela ne concerne en rien le présent projet de loi et que pour corriger la situation, vous souhaitez que le ministère prenne une disposition réglementaire? Ce projet de loi ne comprend rien qui vous préoccupe à cet égard, n'est-ce pas?

Mme Kingston : Merci, sénateur. Effectivement, le changement de la manière dont on mesure l'eau de résulte pas de la modification prévue dans le projet de loi, mais d'une décision stratégique qui a été prise. Comme cette dernière a un lien direct avec l'utilisation de l'eau, nous avons jugé approprié de soulever la question dans ce dossier pour faire connaître nos préoccupations.

Le président : Merci, sénateur, de cet éclaircissement. Heureusement que vous êtes ici pour présenter le point de vue du Nunavut.

Le sénateur Massicotte : Merci beaucoup de témoigner ce matin. Mes questions portent essentiellement sur le même sujet. Quand j'ai lu l'exposé que vous avez fait précédemment, j'ai remarqué que vous mettez en lumière de nombreuses difficultés que comprendrait le projet de loi S-6, et j'en suis arrivé aux mêmes questions.

Dans quelle mesure avez-vous été consultés et avez-vous pu exprimer vos préoccupations? Selon ce que j'ai entendu jusqu'à présent, de la part des Premières Nations notamment, c'est que les gens ont été énormément consultés et sont fort satisfaits du processus de consultation. Rien n'est jamais parfait, mais les gens étaient très satisfaits des conclusions.

Mais en lisant ce document, d'aucun aurait l'impression que vous avez beaucoup de préoccupations. J'ai la même interprétation. Je pense qu'une bonne partie du problème concerne la réglementation et peut faire l'objet de décisions prises à l'échelle locale. Je comprends que cela cause de l'incertitude, car il y a assurément des définitions et des termes

Were you really heard, or do you have serious objections? How much of that is basically uncertainty that can eventually be resolved and which is probably good news, being decided at the local level?

Ms. Kingston: Thank you for your question. I think, in general, we are in support; we are happy to see these amendments come forward and to see some consistency and clarification, but we felt it was a good opportunity to certainly bring forward as many issues as possible. I guess the good news is that there is a lot of activity going on; there are a lot of companies that are interested in Nunavut; there is a lot of investor interest in Nunavut. So we have a lot of input and interest when legislative changes come about. We have had the opportunity to provide a good review of the legislation.

Certainly, in fairness to the staff, we have had the benefit of a couple of presentations, certainly at the Nunavut Mining Symposium and formally a presentation that we have had with a number of our members and with staff to go through the details and, essentially, the issues as I've outlined them here, one by one, and to talk about the proposed changes that were coming through. So yes, we would say that we have been consulted, but we felt that it would be prudent to bring forward our concerns and address them here.

Again, the other message is that we would like to have continued consultation on the regulations as they come forward. We would be appreciative to have that opportunity.

In terms of the first issue, the water use issue, which was really that change in policy, it was just that; it had nothing to do with the fact that these regulatory changes were coming through. It's having a major and immediate impact on our industry right now, so we felt it was important to bring this forward and to help educate as to the potentially dire consequence that decision could make in our industry in Nunavut.

Mr. Chamberlain: If I might add, I think what you're seeing are comments, which I characterize as constructive, that are coming from a body of people with expertise and experience on the ground in real-time right now. So, for instance, with the issue of water and recycling, the people that Liz and I are dealing with and working with at the board level of the chamber are people on the ground in Nunavut operating facilities that are actually using water, and they're actually able to say, "We're having to restrict use or we know we're going to have to restrict use because of this limit, and we know that's going to have an impact on our ability in a very short exploration season to do the exploration we need."

nouveaux, puisqu'un utilise l'eau recyclée dans votre définition de volume, mais pourriez-vous simplement nous indiquer si vous appuyez le projet de loi S-6? Vous a-t-on vraiment entendu ou avez-vous de sérieuses objections? Dans quelle mesure le problème est-il essentiellement lié à une incertitude qu'on pourrait arriver à éliminer, ce qui est probablement une bonne chose, puisque les décisions se prendraient à l'échelle locale?

Mme Kingston : Merci de cette question. Je pense qu'en général, nous appuyons le projet de loi; nous sommes satisfaits que des amendements soient proposés et qu'on apporte une certaine cohérence et des éclaircissements, mais nous avons pensé que l'occasion était belle de soulever autant de problèmes que possible. Je suppose que la bonne nouvelle, c'est qu'il y a beaucoup d'activité en cours et que quantité d'entreprises et d'investisseurs s'intéressent au Nunavut. Nous avons donc beaucoup de commentaires et d'intérêt quand des modifications législatives sont proposées. Nous avons eu l'occasion de faire une bonne analyse du projet de loi.

Certainement, pour être juste envers le personnel, nous avons bénéficié de quelques exposés, notamment lors du Symposium minier du Nunavut, et d'une rencontre officielle que nous avons eue avec un certain nombre de nos membres et des employés pour passer en revue les détails et, essentiellement, les problèmes que nous avons mis en lumière ici, un par un, ainsi que pour parler des modifications qu'on proposait d'apporter. Alors oui, nous dirions que nous avons été consultés, mais que nous considérons prudent de présenter nos préoccupations afin d'en discuter ici.

Ici encore, l'autre message est que nous voudrions des consultations continues sur les règlements qui sont proposés. Nous aimerions avoir cette occasion.

En ce qui concerne le premier problème, celui de l'eau, qui résulte en fait d'une modification de la politique, ce n'était rien que cela. Cela n'avait rien à voir avec le fait que ces modifications réglementaires arrivaient. Cette mesure a un effet important et immédiat sur notre industrie actuellement; nous considérons donc important de souligner la situation et de contribuer à faire connaître les conséquences potentiellement graves que cette décision pourrait avoir sur notre industrie au Nunavut.

M. Chamberlain : Si vous me le permettez, j'ajouterais que ce sont des observations, que je qualifierais de constructives, qui viennent d'un groupe de gens possédant de l'expertise et de l'expérience sur le terrain en temps réel. Ainsi, en ce qui concerne l'eau et le recyclage, par exemple, les gens avec lesquels Liz et moi-même traitons et travaillons au sein du conseil d'administration de la chambre œuvrent sur le terrain dans des installations exploitées au Nunavut qui utilisent de l'eau, et ces gens peuvent vraiment affirmer qu'ils doivent en restreindre l'utilisation ou qu'ils savent qu'ils vont devoir en restreindre l'utilisation en raison de cette limite, et qu'ils savent que cela aura des conséquences sur leur capacité d'effectuer l'exploration nécessaire au cours d'une saison d'exploration très brève.

What you are hearing is support generally for Bill S-6 but also some hopefully constructive comments that can be used, either in this process or in the regulatory process. The concern we have is that sometimes an issue like the water, the 50 versus 100 cubic meter issue, we're not getting reassured by some of the responses that we've been hearing, so we think it's important that we bring them up now. It is an important issue, and it will have direct implications for the amount of exploration that's done.

In this current economic environment as it relates to mining and commodities related to mining, in particular in the North, believe me, every mining executive is watching the cost of this work as it relates to the cost for similar work in other parts of Canada or other parts of the world. It's very much a global marketplace.

What you're hearing are very specific comments of people on the ground who are actually seeing the impact or seeing what the impact will be of these changes or are concerned about what it might be if certain things aren't changed through the regulatory process or otherwise.

Senator Patterson: I know that cost recovery is a very serious concern of the chamber, and with no infrastructure in Nunavut, roads or ports, it's a scary prospect for developers. You recommend that those provisions be removed or not imposed, and I guess you've been told that this is consistent with the CEEA amendments and with the N.W.T. and Yukon legislative provisions.

I'm wondering whether you would agree that the day may come — we now have two mines in Nunavut, and there's significant investor interest in the rich mineral deposits in Nunavut — when commodity prices change dramatically, infrastructure may be built, and the day may come when cost recovery might be affordable. I wonder if you'd comment on that.

Mr. Chamberlain: I think that's quite possible. In time, as infrastructure is developed, the regulatory environment will be substantially different or can be substantially different. I think what we're facing now, though, as you point out, is a reality where there is no infrastructure on the ground.

To the chair's point, like other communities in Canada, Nunavut is composed of remote communities with a lack of infrastructure that is not something we see in the rest of the country, certainly not on a territorial basis.

So will we see change? We think we will hopefully, but it's a long time coming. There are two operating mines, and there are others under development, but they're not moving quickly. With added additional costs and regulatory burdens, the concern is that some of the companies that are looking at these projects might think they would be better to spend their money elsewhere. There is a significant difference now in the cost. That's our concern.

Ce que vous entendez, c'est généralement un appui à l'égard du projet de loi S-6, mais aussi des commentaires qu'on espère constructifs qui peuvent être utilisés dans ce processus ou dans un processus réglementaire. L'ennui, c'est que parfois, certaines des réponses que nous obtenons ne nous rassurent pas concernant un point comme celui des 50 ou des 100 mètres cubiques d'eau; nous considérons donc important de soulever ce point maintenant. C'est une question importante, qui aura des répercussions directes sur la quantité d'exploration effectuée.

Dans l'environnement économique actuel en ce qui concerne l'exploitation minière et les produits relatifs aux mines, en particulier dans le Nord, croyez-moi, chaque directeur de mine surveille le coût de ces activités et les compare à celui d'activités similaires dans d'autres régions du Canada et du monde. C'est un marché très mondialisé.

Vous entendez donc les commentaires très précis de gens qui, sur le terrain, observent les répercussions de ces modifications ou s'inquiètent de ce qui pourrait arriver si certains changements ne sont pas apportés dans le cadre du processus réglementaire ou par un autre moyen.

Le sénateur Patterson : Je sais que le recouvrement des coûts préoccupe grandement la chambre, et comme les infrastructures, les routes et les ports font défaut au Nunavut, c'est une perspective peu réjouissante pour les développeurs. Vous avez recommandé que ces dispositions soient éliminées ou non imposées, et je suppose qu'on vous a dit que cela cadrerait avec les modifications apportées à la LCEE et les mesures législatives des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

Je me demande si vous conviendriez qu'un jour — il y a deux mines au Nunavut, et les investisseurs s'intéressent fortement aux riches gisements minéraux du Nunavut —, quand les prix des produits de base changeront dramatiquement, on pourrait construire des infrastructures et le recouvrement des coûts pourrait devenir abordable. Je me demande si vous pourriez me donner votre avis à ce sujet.

M. Chamberlain : C'est fort possible, je crois. Avec le temps, à mesure que s'érigent les infrastructures, l'environnement réglementaire sera ou peut être très différent. Je crois cependant que, comme vous l'avez fait remarquer, que nous sommes confrontés à une réalité où il n'y a pas d'infrastructure sur place.

Pour faire suite à la remarque du président, le Nunavut, comme d'autres régions du Canada, est composé de communautés éloignées où le manque d'infrastructures ne ressemble pas à ce qu'on voit dans le reste du pays, certainement pas dans les territoires.

Observera-t-on un changement alors? Nous espérons que oui, mais il faudra beaucoup de temps. Il y a deux mines en exploitation, et d'autres sont en développement, mais les choses avancent lentement. Si le fardeau s'alourdit sur les plans des coûts et de la réglementation, on craint que certaines des entreprises qui ont ces projets à l'œil puissent penser qu'il serait plus avisé de dépenser leur argent ailleurs. Il y a une différence substantielle au chapitre du coût maintenant; voilà ce qui nous préoccupe.

Senator Patterson: Thank you for that. You made a comment about the double-bonding issue, which I know the chamber has worked on for probably three years, and section 76(1) is a positive step. I'm glad to hear that, because it has been a significant issue for developers to have to put up two bonds, one for Crown land and one for Inuit land.

You've recommended that it would be helpful to have a clarification on what elements security arrangements should comprise, that certainty should be a little bit more there now.

I'm just wondering, have you given any thought to the wisdom of putting this in legislation or, rather, having a more flexible approach, which would be by defining the elements for security arrangements through regulation?

Ms. Kingston: I think that makes sense to have it apply through regulation. We wanted to bring the issue forward. It is technically a rather complicated issue that seems to be exclusive to Nunavut and that is because we have essentially two land owners we often deal with. So the issue comes forward about posting a bond for security reclamation, but who holds the bond, how much that bond is going to be, these are questions that come up and there are extensive conversations around how they're going to be managed. We were very pleased to see there was recognition of this issue coming forward in the bill and to allow the minister some authority to go ahead and sign agreements once the agreements can be reached, and that the Nunavut Water Board must take these agreements into consideration when they're setting the amount of bond.

There is still an extensive amount of discussion that has to take place in order to get to that agreement. I think some parameters around what those agreements should contain would include such things as which measurements are we going to take, or do we use a reclaim model to determine what the costs will be or what the percentages will be. There are various tools available and if there was some clarification in regulations or more detail, it would help people to get established and get these agreements set in place in a timely fashion.

Senator Patterson: I have finished my questions, but Senator Massicotte referred to the position of First Nations on the bill. As a member of the steering committee, he and I and you are aware of a communication we received from Nunavut Tunngavik, but I would like to share that with the committee, with your permission.

The Chair: Yes.

Senator Patterson: It's a short email we received from Malaya Mikijuk, the executive assistant to the President of Nunavut Tunngavik Incorporated, September 16, 2014. She was responding to an invitation to Nunavut Tunngavik to appear before this committee. The email to Jody Turner, on behalf of the committee, said:

Le sénateur Patterson : Merci de cette réponse. Vous avez fait une observation sur la question du double cautionnement, à laquelle je sais que la chambre travaille probablement depuis trois ans, et le paragraphe 76(1) est une démarche positive. Je suis enchanté de l'entendre, car ce point constitue un problème important pour les développeurs qui doivent déposer deux cautionnements, un pour les terres de la Couronne et un pour celles des Inuits.

Vous avez recommandé d'apporter un éclaircissement quant aux éléments que les ententes de sûreté devraient comprendre afin d'apporter un peu plus de certitude.

Je me demande si vous avez cherché à voir s'il était plus avisé d'apporter ces précisions dans le projet de loi ou d'adopter une approche plus souple, en définissant ces éléments dans la réglementation?

Mme Kingston : Il me semble sensé de les indiquer dans la réglementation. Nous voulions soulever cette question techniquement assez complexe qui semble propre au Nunavut parce qu'il y a essentiellement deux propriétaires fonciers avec lesquels nous traitons souvent. On considère donc qu'il convient de déposer un cautionnement en vue d'une réclamation, mais on se demande quels en seront le détenteur et le montant, et la manière dont ces cautions seront gérées fait l'objet de longues discussions. Nous sommes très satisfaits de voir qu'on a tenu compte du fait que cette question va se poser dans l'avenir dans le projet de loi en conférant des pouvoirs au ministre pour qu'il signe des ententes une fois qu'on est parvenu à un accord, et que l'office des eaux du Nunavut doit prendre ces ententes en compte quand il fixe le montant de la sûreté.

Il faudra discuter encore longuement pour en arriver à un accord à cet égard. Pour vous donner des paramètres sur ce que ces ententes devraient comprendre, elles devraient indiquer le genre de mesures qui seront prises et préciser si on utilise un modèle de réclamation afin de déterminer les coûts ou les pourcentages. On peut utiliser divers outils, et si on apportait des éclaircissements ou des détails dans les règlements, cela aiderait les gens à s'établir et à mettre ces ententes en place en temps opportun.

Le sénateur Patterson : J'ai terminé mes questions, mais le sénateur Massicotte a fait référence aux Premières Nations dans le projet de loi. À titre de membres du comité directeur, lui, vous et moi savons que Nunavut Tunngavik a communiqué avec nous, mais j'aimerais, avec votre permission, en parler au comité.

Le président : Oui.

Le sénateur Patterson : Il s'agit d'un bref courriel que nous a envoyé Malaya Mikijuk, adjointe administrative de la présidente de Nunavut Tunngavik Incorporated, le 16 septembre 2014. Elle répondait à une invitation à comparaître que le comité a fait parvenir à Nunavut Tunngavik. Ce courriel, adressé à Jody Turner, au nom du comité, indiquait ce qui suit :

We see no advantage to NTI appearing before the Committee on this bill. In the recent draft letter from President Cathy Towtongie to Minister Bernard Valcourt, we've stated NTI has no objections to the modest changes proposed to the NWSRTA (giving the Minister the authority to enter into security management agreements — DIAND's proposed solution to double bonding).

I would like to have that on the record, please.

The Chair: That's great. I'm glad, Senator Patterson, that you did that.

Senator Black: Thank you very much for that tremendous presentation, it was very helpful. I have one question for clarity. Do I understand, arising from the responses to the questions from my colleagues here, that you believe most of the changes you think should be implemented should be implemented through regulation rather than an amendment to the act?

Ms. Kingston: I would agree, yes.

Senator Black: Thank you very much.

[Translation]

Senator Boisvenu: Welcome and thank you for your presentations. Like Senator Black, I found your presentations very helpful. I would like to pick up on what Senator Patterson was saying.

Water is a resource, or raw material, that is heavily used in mining. First off, what percentage of input costs does water account for, both before and after? And second, how much will the bill increase that cost if it does go up, provided it does not stabilize?

[English]

Mr. Chamberlain: I'll provide a short answer and if Ms. Kingston wants to add anything, she can. The short answer is I don't know the threshold cost, but what we're trying to articulate here is that it is more of a critical threshold issue than cost related. Mining exploration and mining activities by their very nature require a significant amount of water as a tool for use in the process. With the proposed limits, it will create a significant reduction in the amount of drilling that can be done or the amount of process that can be undertaken, which will slow down the ability of mining companies to be able to do the work and increase the costs. It will mean that less work will be able to be done to explore the resource, and the resource will be exploited in a slower manner because of that additional up-front threshold issue.

[Translation]

Senator Boisvenu: So it would have a greater impact on exploration than on exploitation?

Nous ne voyons pas quel avantage NTI aurait à comparaître devant le comité au sujet de ce projet de loi. Dans la récente ébauche de lettre de la présidente Cathy Towtongie au ministre Bernard Valcourt, nous avons indiqué que NTI ne s'oppose pas aux modestes modifications proposées à la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surfaces du Nunavut (le pouvoir accordé au ministre de conclure des ententes relatives à la gestion des sûretés, et la solution proposée par AADNC quant aux doubles sûretés).

J'aimerais que ce message figure au compte rendu.

Le président : C'est excellent. Je suis heureux que vous l'ayez lu, sénateur Patterson.

Le sénateur Black : Merci beaucoup de cet excellent exposé, qui nous a été fort utile. J'ai une question pour éclaircir un point. Ai-je bien compris, d'après les réponses faites aux questions de mes collègues ici présents, que vous considérez que la plupart des modifications devraient être mises en œuvre par voie de règlements plutôt qu'en modifiant la loi?

Mme Kingston : C'est effectivement le cas, oui.

Le sénateur Black : Merci beaucoup.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Bienvenue et merci beaucoup pour vos témoignages. Un peu comme le disait le sénateur Black, vos témoignages sont très instructifs. J'aimerais poursuivre dans la même veine que celle du sénateur Patterson.

L'eau est une ressource, un intrant, dans la production minière importante. Premièrement, quel pourcentage l'eau représente-t-elle en matière du coût de l'intrant, avant et après? Deuxièmement, à quel pourcentage le projet de loi fera-t-il monter ce coût s'il y a augmentation, à moins qu'il y ait stabilisation?

[Traduction]

M. Chamberlain : Je répondrai brièvement, et Mme Kingston peut ajouter quelque chose si elle le souhaite. La réponse brève, c'est que j'ignore le seuil de coût. Mais ce que nous essayons de faire comprendre ici, c'est que c'est plutôt une question de seuil critique que de coût. L'exploration et les activités minières, de par leur nature même, utilisent une importante quantité d'eau comme outil dans la transformation. Les limites proposées réduiront considérablement le forage ou le traitement pouvant être entrepris, ce qui ralentira les activités des sociétés et réduira leur capacité d'accomplir le travail, tout en augmentant les coûts. On pourra donc faire moins de travail d'exploration des ressources, et ces dernières seront exploitées plus lentement en raison de ce problème supplémentaire de seuil à respecter d'entrée de jeu.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Cela perturberait donc plus l'exploration que l'exploitation des minerais?

[English]

Mr. Chamberlain: Yes. To be clear, with mining in Nunavut in particular, where there are only two operating mines, a significant amount of the economic activity is related to exploration. Exploration is a critical path that must be undertaken in order to get to a productive mine where you see significant activity and employment. Without the ability to undertake exploration in an efficient, cost-effective and fairly timely manner in a very challenging environment, there will be significantly less mining activity in the future because of that. It will have a very real impact.

While some people will say it's just exploration and it's not such a big deal, the chamber would like to make it very clear we think anything that limits the ability to explore mining in the North under the harsh and very short season will have a significant implication, leaving aside cost.

Ms. Kingston: It also depends on who is actually doing the work. If you have a major mining company, such as Agnico Eagle or Baffinland, they earn their revenues internally through the revenues of their operating mines, so they have internal resources they can apply to these kinds of costs. In some ways it is not attractive to have more cost added to your operation, but they have the resources available to them or are more likely to have resources available to them than the junior exploration companies that have to rely on outside investors to help them move their projects forward.

By adding additional costs and making it more challenging for those companies to operate and get their projects moving forward, it's an additional pressure and sales pitch they have to make to their investors to add to their comfort level that their investment will actually pay off with an operating mine sometime, hopefully in the near future. It puts a lot of pressure on the exploration industry and those junior mining companies that do not have their own internal sources of revenue. They must go outside and seek investor applications to these projects.

[Translation]

Senator Boisvenu: If the mining companies do not absorb the costs, who will?

[English]

Mr. Chamberlain: The exploration just won't happen. As Ms. Kingston indicated, junior mining companies will do quite a bit of the exploration, because mining is unlike many industries where there are different levels of activities. Often, exploration is done by one junior company and later down the road, if an exploration leads to a find of a resource that seems valuable and worth exploiting, it will eventually be mined by a larger company with more resources. Where a company is having trouble raising money to do exploration under challenging circumstances and

[Traduction]

M. Chamberlain : Oui. En clair, dans l'industrie minière du Nunavut en particulier, laquelle ne compte que deux mines en exploitation, une part substantielle de l'activité économique est liée à l'exploration. Cette dernière est une étape essentielle qu'il faut entreprendre pour établir une mine productive fournissant beaucoup d'activités et d'emplois. Si on ne peut entreprendre l'exploration de façon efficace, rentable et assez rapide dans un environnement très difficile, il y aura beaucoup moins d'activités minières dans l'avenir. Cela aura des répercussions très réelles.

Même si certains diront que ce n'est que de l'exploration et que ce n'est pas bien grave, la chambre voudrait signifier très clairement que tout ce qui limite la capacité d'exploration minière dans le Nord au cours de la difficile et très brève saison aura de sérieuses conséquences, à part le coût.

Mme Kingston : Cela dépend aussi de qui fait le travail. S'il s'agit d'une grande société minière, comme Agnico Eagle ou Baffinland, elle trouve ses revenus à l'interne grâce aux recettes tirées de ses mines en exploitation; elle dispose donc de ressources internes qu'elle peut appliquer à ce genre de coûts. D'une certaine manière, ce n'est guère intéressant d'ajouter des coûts aux activités, mais elle a des ressources ou est plus susceptible d'en avoir que les petites entreprises d'exploration qui doivent compter sur le soutien d'investisseurs externes pour faire avancer leurs projets.

En ajoutant des coûts supplémentaires et en faisant en sorte qu'il soit plus difficile pour ces entreprises de fonctionner et de faire progresser leurs projets, on les soumet à une pression supplémentaire et les oblige à atténuer les inquiétudes de leurs investisseurs et à les convaincre que leur investissement portera fruit dans une mine en exploitation un jour, en espérant que ce soit dans un proche avenir. Cette situation exerce une pression considérable sur l'industrie de l'exploration et sur les petites sociétés qui ne disposent pas de leurs propres sources de revenus internes. Elles doivent se tourner vers l'extérieur et intéresser des investisseurs à ces projets.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Si les coûts ne sont pas absorbés par les compagnies minières, qui le fera?

[Traduction]

M. Chamberlain : Il n'y aura tout simplement pas d'exploration. Comme Mme Kingston l'a indiqué, les petites compagnies minières font beaucoup d'exploration parce que l'industrie minière est différente de bien des secteurs, qui ont divers niveaux d'activités. L'exploration est souvent effectuée par de petites sociétés minières, et plus tard, si ces activités permettent de trouver une ressource qui semble précieuse et exploitable, cette dernière sera alors extraite par une plus grande société dotée de plus de ressources. Si une entreprise éprouve de la difficulté à

high cost, or with a threshold issue like we've described, they just won't do it, certainly not to the same degree.

And that's what we're seeing. One of the charts in Ms. Kingston's presentation showed the exploration levels, and you can see a fairly precipitous drop-off in the last couple of years and that is in part due to global commodity conditions, but the anecdotal evidence we can convey is that it is also in part due to uncertainty of regulatory changes in Nunavut, as well as costs related to those. It's a complex issue, of course, but it's an important one.

Senator Mitchell: Thank you both for your presentations. I'm interested in the difference. Why the choice of a threshold of 50 instead of 100? Where did that come from? Is it dated and technology has gotten past that and needs more water, or was it some assessment that there isn't enough water?

Ms. Kingston: There is a lot of water, so that's not exactly the issue. This no-licence use of water actually is a step in the right direction, as well. Previously, to do any activity on land at all required a licence; there was absolutely no threshold which allowed even minimal activity. So this is a step in the right direction.

But when the time came where the threshold was set in regulation, it seemed an arbitrary decision on the part of the water board, essentially. Despite our efforts to have that raised, it was felt that it was just the number and that it would remain.

From a consistency point of view, which seems to be part of the goal with this bill, we wondered why it wouldn't be consistent with what's happening in the Northwest Territories and the Yukon. It just made sense to allow that threshold to be raised to 100 cubic metres a day.

Senator Mitchell: With respect to security and remediation, have there been cases where sites have been left improperly remediated? Could you comment on that and how this will help?

Ms. Kingston: Yes, unfortunately, it does happen from time to time. Again, for good operators, it's not an issue. Reclamation is part of that mine cycle, so you do your exploration work, mine the deposit, and at the end, you are required to close that project and essentially put the land back the way it was found. If you do not put forward a bond or set aside enough money to do that, then, unfortunately, the landowner — or, generally, Aboriginal Affairs — will be responsible to go in and ensure that land is put back the way it was found.

Because of some experiences in the past and around the world, these things tend to happen. There is a lot more pressure now to ensure that, even before you start your project, there is enough money set aside in the form of a bond that you are able to go in

trouver des fonds pour faire de l'exploration tout en étant confrontée à une situation difficile, un coût élevé ou d'un problème de seuil, comme je l'ai expliqué, elle ne fera simplement pas d'exploration, certainement pas dans la même mesure.

Et c'est ce que nous voyons. Dans le graphique de l'exposé de Mme Kingston qui montre les niveaux d'exploration, on constate une baisse marquée au cours des deux dernières années, laquelle est en partie attribuable à l'état des marchés mondiaux de produits de base, mais nous pouvons vous dire de façon empirique qu'elle est aussi en partie attribuable aux incertitudes suscitées par les modifications apportées à la réglementation au Nunavut. C'est un problème complexe, bien sûr, mais aussi important.

Le sénateur Mitchell : Je vous remercie tous les deux pour vos exposés. Je m'intéresse à la différence. Pourquoi le choix d'un seuil de 50 au lieu de 100? D'où cela est-il venu? Est-ce dépassé par la technologie qui exige maintenant plus d'eau? Ou bien a-t-on estimé qu'il n'y a pas assez d'eau?

Mme Kingston : Il y a beaucoup d'eau, alors le problème n'est pas vraiment là. L'utilisation d'eau sans permis représente en réalité un pas dans la bonne direction aussi. Avant, toute activité en milieu terrestre exigeait un permis; il n'y avait absolument aucun seuil pour une activité minimale en milieu terrestre. C'est donc un pas dans la bonne direction.

Quand un seuil a été établi par règlement, on aurait dit que la décision de l'office des eaux du Nunavut était arbitraire. Malgré nos efforts pour faire augmenter le seuil, on a estimé que cela devait demeurer.

Sur le plan de la cohérence, qui semble faire partie des objectifs de ce projet de loi, nous nous sommes demandé pourquoi cela ne pourrait pas correspondre à ce qui se passe dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Il était logique que le seuil soit haussé à 100 mètres cubes par jour.

Le sénateur Mitchell : En ce qui concerne la sécurité et l'assainissement, est-il arrivé qu'on n'assainisse pas convenablement des sites? Pourriez-vous nous parler de cela et nous dire comment cela aidera?

Mme Kingston : Oui, malheureusement, cela arrive de temps en temps. Encore une fois, pour les bons exploitants, ce n'est pas un problème. La restauration des lieux fait partie des étapes de l'exploitation minière. Vous faites donc votre travail d'exploration, vous exploitez la mine, puis, à la fin, vous devez fermer la mine et laisser les lieux tels qu'ils étaient au début. Si vous ne versez pas de caution ou ne mettez pas assez d'argent de côté pour le faire, malheureusement, le propriétaire des terres — ou en général, Affaires autochtones — devra s'occuper de la remédiation des terres.

C'est ce qui tend à se produire en raison de certaines expériences vécues dans le passé, et ce, partout dans le monde. On exerce bien plus de pression maintenant, avant même que le projet soit lancé, pour qu'il y ait assez d'argent de côté, sous

and clean up that site at the end. Mines are finite — they will close eventually — and there is an obligation on the part of the company to ensure that the site is cleaned up. This will ensure that will happen.

How the bonds are set and determined is very important, but it's a natural part of the cycle. It's required and an acceptable part of the mining process.

Senator Wallace: Ms. Kingston, just to come back to the issue of cost recovery and your suggestion that the cost recovery provisions should be removed from the bill, could you describe for us what your understanding is of the types of costs that are sought to be recovered by that provision?

Ms. Kingston: One of the things that hasn't come up in our discussion yet this morning that is a little different in Nunavut is the concept of the institutions of public governance. They are a group of boards operating under the Nunavut Land Claims Agreement. They are there to ensure a robust regulatory process.

The bill right now does refer to cost recovery for the board, and our preliminary understanding was that it would involve cost recovery for the federal government officials and their costs around running hearings for licence renewals, application processes or what have you.

In a way, our concern is that we could be hit twice. There are costs that need to be recovered on the part of the federal government employees who have to spend time reviewing licences or further travel to attend hearings and what not, but because we have this extra group of agencies, or an extra regulatory arm available in Nunavut, the concern now is: Do we have to recover costs, or pay back costs, for both of those groups? It's a question we have, and we would like to see clarification on that.

It's essentially for any application, renewal or process around a water licence application — or the management of a water licence — that for all of the players participating, those costs would have to be recovered for their involvement.

Senator Wallace: That was my understanding.

Mr. Chamberlain, you made a comment about the costs and the lack of infrastructure, and I didn't want there to be a perception that we were perhaps talking about the recovery of capital recovery costs, which was obviously not the intent. But the lack of infrastructure is also bringing greater costs to attend hearings and so on.

Business wants to minimize its cost. That's understandable. But if those costs are not going to be borne by industry, which is going to receive the benefit of the undertaking — the community does as well, but the direct benefit is to the industry — those costs have to be borne somewhere, and they're going to be borne by the taxpayer or, in the case in Nunavut, by the citizens of Nunavut.

forme de caution, pour permettre le nettoyage du site à la fin. L'exploitation d'une mine est limitée — la mine finit par fermer —, et l'entreprise a l'obligation de veiller à ce que le site soit nettoyé. Cette mesure garantira cela.

La façon de fixer la caution est très importante, mais c'est une partie naturelle du cycle. C'est requis, et c'est un élément acceptable du processus d'exploitation minière.

Le sénateur Wallace : Madame Kingston, j'aimerais revenir sur la question du recouvrement des coûts et sur votre suggestion de retirer du projet de loi les dispositions relatives au recouvrement des coûts. Pourriez-vous nous expliquer comment vous comprenez les types de coûts qu'on cherche à recouvrer au moyen de ces dispositions?

Mme Kingston : Il y a une chose qui n'a pas encore été mentionnée dans nos discussions de ce matin et qui est un peu différente au Nunavut, et c'est le principe des institutions de gouvernement populaire. Il s'agit d'un groupe de conseils relevant de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Ils sont là pour garantir un processus réglementaire rigoureux.

En ce moment, le projet de loi ne mentionne pas de recouvrement des coûts pour le conseil, et selon notre compréhension préliminaire, les fonctionnaires du gouvernement fédéral recouvreraient les coûts relatifs à la tenue d'audiences pour les renouvellements de permis, les processus de demande et tout cela.

En quelque sorte, nous craignons de subir deux coups. Il faut recouvrer les coûts relatifs aux employés du gouvernement fédéral qui doivent consacrer du temps à examiner les permis ou voyager pour assister à des audiences, entre autres, mais puisque nous avons ce groupe supplémentaire d'agences, ou un volet réglementaire additionnel au Nunavut, ce qui nous préoccupe maintenant, c'est de savoir si nous devons recouvrer les coûts, ou rembourser les coûts, pour les deux groupes. C'est une question que nous nous posons, et nous aimerions des éclaircissements à ce sujet.

C'est essentiellement pour toute demande, tout renouvellement ou tout processus visant un permis d'utilisation des eaux — ou pour la gestion d'un tel permis. Pour tous les intervenants, il faut recouvrer les coûts de leur participation.

Le sénateur Wallace : C'est ce que je comprends.

Monsieur Chamberlain, vous avez fait une observation au sujet des coûts et de l'infrastructure insuffisante, et je ne voulais pas qu'on pense que nous parlions peut-être du recouvrement des coûts de récupération du capital, car ce n'est manifestement pas l'objectif. Mais l'infrastructure insuffisante fait grimper les coûts relatifs à la présence aux audiences et ce genre de choses.

Les entreprises veulent minimiser leurs coûts. Cela se comprend. Mais si ces coûts ne sont pas assumés par l'industrie, qui profite de l'entreprise — la communauté aussi, mais c'est l'industrie qui en profite directement —, il faut que quelqu'un les assume, et ce ne sera pas le contribuable ou, dans le cas du Nunavut, le citoyen du Nunavut.

Does it not seem reasonable that industry should take the lead on bearing the costs of those expenses that it's actually incurring? Its applications and developments are creating those costs. Isn't it reasonable that industry would bear all of it, or at least the lion's share of it?

Ms. Kingston: It would be reasonable. Our question, however, is first: What are the parameters around those costs, and how are those costs going to be managed? Are they going to be a reasonable amount of costs?

Our question right now is the timing of it, as well. The first recommendation said that it be removed, but the other part of it is that it be put off to another time.

Right now, our industry is struggling. The markets are down and the costs for commodities are low. That puts a lot of pressure on the exploration industry right now.

We're trying to get this fledgling industry up and running in Nunavut. We talk about the citizens of Nunavut, but we have a very high unemployment rate in Nunavut. It's a fledgling economy, and we believe our industry can provide a remedy for that. So why are measures being put in place now that would seemingly work against that?

We're trying to address that and work our way through it to get the industry up and running so that there are revenues and taxes flowing into that economy. Then we would probably be in a better position to be able to recover those kinds of costs.

It's an extra pressure on our industry right now at a really poor time. We're asking for that consideration.

Senator Wallace: I would think for legislators, though, it becomes difficult to deal with an issue like that and try and adjust it on a cyclical basis as the nature of the industry changes. It has its up and downs, and its peaks and valleys. It would be difficult to have something like "in down-times, costs would not be passed along, and in up-times, they would." That's very difficult to do.

I would think the idea would be to have something that's reasonable and understandable such that if you decide to do business in the North, you understand that basis going in and you, industry, make your decisions. Government's not going to make the decision if you're going to invest or not.

Mr. Chamberlain: I have a couple of comments. One is to your point about cyclical changes to regulatory systems in cost recovery. That's a good point. It's really worthwhile reinforcing Ms. Kingston's point that this is a fledgling industry. Nunavut is 15 years old, roughly, and the economy on the mining side is really new. By far, the mining economy is really the only private economy driver in Nunavut. I think Senator Patterson's question about where this could go in the future gets to your point.

N'est-il pas raisonnable que l'industrie assume la responsabilité des coûts réels? Ce sont ses applications et ses développements qui causent les coûts. N'est-il pas raisonnable que l'industrie les assume en entier ou qu'elle en assume au moins une grande partie?

Mme Kingston : Ce serait raisonnable. Mais nous voulons d'abord savoir ce qui suit : quels sont les paramètres de ces coûts, et comment les coûts seront-ils gérés? Les coûts seront-ils raisonnables?

Nous nous interrogeons aussi sur le moment. La première recommandation voulait que cela soit retiré, mais par la suite, on a recommandé que ce soit remis à plus tard.

En ce moment, l'industrie est en difficulté. Les marchés sont en baisse et les coûts des produits de base sont faibles, ce qui exerce beaucoup de pression sur l'industrie de l'exploration.

Nous essayons de mettre en place cette jeune industrie au Nunavut. Nous parlons des citoyens du Nunavut, mais le taux de chômage est très élevé au Nunavut. C'est une économie jeune, et nous croyons que notre industrie peut remédier à cela. Pourquoi donc mettre en place maintenant des mesures qui vont faire obstacle là cela?

Nous essayons de résoudre cela et nous travaillons à lancer cette industrie de sorte que l'économie profite des revenus et des taxes. Nous serions alors mieux en mesure de recouvrer ce genre de coûts.

C'est une pression supplémentaire qui est exercée à un bien mauvais moment sur notre industrie. Nous demandons que vous teniez compte de cela.

Le sénateur Wallace : Je dirais que pour les législateurs, il devient difficile de faire face à un problème de ce genre et d'essayer d'ajuster les choses de manière cyclique, selon les changements dans la nature de l'industrie. Il y a des hauts et des bas. Il serait difficile de dire que, « dans les périodes creuses, les coûts ne seront pas transmis, alors que quand les choses vont bien, ils le seront ». C'est très difficile à faire.

Je pense que l'idée serait d'avoir quelque chose de raisonnable et de compréhensible, de sorte que si vous décidez de faire des affaires dans le Nord, vous compreniez cela dès le début et sachiez à quoi vous en tenir en prenant vos décisions. Le gouvernement ne va pas décider si vous allez investir ou pas.

M. Chamberlain : J'ai quelques observations à faire. Premièrement, votre argument au sujet des changements cycliques aux règlements relatifs au recouvrement des coûts est valable. Il en vaut la peine de souligner ce que Mme Kingston a dit au sujet de la jeunesse de cette industrie. Le Nunavut a 15 ans, à peu près, et l'industrie minière est vraiment jeune. L'industrie minière est de loin le seul moteur économique privé du Nunavut. Je pense que la question du sénateur Patterson à propos des possibilités d'avenir rejoint ce que vous dites.

I think we're talking less about the cyclical nature of the business and more about the fledgling nature of the business, the fact that mining in Nunavut needs support until a critical mass is reached. When that happens is hard to say, but as growth goes and as infrastructure, regulatory and capital is developed, one would think that less support would be needed.

The other thing I would say is I worry that your question might leave one with the impression that private sector mining companies are somehow benefiting at the expense of the private purse. Mining companies who do work in Nunavut now are spending a premium; they are spending extra to do work there, and they are making a decision because they're a business and they see a resource and they know it can be exploited. Yes, of course it's for the bottom line, but the citizens of Nunavut will be the ones who benefit from the additional jobs and economic activity that will be brought along. I think it's important to balance those things. I'm not suggesting you're not, but I wanted to make that point.

Senator Wallace: The cost of business does vary from jurisdiction to jurisdiction. We know that across industries. That's my point. Thank you very much.

Senator Ringuette: As a supplementary question, I understand that in regard to costs, there is federal involvement and territorial involvement, which should not be different from an interprovincial project that would require the province and the federal government to do a cost assessment for the project developer.

Have you looked into comparing the current legislation and what is happening elsewhere in Canada, as a follow-up to Senator Wallace's question?

Mr. Chamberlain: Costs of permitting and things like that?

Senator Ringuette: Yes.

Mr. Chamberlain: I can speak to it a bit and let Ms. Kingston chip in if she has something to add.

I am an environmental lawyer; I practise environmental assessment law across the country. Most of my practice is either in Ontario or Nunavut, but I am active in the Northwest Territories and have been on projects in Quebec, Saskatchewan, Alberta and other places. Those are principally the areas of my activities.

I guess when you ask a question about the soft costs of project development and how they compare, I don't have numbers to give you, but I can tell you that the soft costs related to projects in remote communities, no matter where they are, will always be higher and that the soft costs related to projects in Nunavut will be among the highest in the country. I'm reluctant to say they are by far the highest because there are remote communities, as has already been mentioned in other places, but the baseline of the costs related to these things in Nunavut is much higher than it is anywhere else because of the geographic realities there.

Je pense que nous ne parlons pas tant de la nature cyclique de l'industrie que de la nouveauté de l'industrie; l'exploitation minière au Nunavut a besoin de soutien jusqu'à ce qu'elle atteigne une masse critique. On ne sait pas quand cela arrivera, mais avec la croissance et le développement de l'infrastructure, de la réglementation et de l'investissement, on pourrait s'attendre à ce que l'industrie n'ait pas besoin d'autant de soutien.

J'aimerais aussi dire que je crains que votre question donne l'impression que les entreprises minières privées profitent de la situation, au détriment du particulier. Les entreprises minières dépensent énormément d'argent, de l'argent en plus, pour travailler là, et elles prennent cette décision parce que ce sont des entreprises, qu'elles voient une ressource et qu'elles savent que cette ressource peut être exploitée. Bien sûr que c'est pour le profit, mais ce sont les citoyens du Nunavut qui vont profiter des emplois supplémentaires et de l'activité économique accrue que cela amènera. Je pense qu'il est important de peser toutes ces choses. Je ne dis pas que vous ne le faites pas, mais je tenais à le souligner.

Le sénateur Wallace : Ce qu'il en coûte pour faire des affaires varie effectivement d'un territoire à l'autre. Nous savons cela dans toutes les industries. C'est ce que je dis. Merci beaucoup.

La sénatrice Ringuette : J'ai une question supplémentaire. Si je comprends bien, en ce qui concerne les coûts, le fédéral et le territoire interviennent. Cela ne devrait donc pas différer d'un projet interprovincial qui exigerait que la province et le fédéral évaluent les coûts pour le promoteur du projet.

Pour faire suite à la question du sénateur Wallace, j'aimerais savoir si vous avez pensé à comparer le texte législatif actuel à ce qui se passe ailleurs au Canada.

M. Chamberlain : Les coûts des permis et ce genre de choses?

La sénatrice Ringuette : Oui.

M. Chamberlain : Je peux en parler un peu et laisser Mme Kingston en parler si elle a quelque chose à ajouter.

Je suis un juriste spécialiste des questions environnementales. Je pratique le droit de l'évaluation environnementale à l'échelle du pays. Mes clients sont pour la plupart en Ontario et au Nunavut, mais je suis actif dans les Territoires du Nord-Ouest et j'ai participé à des projets au Québec, en Saskatchewan, en Alberta et ailleurs. Ce sont les principaux endroits où je pratique.

Si vous me demandez quels sont les coûts accessoires de la conception de projets et comment ils se comparent, je ne peux vous donner de chiffres, mais je peux vous dire que les coûts accessoires des projets situés dans n'importe quelles collectivités éloignées seront toujours plus élevés, et que les coûts accessoires relatifs aux projets situés au Nunavut seront parmi les plus hauts du pays. J'hésite à affirmer qu'ils sont de loin les plus élevés parce qu'il y a des collectivités éloignées ailleurs, comme je l'ai déjà mentionné, mais les coûts de base au Nunavut sont nettement plus élevés que partout ailleurs en raison de la géographie.

On top of that, the Nunavut Land Claims Agreement created the IPGs that Ms. Kingston referred to, and the processes. Not to say that other provinces and territories don't have their own processes — they do — but I would suggest that in Nunavut, when you take the complexities of the federal involvement, the Institutions of Public Government, under the land claims agreement, as well as the input required from the Aboriginal communities — that is, the Inuit — that it is a more complex and costly regime from a regulatory point of view and from a geographic point of view than you would find elsewhere in the country.

I would add to that one caveat, and that is I think it's a highly effective system. As an environmental assessment practitioner, I often provide speeches across the country and write about environmental assessment across the country and have seen the process in action, and I think it's one of the more effective environmental assessment processes in the country. That said, it's more expensive.

The Chair: Thank you. That brings us to the end of questions for this segment.

Ms. Kingston, Mr. Chamberlain, thank you very much for your presentation and for your answers to our questions. We appreciate it very much.

It gives me great pleasure to welcome during the second portion of the meeting by video conference from Calgary, from the Canadian Association of Petroleum Producers, Alex Ferguson, Vice-President, Policy and Environment; and Aaron Miller, Manager of Northern Canada.

Thank you for being with us today. We look forward to your presentation. We have one hour and we have to be out of here in the hour, and then we'll have some questions from senators and we look forward to your answers. The floor is yours, sir.

Alex Ferguson, Vice-President, Policy and Environment, Canadian Association of Petroleum Producers: Thank you, Mr. Chair, members of the committee. I am Alex Ferguson and I'm with CAPP. I'm here with Aaron Miller, Manager, Northern Canada, who will go through the details.

I remind you that CAPP represents a pretty significant portion of Canada's upstream oil and gas industry. Approximately 90 per cent of our Canadian resources in this sector come through our membership, which is a pretty significant investor base across Canada, and we are hoping to increase that investment in some of the northern territories that we see some good opportunities in.

We certainly support the spirit and what we see in the bill in front of us. We view any bill that has the word "improvement" in it as a pretty positive step for us as Canadians, and the petroleum industry specifically. To get into the detail, I will quickly turn it

En plus, l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut a donné lieu à la création des IGP, comme Mme Kingston l'a mentionné, ainsi qu'aux processus connexes. Je ne dis pas que les autres provinces et territoires n'ont pas leurs propres processus — ils en ont —, mais je dirais qu'au Nunavut, compte tenu de la complexité de l'intervention fédérale, des institutions de gouvernement populaire relevant de l'accord sur les revendications territoriales, et de la participation requise des communautés autochtones — les Inuits, en fait —, le régime est plus complexe et plus coûteux sur les plans de la réglementation et de la géographie que partout ailleurs au pays.

Je dois cependant vous faire remarquer qu'il s'agit d'un système très efficace. En tant que praticien de l'évaluation environnementale, je prononce souvent des discours partout au pays et j'écris sur l'évaluation environnementale. J'ai vu le déroulement du processus, et je pense qu'il s'agit d'un des processus d'évaluation environnementale les plus efficaces du pays. Cependant, il est plus coûteux.

Le président : Merci. C'est la fin des questions pour le présent segment.

Madame Kingston, monsieur Chamberlain, je vous remercie beaucoup de votre exposé et de vos réponses à nos questions. Nous vous en savons gré.

Pour la deuxième partie de notre séance, je suis très heureux d'accueillir, par vidéoconférence de Calgary, deux membres de l'Association canadienne des producteurs pétroliers : Alex Ferguson, vice-président, Politique et Environnement, et Aaron Miller, gestionnaire, Nord Canada.

Je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui. Nous avons hâte de vous entendre. Nous avons une heure et nous devons être partis à la fin de l'heure. Après vos exposés, il y aura les questions des sénateurs, et nous sommes impatients d'entendre vos réponses. La parole est à vous, monsieur.

Alex Ferguson, vice-président, Politique et environnement, Association canadienne des producteurs pétroliers : Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité. Je suis Alex Ferguson et je suis à l'ACPP. Je suis accompagné d'Aaron Miller, gestionnaire, Nord du Canada, qui va s'occuper de vous faire part des détails.

Je vous rappelle que l'ACPP représente une partie très importante de l'industrie pétrolière et gazière canadienne en amont. Nos membres trouvent et exploitent environ 90 p. 100 des ressources dans ce secteur, ce qui correspond à un bassin d'investisseurs assez considérable à l'échelle du Canada, et nous espérons accroître cet investissement dans certains des territoires nordiques où les occasions sont bonnes, d'après nous.

Nous appuyons l'esprit du projet de loi S-6 et les dispositions qu'il comporte. Nous voyons tout projet de loi qui comporte le mot « amélioration » comme une étape très positive pour nous, en tant que Canadiens, et pour l'industrie pétrolière en particulier.

over to Mr. Miller who will run through specific comments and we will be able to answer any questions that you have of our sector.

Aaron Miller, Manager, Northern Canada, Canadian Association of Petroleum Producers: Thank you, Mr. Chair and committee members for this opportunity to speak to you today as we certainly appreciate the chance to contribute our perspectives on Bill S-6. To that end, we have focused primarily on Part 1 of the bill, namely the amendments to the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act, otherwise known as the YESAA, and more importantly what this means as the petroleum sector in the Yukon is in such an early, critical stage where quite frankly it can either be hatched or halted.

I would like to speak for a few minutes to the frontier nature of the Yukon landscape. Junior exploration companies that are currently leading the way in Yukon in the early stages of exploration are not only crucial to the future of petroleum in that region, but are key catalysts for the oil and gas industry across Canada.

Such companies have been catalysts in the early stages in mature jurisdictions, such as Alberta when it went through its very own early exploration phase many decades ago.

The nimble, entrepreneurial character of these companies was instrumental in not only unlocking the resource, but helping to hatch the industry at large.

Such companies are crucial to frontier jurisdictions, like the Yukon, as their early exploration work will not only be the precursor to potential future commercial development, but the work they do now will lay the foundation for subsequent companies both big and small that may come after, hence providing that early baseline information on the resource potential, thereby helping focus future efforts by reducing the uncertainty of outcome.

That critical foundation of geological and basin knowledge is key as the more data and intelligence an exploration company can gather, the better it is for all parties involved, whether it be regulatory bodies, governing bodies, First Nations and various other stakeholders.

A very robust and thorough exploration program that is allowed to proceed without unnecessary obstacles and delays will be best positioned to assess the resource potential and also mitigate business risk.

It is at this point, after a thorough and timely exploration phase — and at this point only — that explorers will have a more accurate picture of the size and scope of the potential resource, its

Pour les détails, je vais laisser la parole à M. Miller, qui va vous présenter des observations, puis nous allons répondre à toutes vos questions sur notre secteur.

Aaron Miller, gestionnaire, Nord du Canada, Association canadienne des producteurs pétroliers : Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie de nous donner l'occasion de nous exprimer devant vous aujourd'hui, et de vous faire part de notre point de vue au sujet du projet de loi S-6. Nous allons nous concentrer sur la partie 1 du projet de loi, c'est-à-dire sur les amendements proposés à la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, aussi appelée la LEESY, et surtout sur ce que cela signifie pour le secteur pétrolier du Yukon, lequel se trouve dans une phase critique de démarrage qui, bien franchement, pourrait se poursuivre ou s'arrêter net.

J'aimerais commencer par vous parler, pendant quelques minutes, du caractère nordique et vierge des paysages du Yukon. Les jeunes entreprises d'exploration qui ouvrent actuellement la voie au Yukon sont essentielles pour l'avenir du pétrole qui s'y trouve, mais elles sont aussi des catalyseurs indispensables à l'industrie pétrolière et gazière partout au Canada.

De telles entreprises ont été des agents catalyseurs au début de l'exploration, dans des provinces qui en sont maintenant à un stade de développement avancé, comme l'Alberta lorsqu'elle a entrepris sa propre phase d'exploration initiale, il y a bien des décennies.

La souplesse et le caractère entrepreneurial de ces compagnies ont été déterminants non seulement pour permettre l'exploitation des ressources, mais aussi pour aider l'industrie tout entière à se développer.

Ces compagnies sont essentielles pour les territoires éloignés comme le Yukon, car, en plus d'annoncer le développement commercial futur, leurs premières explorations traceront la voie aux compagnies, petites et grandes, qui les suivront en fournissant des informations de base sur le potentiel de ressources, ce qui permettra de déployer des efforts ciblés et de réduire l'incertitude des résultats.

Cette base indispensable de connaissances sur la géologie et les bassins est vitale, car plus une compagnie d'exploration pourra recueillir de données et d'informations, mieux ce sera pour les différentes parties concernées, tant les organismes de réglementation, les organismes directeurs, les Premières Nations et divers autres intervenants.

Un programme d'exploration très solide et très rigoureux qui pourra être mis en œuvre sans obstacles ni délais inutiles sera le meilleur moyen d'évaluer le potentiel de ressources et de d'atténuer les risques opérationnels.

C'est à ce moment-là, c'est-à-dire après une phase d'exploration approfondie et opportune, et seulement à ce moment-là, que les prospecteurs auront une idée plus exacte de

commercial viability, and ultimately the size and scope of potential environmental and socio-economic impacts if it is indeed a viable play.

Exploration by its nature is high risk and when I say risk, it is in terms of probability of commercial success as often exploration activities do not translate into hydrocarbons being able to flow at an economic rate. That is the nature of exploration work.

Now let's talk a little bit more about the Yukon in specifics. Eagle Plain, an area of interest in the Yukon, is largely an under and unexplored area as exploration started in the 1950s and continued to the early 1970s when it slowed down significantly.

Since 1972, only four wells were drilled prior to the increased activity in the area a couple of years ago. A total of 38 wells have been drilled in this basin, with the majority of course being drilled in the initial stages of work 50 plus years ago.

Things have changed in the last 50 years or so. The technology and innovation available to the oil and gas industry today compared to the relatively rudimentary tools available in that first round of activity many decades ago opens up a whole new paradigm of exploration potential.

To name a few of the many technological innovations, we have the advent of horizontal drilling. And the big one in the early exploration stage is the ability to process seismic data. In decades past, rudimentary 2-D surveys were the norm. Now, exploration endeavours are often undertaken using more sophisticated 3-D seismic programs.

In short, more data can be extracted in a faster, more efficient manner. In the last two years at Eagle Plain, four wells have been drilled along with a large 3-D seismic survey, which was the first 3-D ever done in the Yukon. Having said that, further drilling is necessary to continue exploration and appraise the viability of the variety of play types prior to be able to consider any type of development plan.

Explorers need clarity, consistency and a level of predictability in this process, and to operate in an environment where the regulatory and assessment triggers are proportionate with the risk profile and exploration character of the activities. Accordingly, CAPP is supportive of the government's objectives to improve the efficiency and effectiveness of the northern regimes while retaining robust environmental standards. Extending these reforms into the Yukon will be important for attracting and enabling investment that creates jobs, economic growth and prosperity for the Yukon and all Canadians.

Of course, the YESAA is a core piece of legislation and the proposed changes are very important to the fledgling industry in that region. Investment and operational decisions benefit by

la taille et de l'étendue des ressources potentielles, de la viabilité commerciale des projets, et, en fin de compte, de l'envergure des impacts environnementaux et socioéconomiques éventuels, si la viabilité de ces projets se confirme.

De par sa nature, l'exploration présente des risques élevés, et, par-là, j'entends des risques qui influent sur la probabilité de réussite commerciale, car elle ne débouche pas souvent sur l'exploitation d'hydrocarbures à un niveau économique. Telle est sa nature.

Parlons maintenant un peu plus des particularités du Yukon. L'intéressante plaine Eagle est largement sous-explorée et inexplorée, puisque la prospection y a commencé dans les années 1950 et s'y est poursuivie jusqu'au début des années 1970, puis a considérablement diminué.

Depuis 1972, on y a foré seulement quatre puits, avant que l'activité ne recommence à augmenter, il y a quelques années. En tout, on a creusé 38 puits dans le bassin, la majorité, bien sûr, durant la phase initiale d'exploration, il y a 50 ans.

Depuis, les choses ont bien changé. La technologie et l'innovation dont dispose aujourd'hui l'industrie pétrolière et gazière, par rapport aux outils relativement rudimentaires de cette première phase d'activité, qui remonte à plusieurs décennies, ouvrent la voie à un tout nouveau paradigme en matière de potentiel d'exploration.

Pour ne nommer que quelques-unes de ces nombreuses innovations, il y a le forage horizontal. Et, au stade initial de l'exploration, il faut mentionner la capacité de traiter les données sismiques. Dans les décennies antérieures, la sismique 2D, plus rudimentaire, constituait la norme. Maintenant, l'exploration utilise souvent la sismique 3D.

Bref, on peut extraire plus de données, plus rapidement et plus efficacement. Au cours des deux dernières années, on a creusé quatre puits dans la plaine Eagle, et on a fait une grande étude sismique 3D, la première jamais faite au Yukon. Cela dit, il faut continuer à forer pour poursuivre l'exploration et évaluer la viabilité de différents types de zones de production avant d'envisager quelque plan que ce soit.

Les prospecteurs ont besoin de données claires, cohérentes et d'un certain niveau de prévisibilité dans ce processus. Ils ont aussi besoin de travailler dans un environnement où les éléments déclencheurs d'une réglementation et d'une évaluation sont à la mesure du profil de risque et du caractère des activités d'exploration. C'est la raison pour laquelle l'ACPP appuie les objectifs du gouvernement consistant à améliorer l'efficacité et l'efficacité des régimes du Nord, tout en maintenant de solides normes environnementales. Étendre ces réformes au Yukon permettra d'attirer et de favoriser les investissements qui contribueront à la création d'emplois, à la croissance économique et à la prospérité du Yukon et du Canada tout entier.

Bien sûr, la LEESY est une loi fondamentale, et les changements qui y sont proposés sont très importants pour la jeune industrie qui se développe sur ce territoire. Les décisions

having a level of predictability in the review process, particularly as to review scope and timing. This predictability is essential for being able to manage work activities to fit within limited seasonal operating windows.

Our industry is global in scale, as you know, and northern oil and gas exploration and development projects have to aggressively compete for limited investment dollars against opportunities elsewhere in Canada and around the globe.

Reducing risks and uncertainties in project review timelines, as proposed in this legislation, will serve to improve Yukon competitiveness.

In that vein, CAPP commends the proposed reforms to the YESAA, namely the adequacy review stage that has now been included in the time limits being proposed for evaluations, screenings and reviews. Further, the reforms in section 49 will also lead to more streamlined and efficient timelines as the new assessment will not be required when an authorization is renewed or amended unless, in the opinion of the board, there is a significant modification to the original project.

Now, although there is resource potential in the Yukon, most of these resources await confirmation as to whether they are economically viable, and timely and thorough assessment through exploration will be key to their realization.

I should note that the Yukon and the North at large is not alone in its challenges as Canada's oil and gas industry faces many.

Whether in mature producing jurisdictions or potential new development areas, common challenges facing Canadian oil and gas development include access to domestic, North American, and other international markets; competitiveness in the areas of fiscal and regulatory policies; workforce availability; access to investment capital; and having the social licence to operate with respect to public confidence and trust.

CAPP commends the federal government on the northern regulatory reforms of the last few years and the priority of northern development. However, numerous barriers continue to exist that still make the North a challenging regime in which to explore for petroleum.

The permanent and lasting transition from a regime of perennial exploration potential to commercial development jurisdiction remains elusive in the North.

We look forward to continuing to consult with all stakeholders and work together to help make this vision a reality.

opérationnelles et en matière d'investissements sont prises en tenant compte du degré de prévisibilité dans le processus d'examen, particulièrement en ce qui a trait à la portée et au calendrier. Cette prévisibilité est nécessaire pour que les travaux puissent se faire pendant la courte période d'activité saisonnière.

Notre industrie est mondialisée, comme vous le savez, et les projets d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz dans le Nord doivent livrer une concurrence féroce aux autres projets, ailleurs au Canada et dans le monde, pour accéder aux investissements limités.

La réduction des risques et des incertitudes dans le calendrier d'examen des projets, comme le propose cette mesure législative, contribuera à améliorer la compétitivité du Yukon.

C'est la raison pour laquelle l'ACPP applaudit la modification proposée à la LEESY en ce qui concerne la phase d'examen de la pertinence, qui entre maintenant dans le calendrier proposé pour les évaluations, les études préalables et les examens. Par ailleurs, les modifications proposées à l'article 49 permettront aussi d'avoir un échéancier simplifié et plus efficace, puisqu'une nouvelle évaluation ne sera pas requise quand l'autorisation sera renouvelée ou modifiée, à moins que, de l'avis de l'office, un changement majeur ait été apporté au projet d'origine.

Maintenant, même s'il existe un potentiel de ressources au Yukon, on attend, pour la plupart de ces ressources, de savoir s'il serait économiquement viable de les exploiter, et leur évaluation opportune et rigoureuse pendant la phase d'exploration sera essentielle à leur mise en valeur.

Je tiens à préciser que le Yukon et le Nord dans son ensemble n'affrontent pas seuls ces défis, puisque l'industrie pétrolière et gazière canadienne en affronte aussi beaucoup.

Que ce soit dans des provinces avancées productrices de ressources ou dans de possibles nouvelles zones de développement, les obstacles communs au développement de l'industrie pétrolière et gazière au Canada sont notamment : l'accès aux marchés nationaux et nord-américains ainsi qu'aux autres marchés étrangers; la compétitivité en matière fiscale et réglementaire; la disponibilité de la main-d'œuvre; l'accès au capital-investissement; l'obtention du permis social d'exercer, c'est-à-dire la confiance du public.

L'ACPP félicite le gouvernement fédéral pour les réformes de la réglementation dans le Nord qu'il a menées ces dernières années, et pour la priorité qu'il accorde au développement du Nord. Toutefois, de nombreux obstacles subsistent, de sorte qu'il est encore difficile de chercher du pétrole dans le Nord à cause du régime en place.

La transition permanente et durable d'un régime d'exploration stable des ressources potentielles vers un cadre axé sur le développement commercial demeure encore incertaine dans le Nord.

Nous continuerons de consulter tous les intervenants concernés et de travailler avec eux pour que cette vision se concrétise.

Thank you for this opportunity to present to you today. We look forward to your questions.

The Chair: Thank you, gentlemen, for that presentation. Very well done. We will now go to questioners.

Senator Massicotte: Thank you very much to both of you for being with us this morning.

Obviously you agree with Bill S-6 and you recommend its adoption. That's good. At the beginning of your presentation, you said this is a critical time for you, and at the end you said the potential is very elusive to you. Why is this critical and why is it so important at this time? What's going on?

Mr. Miller: Again, Yukon is, of course, as we know, a frontier jurisdiction. The exploration activity that's going on, for example, in Eagle Plain, again, they're in that early phase of exploration where they're trying to assess the viability of the resource, and of course, ultimately to assess the viability of it to flow economically.

What I mean by that is, the more clarity, consistency and efficiency in the timeline and review process we have in these early phases, the better the process can get. It's just going to increase the probability of success of these exploration endeavours. Again, it's in that critical early stage.

Senator Massicotte: But that early stage, the way you describe it, sounds pretty normal to me. Isn't that the case for most of your exploration?

Mr. Miller: Yes, but I'm glad you brought that up. In the North it's a little difficult.

You're right; early-stage development has parallel characteristics and jurisdictions, but you have to remember, as we all know, north of 60, you have, again, a frontier jurisdiction. That's going to be different from south of 60 where you have mature jurisdictions. Obviously, the timelines are much longer; it's going to take much longer to see any return on the investment. In a nutshell, you're spending tens of millions of dollars for several years before you see any potential return or any return at all.

Again, the more we can do to kick-start that process in such a jurisdiction, the better.

Senator Massicotte: The bad news is it's not going to change; the weather is not going to get any warmer quickly, but I understand your point.

Senator Mitchell: Thank you very much, gentlemen. I'm interested in focusing on the clarity, consistency and certainty features of your concerns in your presentation.

One of the features of this bill will be to change the definition of cumulative effects. In the environmental review process, cumulative effects applies only to projects that are actually

Merci encore de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer devant vous aujourd'hui. Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

Le président : Merci messieurs, pour cet exposé. Très belle prestation. Nous passons maintenant aux questions.

Le sénateur Massicotte : Je vous remercie tous les deux d'être avec nous.

Visiblement, vous êtes en faveur du projet de loi S-6 et vous en recommandez l'adoption. C'est excellent. Au début de votre exposé, vous avez dit que c'était une phase critique pour vous et, à la fin, vous avez dit que la transition demeure encore incertaine, à vos yeux. Pourquoi la phase est-elle critique et pourquoi est-ce si important à ce moment? Que se passe-t-il?

M. Miller : Le Yukon est, bien sûr, limitrophe. Dans la plaine Eagle, par exemple, l'exploration est à ses premières étapes, celles où on essaie d'évaluer la viabilité de la ressource et, en fin de compte évidemment, la viabilité de son exploitation économique.

Ce qui veut dire que plus on sera clair, cohérent et efficace dans l'échéancier et le processus d'examen de ces premières étapes, plus le processus pourra s'améliorer, ce qui permettra simplement d'augmenter la probabilité de réussite de ces entreprises d'exploration. Encore une fois, nous nous trouvons dans cette phase critique initiale.

Le sénateur Massicotte : Mais cette phase initiale que vous décrivez, elle me semble assez normale. N'est-ce pas le cas de la plupart de vos travaux d'exploration?

M. Miller : Oui, mais je suis heureux que vous souleviez cet aspect. Dans le Nord, c'est un peu difficile.

Vous avez raison; à ses débuts, la mise en valeur possède des caractéristiques et des pouvoirs parallèles, mais il faut se rappeler, comme nous le savons tous, que, au nord du 60^e parallèle, on pénètre en territoire limitrophe. Il y a une coupure avec le sud, où les provinces ont atteint la maturité. Visiblement, les échéanciers sont beaucoup plus longs; il faudra attendre beaucoup plus longtemps pour obtenir un retour sur l'investissement. En un mot, il faut dépenser des dizaines de millions de dollars pendant plusieurs années avant d'espérer ou d'obtenir un retour sur l'investissement.

Dans ce genre de territoire, encore une fois, plus on peut faire démarrer le processus, le mieux c'est.

Le sénateur Massicotte : Malheureusement, ça ne changera pas; le climat ne se réchauffera pas plus vite, mais je vous comprends.

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup, messieurs. Je suis désireux de m'arrêter à vos inquiétudes concernant la clarté, la cohérence et la certitude, que vous avez exprimées dans votre exposé.

L'une des caractéristiques du projet de loi est de modifier la définition d'effets cumulatifs. Dans le processus d'examen environnemental, ces effets ne s'appliquent qu'aux activités en

under way or projects that are actually in the process of being built. It will now include projects likely to be carried out. There is some concern as to how that will be defined.

Have you given that any thought? Have you had experience elsewhere? What's your thinking generally on this?

Mr. Miller: In the Yukon, we're in the very early stages of development, and that has been a challenge in the review process so far, in terms of the project scoping, what that's going to look like down the road.

Unfortunately, by virtue of early exploration activities, it's hard to tell what that project is going to look like until you've actually had a chance to assess the viability of the resource.

So, yes, that is an issue we have been cognizant of long before this actually came into the conversation about this legislation.

Mr. Ferguson: I can add, senator, that we have a lot of experience in other jurisdictions, not just in Canada but elsewhere, around the concepts of cumulative effects. Our industry is a growth industry in terms of over a land base over a period of time. It's not just a single project in one specific area.

One of the challenges we have with being able to forecast other activities that may relate to ours, first of all, we're not that certain about how rapidly or to what extent our sector will grow in a particular area of land. At the same time, you can think about some of the other scenarios or some of the sectors that may impact that land base; there could be an infinite number of possibilities of what could happen.

One of the things we have a lot of experience with, given the uncertainty at the exploration stage for oil and gas development, if you start telegraphing too quickly the opportunities and the wealth and values that are going to be generated and created in an area, people in that local area start making probably less appropriate decisions about their future, individually and collectively, and we then get accused of leading them down a pathway that they're not prepared for.

You don't have to go very much further than look at the liquefied natural gas scenario in Canada; a lot of expectations and there are going to be a lot of projects built. At the end of the day, we can forecast anywhere from one plant to 14 or more plants in Canada alone. We're not really aware yet how many plants are going to be built.

We're pretty concerned about layering a process that could lead people astray, but at the same time, there's a lot of uncertainty around it. Not to say that you can't start expressing those things and making some decisions around cumulative effects, but at the same time, you want to be cautious when we don't really know what's going on with any great deal of certainty.

cours de réalisation. Désormais, ils engloberont les activités dont la réalisation est probable. On s'inquiète de la définition qu'on en donnera.

Y avez-vous réfléchi? Avez-vous accumulé de l'expérience ailleurs? Qu'en pensez-vous, généralement?

M. Miller : Au Yukon, nous sommes aux premières étapes de la mise en valeur, et cela a présenté des difficultés dans le processus d'examen jusqu'ici, pour la détermination de la portée des projets, la vision à long terme.

Malheureusement, les explorations initiales permettent difficilement de discerner l'allure du projet tant qu'on n'a pas effectivement pu évaluer la viabilité de la ressource.

Effectivement, c'est un problème dont nous connaissons l'existence longtemps avant qu'on en parle au sujet de ce projet de loi.

M. Ferguson : Je peux ajouter que beaucoup d'expérience nous vient d'ailleurs qu'au Yukon, et pas seulement du Canada, mais de l'étranger aussi, sur la notion d'effets cumulatifs. Notre industrie a pris de l'envergure, elle a de la surface et de la durée. Elle ne se résume pas à un projet unique, à un point sur la carte.

L'une des difficultés que nous éprouvons dans la prévision d'autres activités qui pourraient être connexes aux nôtres est que, d'abord, nous ne sommes pas certains de l'éventuelle vitesse de croissance ni des éventuelles limites du développement de notre secteur dans une région donnée. En même temps, certains autres scénarios ou certains des secteurs susceptibles de toucher cette même région multiplient le nombre de possibilités à l'infini.

Cependant, nous savons très bien, par expérience, que, en raison de l'incertitude entourant la mise en valeur du pétrole et du gaz au moment de l'exploration, la divulgation trop rapide des possibilités, de la richesse et des valeurs qui seront produites et créées dans une région risquent d'amener les gens à y prendre, individuellement et collectivement, des décisions moins judicieuses pour leur avenir, ce qui, plus tard, peut nous valoir de nous faire accuser de les avoir induits à prendre un parti auquel ils n'étaient pas préparés.

Inutile de chercher longtemps : voyez comment les choses se passent dans le secteur du gaz naturel liquéfié au Canada; les attentes sont nombreuses, et on réalisera beaucoup de projets. Finalement, pour notre pays uniquement, nous pouvons prévoir jusqu'à 14 usines ou plus. Nous ne savons vraiment pas combien on en construira.

Nous craignons assez d'organiser un processus qui pourrait être déroutant, mais, en même temps, il est entouré de beaucoup d'incertitude. Sans compter le fait qu'on ne peut pas commencer à exprimer ces opinions et à prendre des décisions sur les effets cumulatifs, mais, en même temps, on tient à faire preuve de prudence à cause de la grande incertitude dans laquelle on se trouve.

Senator Mitchell: Thank you. Clearly, at the base of what you're doing for the impact on the good of the community, of the region, is economic development and jobs, and also, clearly, there's an Aboriginal population that needs them.

Does your industry, in approaching these projects, have a concerted, coordinated effort to create jobs in the Aboriginal communities?

Mr. Ferguson: I can certainly speak to that. Again, in the Yukon in particular, as well as the Northwest Territories, we're in pretty early days, so we're not going out there promising a lot of things. But across our sector, company-specific and also through our association representing a lot of the members, we have very focused, specific programs to address and prioritize Aboriginal employment opportunities, training opportunities and broader engagement opportunities, not to mention benefits to local, non-Aboriginal populations as well.

Like any business, it's good business for us to have a local work force that's capable, trained and available to us to help grow that community that we need to be in for a period of time.

Mr. Miller: If I could add very quickly, with respect to one of our members who is doing early exploration work up in the Yukon, in the last two or three years, approximately \$22 million has been paid out locally in direct wages, benefits and services. Again, that's just from very early exploration work.

If we want to look to the neighbouring territory, the Northwest Territories, very similar work that's going on. One of our members there, for roughly every one well that's drilled, about \$3 million in wages is paid out and roughly half of that goes to local populations. Again, those economic impacts to the North are quite significant.

Senator Ringuette: Thank you, gentlemen, for your presentation.

Since you operate in other jurisdictions within Canada and outside of the country, in other countries, how does this modification to the act compare to what your members are dealing with in other jurisdictions?

Mr. Ferguson: I'll give a broader answer, and then Aaron can provide something more specific.

Certainly we look at any opportunity to not just streamline but make the regulatory model more effective. It supports our sector because we intend to grow in those areas with those communities, so we're looking for a pathway to certainty and predictability in the regulatory model.

I would say the opportunity you have in front of you here is to start down that path probably slightly ahead of the curve in terms of other jurisdictions that have already been down a certain road.

Le sénateur Mitchell : Merci. Il est visible que, à la base de vos actions pour le bien de la collectivité, le bien de la région, on trouve le développement économique et la création d'emplois, et, évidemment, il se trouve une population autochtone qui en a besoin.

Est-ce que votre industrie, dans son approche de ces projets, déploie un effort concerté, coordonné, pour créer des emplois dans les communautés autochtones?

M. Ferguson : Je peux certainement répondre. Au Yukon comme dans les Territoires du Nord-Ouest, nous sommes presque au commencement de tout. Nos promesses seront donc raisonnables. Mais par chaque entreprise de notre secteur et, aussi, par notre association qui représente beaucoup de membres, nous disposons de programmes précis, très adaptés, pour offrir, en priorité, des emplois, de la formation et des possibilités élargies d'embauche aux Autochtones, sans compter des avantages qui rejaillissent aussi sur la population non autochtone.

Comme pour toute entreprise, il est judicieux, pour nous, de compter sur une main-d'œuvre locale compétente, bien formée et disponible, pour nous aider à favoriser la croissance de la communauté dans laquelle nous avons besoin de séjourner pendant un certain temps.

M. Miller : Si vous me permettez d'ajouter très rapidement cette précision, sur un de nos membres qui fait du travail d'exploration au Yukon : il a versé, depuis deux ou trois ans, environ 22 millions de dollars en salaires directs, en avantages sociaux et en services à des travailleurs locaux. C'est uniquement une retombée de travaux d'exploration initiale.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, à côté, on fait un travail très semblable. L'un de nos membres, pour à peu près chaque puits foré là-bas, verse environ 3 millions de dollars en salaires, dont la moitié aux populations locales. Encore une fois, ces répercussions économiques sont tout à fait importantes dans le Nord.

La sénatrice Ringuette : Merci, messieurs, pour votre exposé.

Depuis que vos membres sont présents dans d'autres territoires et provinces et à l'étranger, comment cette modification de la loi se compare-t-elle aux lois qu'ils doivent respecter ailleurs?

M. Ferguson : Ma réponse sera générale, puis Aaron pourra entrer dans les détails.

Il est sûr que nous avons examiné toutes les possibilités pour non seulement rationaliser le modèle réglementaire, mais aussi pour le rendre plus efficace. C'est une contribution à notre secteur, parce que nous avons l'intention de croître dans ces régions, avec ces communautés. Nous cherchons donc, dans le modèle réglementaire, à atteindre la certitude et la prévisibilité.

Je dirais que vous avez devant vous l'occasion de commencer ce parcours peut-être un peu en avance sur d'autres pays qui ont entrepris le leur.

We do see regulatory certainty and being able to predict that if we do the following steps in a process, not that we will be able to predict what the answer is, but that we will know with some degree of certainty what that process is going to look like. We can see it through that pathway. It really adds confidence to our ability to invest in an area.

We have certain areas of the province that probably aren't as certain in terms of their regulatory processes. We see opportunities here to create that certainty, streamline it not just to our benefit but to the oversight or the regulator's benefit, and to be able to apply resources where they're most needed in terms of that oversight role.

This is a pretty positive, advanced step relative to what we see in many parts of the country.

Mr. Miller: I would echo Alex's comments. Again, these improvements in YESAA will make it more competitive with jurisdictions across Canada, whether that's the neighbouring territory, Alberta, British Columbia, Saskatchewan, et cetera. As I alluded to earlier, it's especially important in the context of north of 60, which is the frontier jurisdiction where the systemic challenges of lacking infrastructure, increased costs and limited operating windows again make it that more challenging vis-à-vis its southern neighbouring jurisdictions. Such reforms are that much more important at this stage.

Senator Ringuette: Gentlemen, I'm kind of surprised at your answers, because a few weeks ago, when the minister was in front of this committee, I asked how this current process would compare to other jurisdictions, specifically the current assessment process federally. He said that it was comparable — just about the same. Yet you are saying that it provides lower times of assessment and so forth. I'm surprised at your answer, really. It begs the question: Considering the very "soft" environment that you will be working with in those regions, is it the time to move toward a more streamlined, quicker assessment process?

Mr. Ferguson: Maybe I could add a bit of clarity. We appreciate any opportunity to improve the process and the systems, and streamline and increase the transparency so we see what the process is going to be. If it changes the time frame only marginally, that's still a pretty significant improvement for us to be able to see with some confidence the process we're going to have to go through.

We believe that, over time, the regulators will become more efficient and effective within the model that's outlined here. We certainly don't expect people to adjust to a new regulatory model within the regulatory system overnight, but we see the

Pour nous, la certitude réglementaire et la prévisibilité d'un processus ne garantissent pas la connaissance des réponses, mais elles donnent, avec un certain degré de certitude, une idée de l'allure du processus. Nous pouvons avoir cette idée grâce au parcours suivi. Cela nous permet vraiment d'investir avec confiance dans un secteur.

Dans certaines régions de la province, la certitude entourant le processus réglementaire n'est probablement pas aussi grande. Nous y voyons l'occasion de créer cette certitude, la rationalisation n'étant pas seulement à notre avantage mais à l'avantage de l'organisme de réglementation ou de contrôle, et elle sert aussi à appliquer les ressources là où elles sont le plus nécessaires à cette fonction de contrôle.

Cette mesure très positive est très en avance sur celles que nous connaissons dans beaucoup de régions du pays.

M. Miller : Je fais miennes les observations d'Alex. Encore une fois, ces améliorations à la LEESY feront du Yukon un territoire plus concurrentiel avec les autres territoires et provinces du Canada, les contigus, comme l'Alberta, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, et les autres. Comme j'y ai fait allusion plus tôt, c'est particulièrement important au nord du 60^e parallèle, qui est la ligne de démarcation où commencent les difficultés systémiques que sont l'absence d'infrastructures, la cherté, et les périodes limitées d'exploitation, qui augmentent d'autant les difficultés par rapport à celles que doivent surmonter les provinces voisines au sud. De telles réformes sont d'autant plus importantes à ce stade-ci.

La sénatrice Ringuette : Messieurs, vos réponses m'étonnent, parce que, il y a quelques semaines, quand le ministre a comparu devant le comité, je lui ai demandé comment le processus actuel se comparait à celui des autres provinces et territoires, particulièrement le processus fédéral d'évaluation. Il m'a répondu que les processus étaient comparables et qu'ils étaient à peu près identiques. Pourtant, vous dites qu'il accorde moins de temps à l'évaluation et ainsi de suite. Votre réponse m'étonne vraiment. D'où ma question : Compte tenu de l'environnement très facile dans lequel vous travaillerez dans ces régions, est-ce le moment de s'acheminer vers un processus plus rationnel, plus rapide d'évaluation?

M. Ferguson : Si vous me permettez cette précision. Nous sommes reconnaissants des occasions qu'on nous accorde d'améliorer le processus et les systèmes ainsi que de le rationaliser et d'augmenter la transparence, ce qui permet de voir en quoi le processus consistera. Si cela ne change que très peu l'échéancier, cela reste une amélioration assez importante pour nous afin de nous permettre d'envisager avec confiance le processus que nous devons suivre.

Nous croyons qu'avec le temps, les organismes de réglementation seront plus efficaces dans le cadre du modèle dont il est question ici. Nous ne nous attendons certainement pas à ce que les gens s'adaptent à un nouveau modèle réglementaire du jour au lendemain, mais nous voyons les possibilités pour

opportunities here that have been framed for that regulator to start adopting and changing processes, given the new direction that's in here, to become more efficient.

Again, that's not an overnight process for any organization, whether it's within industry or government, but we do see the opportunity here that you've created — a pathway — for that to be developed.

There's still a lot of work to do from the regulation agencies and the people who are involved in that side of the process to make sure that they use the improvements to this regulatory model within their current processes. There will be an adjustment in terms of what people do, and we see that in many other jurisdictions. The opportunity here is to start pushing down that pathway of improvement so that the regulator can apply his or her resources in the most appropriate manner, given the concerns, the risks and the objectives they're trying to conserve and protect.

So it is not an overnight solution, but it starts everyone down the path of understanding the opportunities that are here.

Senator Seidman: Mr. Ferguson, you spoke about “permanent and lasting transition from a regime of perennial exploration potential to commercial development — jurisdiction remains elusive in the North.” I appreciate the very special circumstances in the North. I would also suggest, though, that the exploration phase to commercial development phase is a challenging one in every industry and in every field.

Do you have any partnerships with other stakeholders or academia in this push from innovation through to the commercial development phase?

Mr. Ferguson: Certainly. With the oil and gas sector in Canada being this large, you can appreciate there are many partnerships and alliances among individual companies, for example, but also groups of companies. I can give you a few notable examples: The oil sands operators in Alberta have joined together. It is a unique collaboration called the Canada's Oil Sands Innovation Alliance, which allows them to overcome typical competitive barriers or impediments with regard to intellectual property in order to resource a pretty significant technology development and deployment vehicle that's unique in the world and to specifically target it at environmental remediation, mitigation effects and technologies in particular. That's a significant thing.

Associated with that, although separate, is a partnership that is a collaborative effort between the Alberta government and the federal government on joint oil sands monitoring. That is a commitment by the industry for approximately \$50 million per year on environmental monitoring in the oil sands region of Alberta. That's a pretty broad-based one.

l'organisme de réglementation de commencer à adopter et à changer des processus compte tenu de la nouvelle orientation, d'améliorer l'efficacité.

Encore une fois, peu importe l'organisme, le processus ne se fera pas du jour au lendemain, qu'il s'agisse de l'industrie ou du gouvernement, mais nous voyons la possibilité — une voie — que cela se réalise.

Il y a encore fort à faire du côté des organismes de réglementation et des gens qui participent à ce volet du processus pour faire en sorte qu'ils se servent des améliorations apportées au modèle réglementaire dans le cadre de leurs processus actuels. Il y aura des ajustements à faire sur le plan de ce que les gens font, ce que nous remarquons dans bien d'autres pays. Il y a une occasion ici d'améliorer les choses, de sorte que les organismes de réglementation puissent appliquer les ressources de la façon la plus appropriée, compte tenu des préoccupations, des risques et des objectifs qu'ils essaient de conserver et de protéger.

Il ne s'agit donc pas d'une solution magique, mais tout le monde commence à comprendre les possibilités qui se présentent.

La sénatrice Seidman : Monsieur Ferguson, vous avez dit que « la transition permanente et durable d'un régime d'exploration stable des ressources potentielles vers un cadre axé sur le développement commercial demeure encore incertaine dans le Nord ». Je sais que la situation est particulière dans cette région. Toutefois, je dirais que dans toutes les industries de tous les domaines, la transition de la phase d'exploration à celle du développement commercial est difficile.

Avez-vous établi des partenariats avec d'autres intervenants ou le milieu de la recherche dans cette transition?

M. Ferguson : Bien sûr. Compte tenu de la grande importance du secteur pétrolier et gazier au Canada, vous comprenez sûrement que bien des partenariats et des alliances ont été établis entre des entreprises, par exemple, mais aussi dans le cadre de regroupement d'entreprises. Je vais vous donner des exemples frappants : les exploitants de sables bitumineux de l'Alberta se sont regroupés. Il s'agit d'une collaboration unique, de la Canada's Oil Sands Innovation Alliance, qui leur permet de surmonter des obstacles à la concurrence en ce qui concerne la propriété intellectuelle, dans le but de favoriser le développement important de la technologie et d'un véhicule de déploiement qui est unique dans le monde et de cibler l'assainissement de l'environnement, les effets d'atténuation et des technologies en particulier. C'est quelque chose d'important.

Rattaché à cela, bien que les deux soient séparés, il y a un partenariat qui est le fruit de la collaboration entre le gouvernement albertain et le gouvernement fédéral sur le plan conjoint pour la surveillance visant les sables bitumineux. Il constitue un engagement de l'industrie d'environ 50 millions de dollars par année dans la surveillance environnementale pour la région des sables bitumineux de l'Alberta. Il a une très vaste portée.

We do have very specific smaller-scale — down to very small scale — individual companies through Sustainable Development Technology Canada. It's a federal government agency around technology, innovation and deployment. There are a great number of smaller-scale ones — and significant collective investment on partnerships with individual entrepreneurs, as well as the federal government on those kinds of things. And there is everything in between.

I could certainly make available pages and pages of the kind of partnerships and alliances that we promote and have.

Senator Seidman: I'm not so much looking for pages. The issue is one that you have just spoken to, and it is an important one. There is no question one would not begin to underplay the challenges of the North and these issues, but we can also say that it offers unique opportunities to test innovative ways of dealing with these issues, as well. That's important.

Mr. Ferguson: Yes, I agree completely. Even though the sector for us is very small right now in the North, it's a very important aspect of the Canadian landscape to look at in terms of our sector, the environment and what we can look at: unique aspects in terms of the populations, expectations and values. It is done collectively for government as well as for our sector. It's part of the rich fabric of the learning opportunities we do have.

Senator Seidman: Thank you. I appreciate that.

Senator Black: Mr. Ferguson and Mr. Miller, good morning. It's a very early morning in Calgary, so thank you for being with us.

Thank you for your intervention. As always, CAPP's intervention is extremely relevant and considered, so thank you very much for that.

Based on what you have shared with us, can you give us any suggestions as to how Bill S-6 might be improved?

Mr. Miller: Let me start by saying I believe some of the improvements in the YESAA process don't necessarily require statutory change. Of course nothing is perfect, but certainly these amendments before us today are a step in the right direction. I believe some changes can be implemented with existing rules.

One thing I'm hearing from the ground from members — and the rules are already in place for this — is that there are inconsistencies with district offices on the ground depending on what office you go through.

For example, an application may be treated one way in one district office, whereas a similar parallel project application in another office would be treated completely differently. That's what I'm hearing from the ground.

Il y a également des partenariats à petite échelle — et à très petite échelle — d'entreprises par l'intermédiaire de Technologies du développement durable Canada. Il s'agit d'un organisme fédéral gouvernemental qui se concentre sur la technologie, l'innovation et le déploiement. Il y a de petits et grands investissements collectifs dans des partenariats avec des entrepreneurs ainsi que le gouvernement fédéral sur ce type de choses. Et il y a également tout ce qui se trouve entre les deux.

Je pourrais certainement vous fournir bien des pages sur le type de partenariats et d'alliances que nous appuyons et que nous avons.

La sénatrice Seidman : Ce n'est pas tellement ce que je cherche. Vous venez de parler de la question, et elle est importante. Nul ne doute qu'on ne commencerait pas à réduire l'importance des difficultés dans le Nord et de ces questions, mais nous pouvons dire également que cela offre des occasions uniques d'essayer des moyens novateurs pour régler ces questions. C'est important.

M. Ferguson : Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous. Même si notre secteur est très petit dans le Nord à l'heure actuelle, c'est un aspect très important du territoire canadien à étudier pour ce qui est de notre secteur, de l'environnement et ce que nous pouvons examiner : les aspects uniques pour ce qui est des populations, des attentes et des valeurs. C'est fait collectivement pour le gouvernement ainsi que pour notre secteur. Cela fait partie des riches possibilités d'apprendre que nous avons.

La sénatrice Seidman : Je vous remercie.

Le sénateur Black : Bonjour messieurs Ferguson et Miller. Il est très tôt à Calgary, et je vous remercie de votre présence.

Je vous remercie de votre intervention. Comme toujours, le témoignage de l'ACPP est fort pertinent et pris en considération, et je vous en remercie beaucoup.

Compte tenu de ce que vous nous avez dit, comment le projet de loi S-6 pourrait-il être amélioré, à votre avis?

M. Miller : Je commencerais par dire qu'à mon avis, certaines des améliorations apportées au processus lié à la LEESY n'exigent pas nécessairement de modifications. Bien entendu, rien n'est parfait, mais les modifications que nous examinons aujourd'hui constituent un pas dans la bonne direction. Je crois que certains changements peuvent être mis en œuvre dans le cadre des règles actuelles.

L'une des choses que disent nos membres qui sont sur le terrain — et des règles existent déjà à cet égard —, c'est qu'il y a des divergences entre les bureaux de district.

Par exemple, il arrive qu'une demande soit traitée d'une certaine manière dans un bureau de district, alors qu'une demande de projet parallèle similaire qui est présentée dans un autre bureau est traitée de façon complètement différente. C'est ce que j'entends sur le terrain.

To my knowledge, those rules can be enforced by virtue of the board's bylaws. That's one area of improvement, but again that doesn't really require any statutory change.

Senator Black: Thanks, Mr. Miller, we heard that from other people as well.

The Chair: I do not have any other questioners on our list. Senator Wallace, are you nodding to me?

Senator Wallace: I can't pass up the opportunity.

Gentlemen, we understand that there was an extensive consultation process that led up to the final form of this bill, and that a number of interested groups and parties were involved in that process as the bill was drafted. There were various versions of it and those versions were circulated to different parties and levels of government in Nunavut and the Yukon. I'm just wondering if your organization was part of that process and had an opportunity to provide any input.

Mr. Miller: Yes, we were part of that process and provided a formal submission to Aboriginal Affairs on Bill S-6.

Senator Wallace: Did you find that the department responded at all to the suggestions you made?

Mr. Miller: Yes, the suggestions we made were sentiments echoed by other sectors operating in the North. Specifically, the one that was very near and dear to our members in the North in those early exploration stages was the adequacy review. Again, we weren't the only sector that echoed that issue in the process.

The Chair: I have a couple of questions or observations. In your presentation, you talked about directional drilling. When it comes to cumulative effects, I think it's something that may need to be emphasized a little more. I would like your response to that.

I know directional drilling; I don't know how many wells you can drill off one pad, directionally. If that is something you're doing in Eagle Plains, that has a lot less impact on the surface — tremendously less impact — and maybe you could explain that to me a little bit. Then I have one more question.

Mr. Ferguson: Certainly, senator. It's part of the opportunity to improve the regulatory model so you can foresee and start planning for more optimal patterns on the land base. We have, in certain parts of Alberta and B.C., in particular, well pads that have 18 to 24 or even more wells on a pad. It's a slightly larger well pad, but if you think of that compared to 18 individual well pads with roads that go to each of them and the pipelines associated with that, in terms of that kind of resource development, you certainly have a huge opportunity to gain the benefit from the resource development with a much greater or limited impact on the land base.

À ce que je sache, les règles peuvent être appliquées en vertu des règlements administratifs de l'office. C'est l'un des aspects qui pourrait être amélioré, mais encore une fois, cela ne nécessite pas vraiment de modifications.

Le sénateur Black : Merci, monsieur Miller. D'autres personnes ont souligné la même chose.

Le président : Je n'ai personne d'autre sur notre liste. Sénateur Wallace, me faites-vous signe?

Le sénateur Wallace : Je ne peux pas laisser passer cette occasion.

Messieurs, nous croyons comprendre qu'un long processus de consultation a mené à la préparation de la version finale du projet de loi, et qu'un certain nombre de groupes et de parties intéressés ont participé au processus. Il y avait différentes versions du projet de loi et elles ont été diffusées à différentes parties et administrations au Nunavut et au Yukon. Je me demande seulement si votre organisme a participé au processus et s'il a eu l'occasion de donner son avis.

M. Miller : Oui, nous avons participé au processus et nous avons présenté à Affaires autochtones un mémoire portant sur le projet de loi S-6.

Le sénateur Wallace : Avez-vous trouvé que le ministère tenait compte de vos recommandations?

M. Miller : Oui, les recommandations que nous avons faites présentaient des similitudes avec les sentiments d'autres secteurs qui mènent des activités dans le Nord. Celle qui tenait beaucoup à cœur à nos membres dans les étapes d'exploration concerne l'étude de conformité. Encore une fois, nous n'étions pas le seul secteur à avoir soulevé la question au cours du processus.

Le président : J'ai quelques questions à poser ou des observations à faire. Dans votre exposé, vous avez parlé du forage dirigé. Concernant les effets cumulatifs, je pense que c'est un élément sur lequel nous devons concentrer plus d'efforts. J'aimerais connaître votre opinion.

Je sais ce qu'est le forage dirigé; j'ignore combien de puits on peut forer sur une plateforme en utilisant cette technique. Si c'est quelque chose que l'on fait à Eagle Plains, cela a beaucoup moins — extrêmement moins — de répercussions à première vue et j'aimerais que vous me donniez quelques explications. J'aurai une autre question à vous poser par la suite.

M. Ferguson : Certainement, sénateur. Cela fait partie de la possibilité d'améliorer le modèle réglementaire de sorte qu'on peut prévoir et commencer à planifier en fonction d'une géométrie plus optimale sur le territoire. Dans certaines régions de l'Alberta et de la Colombie-Britannique en particulier, certaines plateformes d'exploitation comprennent 18 à 24 puits, ou même plus. Il s'agit d'une plateforme d'exploitation plus grande, mais si l'on compare cela à 18 plateformes d'exploitation individuelles avec des routes pour se rendre à chacune d'entre elles et aux canalisations qui y sont liées, concernant ce type de développement des ressources, on a certainement une énorme

At the same time, when you get to that scale, you're able to come up with better alignment with whatever planning model there is for land-based planning in an area or land use planning. Again, I think the important thing is you need to allow the industry to get up to that scale and understand that we're now in a production mode, and you can start deploying that kind of development pattern. It's certainly the industry's aspiration that the resource is proven and we get to that ability to be able to demonstrate a very optimal pattern on a land base and minimizing the disturbance associated with that.

The Chair: I appreciate your answer, it's very clear. I think it's something that the industry has to talk more about to get people to understand. As you clearly say, up to 24 wells off of one lease or one well pad, and obviously it's going to be a bigger well pad, but that certainly reduces the impact on the ground, the footprint left. At some point in time, depending on what you find in Eagle Plains, it may be an option to use.

The second question is something where I go back to my days as minister and maybe for you around the table, we lost a very good oil and gas commissioner in British Columbia, a fellow by the name of Alex Ferguson, but we were also happy to see him go to Alberta and start training the Albertans on how to go about doing things.

You will understand I have some Albertans at the table and every once in a while I have to remind them that British Columbia is a force in the oil and gas industry.

Play-based permitting is another process and I see lots of advertisement in Alberta about it starting today. I've been here six years and about eight years ago we started that process in the Horn River basin. I'm glad Alberta is starting to look at that. I'm serious about it because it is something that also has much less impact on the land base when talking about cumulative impacts — this is in relation to Senator Mitchell's questions— and cumulative impacts will play a big part, if enough activity happens, let's say in Eagle Plains or wherever else in the Yukon you could be drilling. Maybe you could explain to the committee a bit about that process and how it helps with cumulative impacts.

Mr. Ferguson: Certainly, I can speak a little bit to that. First of all, it wasn't a really good commissioner that the province lost; it was probably a better minister who was lost at that time.

You're right, the play-based regulatory framework or thinking that Alberta is doing was certainly done with the thinking that had been done previously at the Oil and Gas Commission in B.C. The opportunity with the new legislation in Alberta, where they now have the opportunity to set that tone and define that process more specifically, very much aligned with what we see here, an

occasion de profiter des avantages du développement des ressources avec un impact bien plus grand ou limité sur le territoire.

En même temps, de cette façon, on est capable de mieux se conformer à tout modèle de planification pour ce qui est de la planification terrestre dans un secteur ou de l'aménagement du territoire. Encore une fois, je pense que l'important, c'est qu'on doit permettre à l'industrie d'y arriver et comprendre que nous sommes maintenant dans un mode de production, et on peut commencer à déployer ce type de géométrie du développement. L'industrie veut certainement vérifier la présence de la ressource et que nous soyons capables d'avoir une géométrie très optimale sur un territoire et de minimiser les perturbations.

Le président : Je vous remercie de votre réponse; c'était très clair. Je crois que l'industrie doit en parler davantage pour que les gens comprennent. Comme vous l'avez clairement dit, il peut y avoir jusqu'à 24 puits sur une plateforme d'exploitation, et évidemment, elle sera plus grande, mais cela réduit l'empreinte. À un moment donné, selon ce que l'on trouve à Eagle Plains, ce sera peut-être une option.

Pour ma deuxième question, je me réfère à l'époque où j'étais ministre. Nous avons perdu un bon commissaire du pétrole et du gaz en Colombie-Britannique, un homme qui s'appelle Alex Ferguson, mais nous étions en même temps très heureux de le voir partir en Alberta pour former les gens là-bas.

Vous comprendrez qu'il y a des Albertains à cette table et que de temps à autre, je dois leur rappeler que la Colombie-Britannique joue un rôle crucial dans l'industrie pétrolière et gazière.

Le cadre axé sur les zones est un autre processus et je vois beaucoup d'annonces en Alberta à cet égard. Je suis ici depuis six ans, et il y a environ huit ans, nous avons commencé le processus dans le bassin de Horn River. Je suis ravi que l'Alberta commence à se pencher là-dessus. Je le dis sérieusement, car c'est quelque chose qui a également beaucoup moins de répercussions sur le territoire lorsqu'on parle d'effets cumulatifs — pour faire un lien avec les questions du sénateur Mitchell —, et les effets cumulatifs joueront un rôle important, si l'on mène assez d'activités, à Eagle Plains, par exemple, ou à n'importe quel autre endroit au Yukon où il est possible de mener des activités de forage. Vous pourriez expliquer un peu le processus au comité et la façon dont cela est utile quant aux effets cumulatifs.

M. Ferguson : Bien sûr, je peux certainement vous en parler un peu. Tout d'abord, ce n'est pas vraiment un bon commissaire que la province a perdu; c'est probablement un meilleur ministre qu'on a perdu à ce moment-là.

Vous avez raison. En Alberta, le cadre réglementaire axé sur les zones a certainement été conçu dans l'esprit de ce qui avait été fait auparavant à la Commission du pétrole et du gaz de la Colombie-Britannique. L'occasion que donnent les nouvelles mesures législatives en Alberta, où l'on a maintenant la possibilité de définir le processus de façon plus précise, correspond à ce que

improvement in a regulatory model that allows the regulator to start doing that kind of thinking and prepare proactively for that kind of opportunity to reduce those cumulative effects, the land footprint.

It is very much in line with what we see in YESAA, moving down that road of regulatory improvement, allowing the regulator to be not just reactive, but proactive on some of those things, which is what the play-based opportunity is. It is recognizing the nature of unconventional resource development now; it is not just a single well pad by well pad opportunity. Once we prove the resource and the extent of that resource, we can start planning a longer term planning horizon for optimizing the configuration on the land to address other values there more proactively, whether it is caribou, wildlife, water use, any other kinds of emissions or effects or even local residents, First Nations values. You now have allowed the industry to, with that kind of resource development pattern, plan at a scale, temporal land spatially that can align better with some of those other values.

It's a great opportunity. It's certainly a feature of the unconventional resource plays that we have and that we're looking at and looking for in the Yukon, but at the same time, it has enabled us, with a good, strong regulatory model and a good regulator that walks through that model, to look for those opportunities.

I agree, it's a significant opportunity in front of the Yukon that should not be ignored.

The Chair: Thank you very much, gentlemen, for your presentation and answers.

I will just date myself a bit; as a young person, I moved dregs into Eagle Plains 45 to 50 years ago. So when they talk about that long ago, I was out there on the land base doing that.

Senator Ringuette: Out of curiosity, with the horizontal drilling that you do, what is the maximum distance you're able to drill from the starting point?

Mr. Ferguson: Currently, anywhere from two to two and a half kilometres. Technology is always being added, and we're looking for opportunities to extend that. It's always a balance point between the kind of resource you're drilling in and the kind of opportunity you have, but at the same time, it's the technology available to us. It's a mix of that.

Typically, right now, you will see anywhere from two kilometres, which would probably be fairly standard for horizontal drilling, from the initial point of the vertical section of the well. It could be shorter, it could be longer, depending on the resource play and the technology being used.

The Chair: Thank you very much, gentlemen. We appreciate it. You have a good day in Calgary. The meeting is adjourned.

nous examinons ici, à une amélioration d'un modèle réglementaire qui permet à l'organisme de réglementation de commencer à faire ce genre de réflexion et à se préparer pour ce type de possibilité de réduire les effets cumulatifs, l'empreinte environnementale.

Cela correspond vraiment à ce que nous voyons dans le cas de la LEESY, où l'on améliore la réglementation, en permettant à l'organisme de réglementation de non seulement réagir, mais aussi d'agir, ce qui correspond au cadre axé sur les zones. Il s'agit de tenir compte de la nature du développement des ressources non classiques maintenant; il ne s'agit pas d'y aller une plateforme d'exploitation à la fois. Une fois que nous avons déterminé que la ressource est présente et dans quelle mesure elle l'est, nous pouvons commencer à faire de la planification à long terme pour optimiser la configuration du terrain afin d'agir de façon préventive concernant d'autres valeurs, qu'il s'agisse du caribou, des animaux sauvages, de l'utilisation des eaux, de tout autre type d'émissions ou d'effets ou même des valeurs des résidents, des Premières Nations. On permet maintenant à l'industrie, avec ce type de géométrie du développement des ressources, de faire une planification sur les lieux qui correspond mieux à certaines de ces autres valeurs.

C'est une excellente occasion. Il s'agit certainement d'un aspect des ressources non classiques que nous avons, que nous examinons et que nous cherchons au Yukon, mais en même temps, cela nous permet, avec un bon modèle de réglementation et un bon organisme de réglementation qui suit ce modèle, de guetter des occasions.

Je conviens que pour ce qui est du Yukon, c'est une grande possibilité qui ne devrait pas être ignorée.

Le président : Messieurs, je vous remercie beaucoup de vos exposés et des réponses que vous avez données.

Je vais trahir un peu mon âge; lorsque j'étais jeune, il y a 45 à 50 ans, j'ai transporté de la terre à Eagle Plains. Ainsi, lorsqu'ils en ont parlé il y a longtemps, c'est ce que je faisais sur le territoire.

La sénatrice Ringuette : Je suis curieuse de savoir, concernant le forage horizontal, quelle est la distance maximale à partir de laquelle vous pouvez forer?

M. Ferguson : À l'heure actuelle, à partir de deux à deux kilomètres et demi. La technologie évolue constamment, et nous cherchons des occasions de prolonger cela. C'est toujours un équilibre entre le type de ressources et le type de possibilités qu'on a, mais en même temps, cela dépend de la technologie que nous pouvons utiliser. C'est un mélange de tout cela.

À l'heure actuelle, on parle de deux kilomètres en général, ce qui est probablement la norme dans le forage horizontal, à partir du point initial de la section verticale du puits. La distance pourrait être plus courte, ou plus longue, tout dépend de la zone de ressource et de la technologie utilisée.

Le président : Merci beaucoup, messieurs. Nous vous souhaitons une belle journée à Calgary. La séance est levée.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, October 7, 2014

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Surface Rights Tribunal Act, met this day at 5:01 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate, and I am chair of this committee.

I would like to welcome honourable senators, any members of the public with us in the room and viewers across the country who are watching on television. As a reminder to those watching, these committee hearings are open to the public and available via webcast on the sen.parl.gc.ca website. You may also find more information of the schedule of witnesses on the website at "Senate Committees."

I would like to now introduce the deputy chair of the committee, Senator Paul Massicotte from Quebec. I will now ask senators around the room to introduce themselves.

Senator MacDonald: Michael MacDonald from Nova Scotia.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta.

[*Translation*]

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette from New Brunswick.

[*English*]

Senator Wallace: John Wallace, New Brunswick.

Senator Black: Douglas Black, Alberta.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Pierre-Hugues Boisvenu from the province of Quebec.

[*English*]

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Frum: Linda Frum, Ontario.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 7 octobre 2014

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été soumis le projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut, se réunit aujourd'hui, à 17 h 1, pour procéder à l'examen du projet de loi.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld. Je représente la province de la Colombie-Britannique au Sénat et je suis le président du comité.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs, aux membres du public dans la salle et aux téléspectateurs qui nous regardent d'un peu partout au pays. Je rappelle aux téléspectateurs que les audiences du comité sont ouvertes au public et qu'elles sont aussi proposées en webémission sur le site web.sen.parl.gc.ca. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le calendrier de comparution des témoins sur le même site web sous la rubrique « Comités du Sénat ».

J'aimerais maintenant vous présenter le vice-président du comité, le sénateur Paul Massicotte, du Québec. Je vais demander aux autres sénateurs de se présenter.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, de l'Alberta.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, de la province du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Black : Douglas Black, de l'Alberta.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Pierre-Hugues Boisvenu, de la province de Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

La sénatrice Frum : Linda Frum, de l'Ontario.

The Chair: I would also like to introduce our staff, beginning with Lynn Gordon, our clerk, and our two Library of Parliament analysts, Sam Banks and Marc LeBlanc.

Today, we are continuing our examination of Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act, which was introduced in the Senate and received first reading on June 3, 2014.

In the first portion of our meeting this evening, we are welcoming back officials involved with the bill. From Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: Tara Shannon, Director, Resource Policy and Programs, Northern Affairs; and Janice Traynor, Senior Analyst, Environmental Impact Review Board, Northern Affairs. From the Department of Justice, we have Tom Isaac, Senior Counsel.

Thank you very much for being with us this evening. I believe you have some opening remarks, and some of the senators will have questions. The floor is yours.

Tara Shannon, Director, Resource Policy and Programs, Northern Affairs, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: Thank you, Mr. Chairman and honourable senators, for the opportunity to appear here once again to offer assistance in your review of Bill S-6.

I would like to take this opportunity to clarify some concerns from other witnesses who were heard by the committee. With respect to YESAA, I would like to address consultation, delegation of powers, policy direction and exemption from reassessment. I would also like to briefly clarify two points on Part 2 of the bill respecting the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act: The determination of end of project for the purpose of a water licence, and time limit extensions.

It is the department's position that consultations on Bill S-6 have fulfilled any legal obligations on Canada to consult. Yukon First Nations, the Yukon Government and YESA Board received several iterations of draft proposals and had opportunities to provide both written and oral comments. We considered all the comments and, where appropriate, incorporated changes, then provided written responses explaining our position on the issues raised.

While there were some areas of disagreement, this does not mean that consultation was inadequate. It is our view that we met our duty to consult, and we accommodated where appropriate.

Le président : J'aimerais aussi vous présenter les membres de notre équipe, tout d'abord notre greffière, Lynn Gordon, ensuite nos deux analystes de la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks et Marc LeBlanc.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre examen du projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut, qui a été déposé au Sénat et lu pour la première fois le 3 juin 2014.

Pour la première partie de notre réunion ce soir, nous sommes heureux d'accueillir à nouveau des hauts fonctionnaires qui ont participé à la préparation du projet de loi. Nous avons donc Tara Shannon, directrice, Politiques en matière de ressource et de programmes, Affaires du Nord, et Janice Traynor, analyste principale, Environnement et ressources renouvelables, Affaires du Nord, toutes deux d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, et Tom Isaac, avocat-conseil principal, du ministère de la Justice.

Je vous remercie sincèrement d'être avec nous ce soir. Vous avez une déclaration liminaire, je crois, et les sénateurs vous poseront ensuite des questions. Je vous cède la parole.

Tara Shannon, directrice, Politiques en matière de ressources et de programmes, Affaires du Nord, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Merci, monsieur le président, et honorables sénateurs, de me donner cette possibilité de comparaître une fois encore afin de pouvoir vous aider à analyser le projet de loi S-6.

Je vais en profiter pour clarifier certains problèmes que d'autres témoins ont évoqués devant le comité. Concernant la LEESY, je voudrais aborder les points suivants : consultation; délégation de pouvoirs, instructions générales et exemptions par rapport à une nouvelle évaluation. Je voudrais aussi aborder brièvement deux points concernant la partie 2 du projet de loi relatif à la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut, soit la détermination de la « fin d'un projet » relativement à un permis d'utilisation des eaux ainsi que la prolongation des délais.

Le ministère est d'avis que les consultations sur le projet de loi S-6 ont satisfait à toutes les obligations légales de consulter qui incombent au Canada. Les Premières Nations du Yukon, le gouvernement du Yukon et l'office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon ont reçu plusieurs versions successives des ébauches de propositions et ont eu la possibilité de fournir des commentaires tant écrits que verbaux. Nous avons tenu compte de tous les commentaires et, s'il y avait lieu, nous avons intégré les changements avant de donner des réponses écrites expliquant notre position sur les questions soulevées.

S'il y a eu des désaccords sur certains points, cela ne revient pas à dire que la consultation était insuffisante; nous sommes d'avis que nous avons respecté notre obligation de consulter et avons fait les accommodations nécessaires s'il y avait lieu.

In December 2012, after the completion of the five-year review, the passage of amendments to CEAA 2012, and announcement of the Action Plan to Improve Northern Regulatory Regimes, the Yukon government suggested additional amendments to YESAA to ensure consistency across regimes, including policy direction and the authority to delegate powers to the territorial minister. While these amendments were not discussed as part of the five-year review, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada did consult Yukon First Nations on them in 2013 and 2014.

The committee heard from Yukon First Nations that allowing the minister to issue policy direction to YESA Board is counter to the tripartite nature and spirit of the Umbrella Final Agreement, upon which YESAA is based. While the legislation would authorize the minister to provide policy direction after consultation with the board, this direction will not undermine its independence, as policy direction cannot instruct the board regarding any active or completed reviews.

I would like to stress that allowing the minister to provide policy direction would not take a power away from the board. The board will remain able to carry out its mandated function; namely, as an advisory body that conducts reviews and makes recommendations to decision bodies, which may then accept, reject or vary the board's recommendations.

Any issued policy direction must be consistent with both the legislation and with Yukon land claims agreements. As Minister Valcourt emphasized in his testimony to the committee, section 4 of the act provides:

In the event of an inconsistency or conflict between a final agreement and this Act, the agreement prevails to the extent of the inconsistency or conflict.

For some context on the application of policy direction to date, this power has been exercised four times under the Mackenzie Valley Resource Management Act in the Northwest Territories. In each case, policy direction was given to the Mackenzie Valley Land and Water Board to communicate expectations based on interim measures agreements with First Nations. As demonstrated in the Northwest Territories, policy direction can provide clarity for boards, government and Aboriginal groups.

With respect to the issue of delegation, the proposed amendments to YESAA would allow the minister to delegate any or all of his powers, duties or functions to the territorial minister. Delegation would not change the co-management framework set out in the Umbrella Final Agreement. It is also consistent with the goals of devolution, moving decision-making powers closer to home.

En décembre 2012, à l'issue de l'examen après cinq ans, de l'adoption de la nouvelle LCEE 2012 et de l'annonce du Plan d'action visant à améliorer les régimes de réglementation dans le Nord, le gouvernement du Yukon a suggéré des modifications supplémentaires à la LEESY afin d'assurer la cohérence entre les différents régimes, y compris l'instruction générale et l'autorisation de déléguer des pouvoirs au ministre territorial. Ces modifications n'ont pas été abordées dans le cadre de l'examen après cinq ans, mais Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a bel et bien consulté les Premières Nations du Yukon à leur sujet en 2013 et 2014.

Le comité a entendu les Premières Nations du Yukon dire qu'autoriser le ministre à adresser une instruction générale à l'office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon est contraire à la nature tripartite et à l'esprit de l'Accord-cadre définitif, lequel est à la base de la LEESY. S'il est vrai que la loi autoriserait le ministre à fournir une instruction générale après consultation de l'office, une telle instruction générale ne saperait pas son indépendance, puisqu'elle ne peut porter sur tout examen en cours ou achevé.

Je tiens à bien souligner que le fait d'autoriser le ministre à fournir une instruction générale ne retirerait aucun pouvoir à l'office. L'office pourra continuer à exécuter les fonctions liées à son mandat, c'est-à-dire faire fonction d'organisme consultatif qui mène des examens et formule des recommandations aux décisionnaires, lesquels peuvent ensuite accepter les recommandations de l'office, les rejeter ou les modifier.

Toute instruction générale envoyée doit être conforme à la fois à la loi et aux ententes sur les revendications territoriales au Yukon. Comme l'a souligné le ministre Valcourt dans son témoignage devant le comité, l'article 4 de la loi prescrit que :

Les dispositions de tout accord définitif l'emportent sur les dispositions incompatibles de la présente loi.

Permettez-moi de donner le contexte de l'application de l'instruction générale : à ce jour, ce pouvoir a été exercé à quatre reprises sous le régime de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie dans les Territoires du Nord-Ouest. Chaque fois, l'instruction générale a été donnée à l'office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie de communiquer les attentes, à la lumière d'ententes sur des mesures transitoires avec les Premières Nations. Comme la preuve en a été donnée dans les Territoires du Nord-Ouest, une instruction générale peut clarifier les choses à la fois pour les offices, le gouvernement et les groupes autochtones.

Sur la question de la délégation, les modifications proposées à la LEESY autoriseraient le ministre à déléguer la totalité ou une partie de ses attributions au ministre territorial. La délégation ne modifierait en rien le cadre de cogestion établi dans l'Accord-cadre définitif. Elle va aussi dans le sens des objectifs du transfert des responsabilités, soit rapprocher les pouvoirs décisionnels du lieu où ils s'exercent.

Again, I would note that any delegation must be consistent with existing land claims agreements, and the federal minister must provide written notification to First Nations. If, under common law, a proposed delegation would require consultation with Aboriginal groups, then consultation would, of course, occur. As noted by the minister during his appearance, there are no delegations contemplated at this time. I would add that the possible areas for delegation are quite limited and during consultations we were clear that policy direction and board appointments would not be delegated at this time.

Some concerns were also raised with respect to clause 14 that creates new subsection 49.1(1), the provision that projects only undergo reassessment for a renewal or amendment if, in the opinion of the decision body, the original project has significantly changed. It seems that some perceived this as a temporal scoping issue, which can be addressed by the YESA Board in its policies. This amendment is not directly related to the board's temporal scoping practices, though it is consistent with the idea that the board could scope a project to exceed the duration of an authorization, in appropriate circumstances.

This new section was added because it is good environmental assessment practice. Environmental assessments are meant to occur during the development phase of a project so that unless the originally assessed plans significantly change, there is no reason to require another assessment.

This is consistent with the Umbrella Final Agreement, and I would point to paragraph 12.4.1.1, in particular, which states that "Projects and significant changes to Existing Projects," are subject to assessment.

Finally, similar provisions exist in other environmental assessment legislation, such as the Nunavut Planning and Project Assessment Act, which I believe this committee is familiar with, and Regulations under the Canadian Environmental Assessment Act, 2012.

On Part 2 of the bill, as part of the change to allow the Nunavut Water Board to issue, at its discretion, life-of-project licences for type A, or large water licences, questions were raised as to how the end of a project would be determined. To clarify, the board would make this determination on a project-by-project basis. In cooperation with its co-management partners, the board could develop criteria that it would apply in making this determination.

I would also like to briefly clarify the issue of time limit extensions as there appears to have been a misunderstanding of what the bill proposes. The Northwest Territories and Nunavut Chamber of Mines suggested that the amendments should provide the Nunavut Water Board the authority to issue 60-day extensions to the term of a water licence. However, what Bill S-6 actually contains is a provision to allow the minister to extend the

Je le répète, toute délégation doit être conforme aux ententes sur les revendications territoriales actuelles, et le ministre fédéral doit en fournir un avis par écrit aux Premières Nations. Si, en vertu de la common law, une délégation proposée nécessitait une consultation avec les groupes autochtones, il est bien entendu qu'une telle consultation aurait lieu. Comme l'a fait observer le ministre durant sa comparution, aucune délégation n'est envisagée pour l'instant. J'ajoute que les domaines possibles de délégation sont peu nombreux, et que, comme nous l'avons dit clairement au cours des consultations, les instructions générales et les nominations à l'office ne seraient pas déléguées pour l'instant.

Des réserves ont également été exprimées au sujet de la clause 14, qui crée le nouveau paragraphe 49.1(1), soit la disposition voulant que des projets ne subissent une nouvelle évaluation en cas de renouvellement ou de modification que si, de l'avis du décisionnaire, le projet original a subi des changements importants. Il semble que certains y voyaient une question d'établissement de la portée temporelle, qui peut être tranchée par les politiques de l'office d'évaluation environnementale et socio-économique du Yukon. En fait, cette modification n'est pas en lien direct avec les pratiques d'établissement de la portée temporelle par l'office, même si elle est conforme à la notion que l'office pourrait établir la portée d'un projet de manière qu'il dépasse la durée d'une autorisation, si la situation s'y prêtait.

Cet article a été ajouté parce qu'il s'agit d'une bonne pratique d'évaluation environnementale. Comme il est prévu qu'une telle évaluation ait lieu à l'étape d'élaboration d'un projet, il n'y a aucune raison de procéder à une autre évaluation, à moins de changements importants dans les plans évalués à l'origine.

Cela est conforme à l'Accord-cadre définitif et en particulier, je le souligne, au paragraphe 12.4.1.1 qui précise que « les projets et les modifications apportées aux projets existants » sont assujettis au processus d'évaluation.

On observe des dispositions semblables dans d'autres lois sur l'évaluation environnementale, comme la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut, que connaît bien le comité je crois, et le règlement d'application de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012.

À la partie 2 du projet de loi, des changements autoriseraient entre autres l'office des eaux du Nunavut à délivrer, à sa discrétion, des permis d'utilisation des eaux de type A pour la durée utile du projet. Des questions ont été posées concernant la façon dont la fin d'un projet serait déterminée. Précisons donc que l'office procéderait au cas par cas. En collaboration avec ses partenaires, l'office pourrait établir les critères qu'il appliquerait à cet effet.

Je voudrais aussi clarifier en quelques mots la question de la prolongation des délais, puisque ce que propose le projet de loi a été mal compris. La Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut a proposé que les modifications donnent à l'office des eaux du Nunavut le pouvoir de prolonger de 60 jours la durée d'un permis d'utilisation des eaux. Mais la disposition qui figure en fait dans le projet de loi S-6 autorise le ministre à

time limit for the board's review of a licence application, not to extend the term of the licence itself. This provision does not change the authority for granting extensions to terms of water licences currently under the act.

Thank you, Mr. Chair. My colleagues and I would be pleased to answer any questions committee members may have.

The Chair: Thank you very much for the enlightening notes. Going to questions, I'll ask the Deputy Chair of the committee to begin.

Senator Massicotte: Thank you for being with us again this afternoon. It's much appreciated.

Your presentation was important because, as you know, some First Nations believe that the bill would be contrary to their treaty rights and an affront to their existing agreement. Your understanding of section 4 of the YESAA makes it clear in your mind to say that all amendments being proposed are always subject to section 4, which makes it clear that if there's any conflict between treaty rights and the bill, even as amended, the treaty rights always dominate from a legal principle; do I understand correctly?

Ms. Shannon: Yes, that is correct. That is our understanding.

Senator Massicotte: That's very important for them. As you know, they were threatening legal action if we ever enacted the bill.

Having said that, the other point they made, and they were disappointed, was that in their mind they should be consulted and accommodated. They said two things, which were confirmed by other witnesses, about two amendments in the bill. One was the power to delegate and one was the authority of the minister to issue policy directions. Those were not part of the deliberations of the special committee. And in the First Nations' mind, this was a heavy-handed surprise by the minister in creating such.

Do you want to explain why you chose that option and why you bring it up post-process?

Ms. Shannon: Sure. As the committee is aware, the amendments in the bill derive really from two interrelated processes. First, the five-year review of the act, which the Government of Canada, the Government of Yukon and Yukon First Nations undertook. Second, subsequent to that review, the Government of Canada was also pursuing the Action Plan to Improve Northern Regulatory Regimes to seek alignment with regulatory legislation across the country, alignment of northern regulatory regimes with amendments made south of 60 through the CEEA 2012.

prolonger le délai accordé à l'office pour réexaminer une demande de permis, et non la durée du permis lui-même. Cette disposition ne change en rien le pouvoir d'accorder des prolongations à la durée des permis d'utilisation des eaux prévue actuellement dans la loi.

Merci, monsieur le président. Mes collègues et moi serons heureux de répondre à toute question du comité.

Le président : Merci beaucoup de ces notes éclairantes. Je vais demander au vice-président du comité de commencer.

Le sénateur Massicotte : Merci beaucoup d'être avec nous cet après-midi. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Votre exposé était important, car comme vous le savez, nous avons des Premières Nations qui sont d'avis que le projet de loi va à l'encontre de leurs droits issus de traités et constitue un affront à l'accord existant. Il est clair dans votre esprit, selon votre interprétation de l'article 4 de la LEESY, que toutes les modifications proposées demeurent assujetties à l'article 4, ce qui veut dire clairement que s'il y a un conflit entre les droits issus de traités et le projet de loi, même avec les modifications proposées, les droits issus de traités auront toujours prédominance sur la loi. Ai-je bien compris?

Mme Shannon : Oui, c'est exact. C'est notre interprétation.

Le sénateur Massicotte : C'est un élément très important pour eux. Comme vous le savez, on nous menaçait de poursuites si le projet de loi était adopté.

Cela étant dit, l'autre point qui a été soulevé, et cela les ont déçues, c'est que dans leur esprit elles doivent être consultées et accommodées. Elles ont soulevé deux points, qui ont été confirmés par d'autres témoins, au sujet de deux modifications à la loi, l'une concernant les pouvoirs de délégation, et l'autre, le pouvoir du ministre de donner des instructions générales. Cela n'avait pas fait partie des délibérations du comité spécial. Les Premières Nations y voyaient une mesure autoritaire du ministre qui arrivait comme un cheveu sur la soupe.

Pourriez-vous nous expliquer pourquoi vous avez choisi cette option et pourquoi elle a été incluse après le processus?

Mme Shannon : Bien sûr. Comme les membres du comité le savent, les modifications proposées dans le projet de loi sont le fruit, en fait, de deux processus interreliés. Premièrement, il y a eu l'examen quinquennal entrepris par le gouvernement du Canada, le gouvernement du Yukon et les Premières Nations du Yukon. Deuxièmement, après cet examen, le gouvernement du Canada a mis en place le Plan d'action visant à améliorer les régimes de réglementation dans le Nord afin d'harmoniser ces régimes avec ceux du reste du pays, c'est-à-dire de les harmoniser avec ceux au sud du 60° parallèle à la suite des modifications apportées à la LCEE de 2012.

As I noted in my remarks, following the amendments to the CEAA 2012 and the announcement of an expanded action plan, the Yukon government submitted proposals to us, which included the notion of policy direction and delegation of authority.

We looked at those, and in our view the proposals were consistent with what you would see in other northern regulatory legislation. The Mackenzie Valley Resource Management Act, for example, has the authority for policy direction to all boards. It also has a provision allowing the delegation of authority from the federal minister to a territorial minister. We introduced those amendments through the consultation process on the amendments to the bill. It was not part of the five-year review, but it was part of what we consider to be substantive consultations on proposed amendments to the bill subsequent to the conclusion of the five-year review and the announcement of the action plan.

Senator Massicotte: I want to be clear. After five years of study of how to amend the existing bill, maybe with good reason, these two amendments were proposed. Out of simple courtesy, did you call the First Nations up and say, “Post-mortem we discussed five years but we want two other things introduced into the bill. And please be advised we intend to do so”? Was that done and what was their response?

Ms. Shannon: We put forward as a proposal in terms of a draft bill that included clauses addressing both delegation and policy direction to the First Nations. We had a working group with the First Nations. And the Yukon government was also a participant on that working group. We put those forward for comment and consideration. In response, the First Nations were not in favour of either amendment. However, at no time was there any explanation as to how the proposed amendments were inconsistent with their Aboriginal or treaty rights.

Senator Massicotte: On the issue of delegation, in your presentation you made it clear that there’s no intention at this point to delegate the board appointment. “At this point” can mean one day, one hour, one month, or one year. It still means you have the authority to do so once the bill is passed. How do you see the bill working if you delegated your authority on that board to the local government? How do you see that board functioning, given that the First Nations is a little bit less than a majority? Could you describe what the resulting board membership would be? How could that affect and why do you not think the First Nations’ concern would be valid if ever you did so?

Ms. Shannon: Our response to that would be that it wouldn’t change the composition of the board in terms of the fact that Yukon First Nations would continue to have the right to

Comme je l’ai mentionné dans mon exposé, dans la foulée des modifications apportées à la LCEE en 2012 et l’annonce de l’élargissement du plan d’action, le gouvernement du Yukon nous a soumis des propositions concernant notamment les instructions générales et la délégation de pouvoirs.

Nous les avons examinées et à notre point de vue, elles étaient conformes à ce que l’on trouve dans d’autres régimes de réglementation dans le Nord. Dans la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, par exemple, le ministre peut donner des instructions générales à tous les offices. On y trouve également une disposition qui autorise le ministre fédéral à déléguer des pouvoirs au ministre territorial. Nous avons proposé ces modifications dans le cadre du processus de consultations sur les modifications à apporter à la loi. Cela ne faisait pas partie de l’examen quinquennal, mais cela a fait partie des consultations considérables, à notre sens, qui ont été menées sur les modifications à apporter à la loi à la suite de l’examen quinquennal et de l’annonce du plan d’action.

Le sénateur Massicotte : Je veux qu’on soit clair. Après un examen de cinq ans sur la façon de modifier la loi existante, deux modifications supplémentaires ont été envisagées, sans doute avec raison. Par pure courtoisie, avez-vous appelé les Premières Nations pour leur dire : « Nous avons discuté pendant cinq ans, mais nous voulons maintenant, et c’est ce que nous allons faire, ajouter deux autres éléments dans le projet de loi ». Est-ce que vous avez fait cela et quelle a été leur réponse?

Mme Shannon : Nous avons soumis aux Premières Nations un avant-projet de loi qui comprenait des dispositions sur la délégation et les instructions générales. Nous avons mis en place un groupe de travail avec les Premières Nations. Le gouvernement du Yukon en faisait partie. Nous leur avons soumis ces modifications pour commentaires. Les Premières Nations nous ont répondu qu’elles n’approuvaient ni l’une ni l’autre de ces modifications. Toutefois, on ne nous a pas expliqué en quoi les modifications proposées étaient incompatibles avec leurs droits ancestraux ou issus de traités.

Le sénateur Massicotte : Au sujet de la délégation, vous avez indiqué clairement dans votre exposé qu’il n’est pas prévu pour l’instant de déléguer les nominations à l’office. « Pour l’instant », cela peut vouloir dire un jour, une heure, un mois ou une année. Cela veut dire que vous aurez le pouvoir de le faire lorsque le projet de loi sera adopté. Comment le projet de loi fonctionnerait-il si vous déléguiez vos pouvoirs au gouvernement local? Comment l’office fonctionnerait-il, étant donné que les Premières Nations ne sont pas tout à fait majoritaires? Pourriez-vous nous dire quel effet cela aurait sur la composition de l’office? Quelles en seraient les conséquences pour les Premières Nations et pourquoi les inquiétudes des Premières Nations ne seraient-elles pas valables dans ce cas à votre avis?

Mme Shannon : Nous répondrons que cela ne changerait pas la composition de l’office, puisque les Premières Nations du Yukon continueraient d’avoir le droit de proposer quatre candidats. Le gouvernement du Canada et celui du Yukon auraient le droit d’en proposer trois.

nominate four members to the board. The Government of Canada and the Government of Yukon would have a right with respect to three board members.

Senator Massicotte: Was it a total of seven?

Ms. Shannon: Yes.

Senator Massicotte: I thought the First Nations had a little less than a majority. Are you saying they have the majority? I thought it was three, not four.

Ms. Shannon: Sorry, I was backwards. The First Nations would retain their three nominations, and the Yukon government would have one and the Government of Canada would have two and the chair.

Senator Massicotte: Repeat that, please. Isn't it three territorial, one federal, three First Nations?

Tom Isaac, Senior Counsel, Department of Justice Canada: That's what it is.

Ms. Shannon: That's correct.

Senator Massicotte: Therefore, the reason for the federal government is basically as the arbiter. If you delegate the board membership to the territorial government, it means four territorial, three First Nations. One could easily surmise why they have difficulty with that.

Ms. Shannon: The delegation would be the authority to nominate and appoint. Canada would retain a nomination or appointment to the board.

Senator Massicotte: I appreciate that. But if they so delegate that board membership, it could be for 5 or 20 years. The conclusion is that the territory would have four members and the First Nations would have three. I can see why that's problematic to the First Nations.

Mr. Isaac: Mr. Chair, to add to what my colleague was saying, the land claim agreement requires that four members come from government, essentially, and three members from First Nations. That balance in the land claim agreement wouldn't change. The composition of the government side of that would change if we delegated the power to appoint and the power to nominate to a territorial government. The balance between government and First Nations doesn't change.

Senator Massicotte: As opposed to being two governments and First Nations. I suspect they will have a unified interest. Let me allow other people to ask questions. I'll come back if we have time.

Le sénateur Massicotte : Est-ce sept en tout?

Mme Shannon : Oui.

Le sénateur Massicotte : Je pensais que les Premières Nations avaient un peu moins de la moitié des candidats. Vous dites qu'ils ont la majorité des candidats? Je croyais que c'était trois et non quatre.

Mme Shannon : Désolée, c'est l'inverse. Les Premières Nations conserveraient leurs trois candidats, le gouvernement du Yukon en aurait un, et le gouvernement du Canada en aurait deux, plus la présidence.

Le sénateur Massicotte : Pourriez-vous répéter le tout, s'il vous plaît? Ne serait-ce pas trois pour le territoire, un pour le fédéral, et trois pour les Premières Nations?

Tom Isaac, avocat-conseil principal, ministère de la Justice Canada : C'est cela.

Mme Shannon : C'est exact.

Le sénateur Massicotte : Ainsi, le gouvernement fédéral joue essentiellement un rôle d'arbitre. Si vous déléguez le pouvoir de nomination à l'office au gouvernement territorial, cela voudrait dire quatre sièges pour le territoire et trois pour les Premières Nations. On peut facilement comprendre pourquoi cela les irrite.

Mme Shannon : La délégation s'appliquerait au pouvoir de proposer des candidats et de les nommer. Le Canada conserverait le pouvoir de proposer ou de nommer une personne au sein de l'office.

Le sénateur Massicotte : Je comprends cela. Mais si on délègue ce pouvoir de nomination, cela pourrait être pour 5 ou 20 ans. Au bout du compte, le territoire aura quatre membres et les Premières Nations en auront trois. Je comprends pourquoi les Premières Nations y voient un problème.

M. Isaac : Monsieur le président, j'aimerais ajouter que l'Accord sur les revendications territoriales exige que quatre membres représentent le gouvernement, essentiellement, et que trois membres représentent les Premières Nations. Cet équilibre, qui a été établi dans l'Accord sur les revendications territoriales, ne changera pas. La composition du côté gouvernemental changerait si nous déléguions à un gouvernement territorial le pouvoir de désigner et le pouvoir de nommer. L'équilibre établi entre le gouvernement et les Premières Nations ne change pas.

Le sénateur Massicotte : Plutôt que d'être deux gouvernements et les Premières Nations. J'imagine qu'ils auront un intérêt unifié. Je vais permettre à d'autres personnes de poser des questions. J'interviendrai de nouveau si nous avons le temps.

Senator Seidman: Just a supplementary question with regard to delegation of powers, if I might. I wanted some clarification because, Ms. Shannon, you said the possible areas for delegation are quite limited. I'd like a bit of clarification about what types of powers could be delegated and under what circumstances.

Ms. Shannon: It's only those powers that rest with the federal minister, and the federal minister in this case means the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development Canada. It doesn't, for example, include delegation of authorities that rest with other ministers, say the Minister of the Environment.

The list of powers, duties and functions that could be delegated are those with respect to the appointment of board members and the ability to give policy direction — these are all just the authorities of the federal minister under the act — the authority to extend time limits except when it's the Governor-in-Council, as that's cabinet and that could not be delegated; authorities with respect to environmental assessment, so the authority to refer an accepted activity or a new or existing project for assessment in limited cases, and that would be where the minister is a decision body; the authority to renew or amend an authorization without a new assessment, where there's no significant change, and that's linked to new clause 49.1; and authority to request or consent to the review of a plan or studies or research that are conducted by the executive committee.

Then there are two authorities that rest with our minister with respect to joint panels and transboundary projects, and that's the authority to approve an agreement to coordinate a review of a transboundary project and the authority to request the review of an activity outside Yukon which may have significant adverse effects on Yukon.

Senator Black: Mr. Isaac, I have a question for you. It's not directly related to the testimony of Ms. Shannon. I am interested in your view as to the effects of any litigation that any of the Aboriginal bands would take, as they have promised here in testimony. What effect would it have on these amendments, if passed, in your view?

Mr. Isaac: My view is that the bill, as it's being presented, is consistent with law and that any challenge would be unsuccessful. I do not think it would have any effect on this legislation as it's going through.

Senator Black: You would not expect any injunctive applications or, if you did, you would not expect them to be successful?

Mr. Isaac: That's right. I can't speculate on what they will bring, but it's our view that the bill is consistent with law and that any application to challenge it would be unsuccessful.

La sénatrice Seidman : J'aimerais poser une autre question sur la délégation de pouvoirs, si vous me le permettez. J'aimerais obtenir des précisions parce que, madame Shannon vous avez dit que les domaines possibles de délégation sont peu nombreux. J'aimerais savoir quels pouvoirs pourraient être délégués et dans quelle circonstance cela pourrait se faire.

Mme Shannon : Il s'agit seulement des pouvoirs détenus par le ministre fédéral et, dans ce cas-ci, il s'agit du ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien. Cela ne comprend pas, par exemple, la délégation de pouvoirs détenus par d'autres ministres, disons le ministre de l'Environnement.

Les attributions qui peuvent être déléguées sont celles qui concernent la nomination des membres du conseil et la capacité de donner des instructions générales — aux termes de la loi, ce sont seulement des attributions du ministre fédéral —; le pouvoir de proroger les délais sauf quand il s'agit du gouverneur en conseil, puisqu'il s'agit là du cabinet et que cela ne pourrait être délégué; les pouvoirs en matière d'évaluation environnementale, donc le pouvoir de demander l'évaluation d'une activité acceptée ou alors d'un projet nouveau ou existant dans un nombre limité de cas, et cela serait quand le ministre est un décisionnaire; le pouvoir de renouveler ou de modifier une autorisation sans effectuer de nouvelle évaluation, là où il ne s'agit pas de changements importants, ce qui est lié au nouvel article 49.1; et le pouvoir de demander ou d'approuver l'examen d'un plan, d'études ou des recherches menées par le comité exécutif.

Par ailleurs, il y a les deux pouvoirs que détient notre ministre concernant les groupes de discussions mixtes et les projets transfrontaliers, c'est-à-dire le pouvoir d'approuver une entente visant à coordonner l'examen d'un projet transfrontalier et le pouvoir de demander l'examen d'une activité menée à l'extérieur du Yukon, qui pourrait avoir des répercussions négatives importantes au Yukon.

Le sénateur Black : Monsieur Isaac, j'aimerais vous poser une question. Elle n'est pas liée directement au témoignage de Mme Shannon. J'aimerais savoir quelles seraient, à votre avis, les répercussions de tout litige engagé par l'une ou l'autre des bandes autochtones, comme elles ont promis de le faire ici dans leurs témoignages. Si les bandes obtenaient gain de cause, quelles seraient les répercussions sur ces modifications?

M. Isaac : À mon avis, dans son libellé actuel, le projet de loi est conforme à la loi, et toute contestation judiciaire échouerait. Je ne crois donc pas que cela ferait obstacle à l'adoption de ce projet de loi.

Le sénateur Black : Vous ne vous attendriez pas à des ordonnances d'injonction ou, si vous vous y attendiez, vous ne pensez pas qu'elles auraient gain de cause?

M. Isaac : C'est exact. Je ne peux pas avancer d'hypothèse quant aux litiges que les bandes pourraient soulever, mais nous sommes d'avis que le projet de loi est conforme à la loi et que toute contestation judiciaire échouerait.

Senator Mitchell: Thanks for the presentation. It's really well argued, actually. If you're not a lawyer, you should be. However, I'd like to get more precision in your argument about the minister's delegation or ability to retain policy direction. My first question is: If the minister didn't retain it, it would go to the minister from the Northwest Territories in any event, would it not? Somebody is going to have that policy direction power, or if it weren't provided for in this bill, the federal minister would have it anyway. Does it not just reiterate what is exactly the case at this moment, or reinforce it?

Ms. Shannon: Currently there is no policy direction in YESAA, so this is introducing policy direction and the ability of the minister to give binding policy direction to the YESA Board. It is consistent, as I noted, with the policy direction provisions that you find in the Northwest Territories. You are correct that if it's not delegated it continues to rest with our minister, and it's only exercised should he actually issue binding policy direction to the board. I'd like to note as well that before issuing any policy direction, the act would require the minister to consult with the YESA Board.

Senator Mitchell: You listed a number of categories of authorities that relate to policy delegation, and that was very helpful. You mentioned that in fact it's been done I think four times in the case of the Mackenzie Valley Resource Management Act. Can you give us a specific example of the kind of policy direction that the minister exercised rather than just a category; is it possible to do that?

Ms. Shannon: It is. I have three examples in front of me.

He issued policy direction requiring that notification be provided to both the Manitoba and Saskatchewan Dene Suline regarding licences and permits in a given region. Those are groups that have transboundary claims into the Northwest Territories. That direction was really to say you must take into account the asserted Aboriginal rights of these groups.

He also provided instruction to the board regarding its obligations under the Deh Cho First Nations Interim Measures Agreement. Again, this is an Aboriginal group that does not have a settled land claim, so it was a clarification of consultation and related obligations as a result of an interim measures agreement.

Le sénateur Mitchell : Merci pour l'exposé. En fait, il est très bien argumenté. Si vous n'êtes pas un avocat, vous devriez l'être. Toutefois, j'aimerais obtenir plus de précisions concernant la délégation des pouvoirs du ministre ou sa capacité de garder son pouvoir en matière d'instructions générales. Ma première question est la suivante : si le ministre ne gardait pas ce pouvoir, celui-ci serait délégué au ministre des Territoires du Nord-Ouest de toute manière, n'est-ce pas? Quelqu'un va devoir détenir ce pouvoir et si ce transfert n'était pas prévu dans le projet de loi, le ministre fédéral le détiendrait de toute manière. Est-ce que cela ne reproduit ou ne renforce pas tout simplement ce qui existe justement à l'heure actuelle?

Mme Shannon : À l'heure actuelle, la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, la LEESY, ne comprend pas d'instructions générales, alors ce projet de loi introduirait des instructions générales et permettrait au ministre de donner les instructions générales exécutoires à l'office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon. Comme je l'ai dit, cela est conforme aux dispositions relatives aux instructions générales que l'on trouve dans les Territoires du Nord-Ouest. Vous avez raison de dire que si ce pouvoir n'est pas délégué, il continuera d'être détenu par notre ministre, et que ce pouvoir est seulement exercé s'il adresse une instruction générale obligatoire à l'office. J'aimerais également faire remarquer que, avant de fournir une instruction générale, la loi exige que le ministre consulte l'office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon.

Le sénateur Mitchell : Vous avez dressé la liste d'un certain nombre de catégories de pouvoirs qui peuvent être délégués, ce qui a été très utile. Vous avez mentionné le fait que le pouvoir d'instruction générale a été exercé à quatre reprises, je crois, dans le cas de la Loi sur la gestion des ressources de la Vallée du Mackenzie. Pourriez-vous nous donner un exemple précis du genre d'instruction générale que le ministre a exercé, plutôt que seulement une catégorie; serait-il possible de faire cela?

Mme Shannon : Oui. J'ai trois exemples devant les yeux.

Le ministre a fourni une instruction générale pour exiger que l'on donne avis aux Denesulines du Manitoba et de la Saskatchewan concernant les permis dans une région donnée. Ces groupes ont des revendications transfrontalières dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette instruction disait en fait qu'il faut tenir compte des droits autochtones établis de ces groupes.

Le ministre a aussi adressé une instruction à l'office concernant ses obligations aux termes de l'Entente sur les mesures provisoires des Premières Nations du Deh Cho. Encore une fois, il s'agit d'un groupe autochtone qui n'a pas de règlement de revendications territoriales, donc l'instruction visait à préciser les obligations à respecter dans le cadre d'une entente sur des mesures provisoires, notamment celle de les consulter.

Likewise, there was policy direction issued to ensure that the board carries out its functions and responsibilities in cooperation with the Akaitcho Dene First Nation, which is also an unsettled First Nation in the Northwest Territories.

I had referred to four instances, and I want to clarify that in the instance of the Manitoba and Saskatchewan Dene Suline, because they were two separate transboundary groups, there would have been two separate policy directions issued.

Senator Mitchell: In fact, in each of those three or four, the minister's policy direction actually defended Aboriginal rights?

Ms. Shannon: That's correct, yes.

Senator Mitchell: You may have touched on this, too, and I may have missed it. If I did, please forgive me. The review generated 76 recommendations, and 73 are accommodated, as I understand it. One way or another, three aren't, and they're listed. You probably have it at your fingertips.

Ms. Shannon: I do.

Senator Mitchell: Could you give us a quick rundown of where those three are and the issues involved in them so we get some sense of what the consequence of their exclusion is?

Ms. Shannon: Sure. There was a recommendation that the parties should amend YESAA to have a statutory requirement for ongoing five-year reviews. It was the Government of Canada's position at the time that there should be no requirement for an ongoing statutory review of the act as reviews of an act can occur at any time and, in some ways, having a statutory requirement could preclude earlier consideration, if that were determined to be the best approach.

There were recommendations around funding. There was a recommendation to suggest that there be a comprehensive review of funding for governments to participate in the YESAA process. We at that time could not commit to increased funding. There is funding provided for First Nation participation in the YESAA process annually, and that is reviewed when and as appropriate.

The other was that the parties should develop a forum to work together to develop means by which First Nations can be better involved in the decision-making phase. Our response to that was that the act, which is based on the agreement, clearly sets out the roles and responsibilities of each party, the Government of Canada, Government of Yukon and the First Nations, so that no further amendments or processes were required.

De la même manière, une instruction a été donnée pour veiller à ce que l'office assume ses fonctions et ses responsabilités en collaboration avec la Première Nation dénées de l'Akaitcho, qui est également une Première Nation sans règlement de revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest.

J'ai parlé de quatre cas, et je tiens à préciser que, dans le cas des Denesulines du Manitoba et de la Saskatchewan, étant donné qu'il s'agit de deux groupes transfrontaliers séparés, deux instructions générales auraient été adressées.

Le sénateur Mitchell : En réalité, dans chacun de ces trois ou quatre cas, les instructions du ministre défendaient les droits des Autochtones?

Mme Shannon : Oui, c'est exact.

Le sénateur Mitchell : Vous avez peut-être aussi parlé de ceci et que je l'ai tout simplement manqué. Si c'est le cas, veuillez m'en excuser. L'examen a généré 76 recommandations et, si j'ai bien compris, 73 d'entre elles ont été accueillies favorablement. D'une manière ou d'une autre, trois d'entre elles ne l'ont pas été, et nous en avons la liste. Vous avez probablement cette liste à portée de main.

Mme Shannon : Oui.

Le sénateur Mitchell : Pourriez-vous nous parler brièvement de ces trois recommandations et des problèmes qu'elles présentent, pour que nous puissions comprendre un peu quelles sont les conséquences de leur exclusion?

Mme Shannon : Bien sûr. Une des recommandations, c'était que les parties modifient la LEESY de manière à ce qu'elle fasse l'objet d'examen réguliers aux cinq ans. À l'époque, la position du gouvernement du Canada, c'était qu'il valait mieux ne pas exiger des examens réguliers aux cinq ans étant donné qu'une loi peut être examinée n'importe quand. Il a aussi fait valoir que, d'une certaine manière, le fait d'avoir une exigence réglementaire pourrait éliminer la possibilité de procéder à un examen plus tôt, si jamais on déterminait que ce serait utile.

Il y a eu des recommandations concernant le financement. Une recommandation demandait que l'on entreprenne un examen exhaustif du financement aux gouvernements pour qu'ils participent au processus de la LEESY. À ce moment-là, nous ne pouvions pas nous engager à augmenter le financement. Un financement est accordé aux Premières Nations pour qu'elles puissent participer au processus de la LEESY chaque année, et le montant accordé est révisé lorsque c'est nécessaire.

L'autre recommandation, c'était que les parties créent un forum pour leur permettre de travailler ensemble et d'élaborer des façons d'accroître la participation des Premières Nations pendant l'étape de la prise de décisions. Nous avons répondu que la loi, qui est basée sur l'accord, définit clairement les rôles et les responsabilités de chaque partie — soit le Gouvernement du Canada, le Gouvernement du Yukon et les Premières Nations — et que, par conséquent, d'autres modifications ou processus n'étaient pas nécessaires.

[Translation]

Senator Boisvenu: First, I would like to thank you for the information you gave us, especially about the consultation, something that emerged from the testimonies of our aboriginal brothers. That issue bothered me a little. I think you did a good job of setting out how the consultations were held, and I thank you for that.

In your view — or at least in mine — it seems that the disagreement with the aboriginal communities is related to delegation. The people found that, by delegating to a regional, provincial or territorial government, satisfaction was rather mixed. They would have liked the delegation to be given almost to the level of the aboriginal communities.

Was this addressed in the consultations? Was it explained to these people why it is important to delegate in phase one at the regional level, even if it means that the region then re-delegates? Was the problem of the level of delegation discussed?

[English]

Ms. Shannon: My observation would be that much of the focus of the consultations was on the delegation to the Yukon government itself — opposition to the notion.

I would have to go back to look at the notes. I believe that some groups may have recommended or asked why not also delegate to the First Nations themselves. Our explanation throughout was about delegation being consistent with the principles of devolution. The focus during the conversations was on the very limited nature of the delegation authorities and comparing that vis-à-vis the Northwest Territories, where a similar provision exists. The delegation authorities that our minister was able to delegate were much broader.

So we were focused on providing the explanation of what could be delegated and what could not be in an attempt on our part to provide a greater level of clarity about intention or possible intentions behind a delegation provision.

[Translation]

Senator Boisvenu: Based on your involvement in the negotiation and consultation process, do you think this is an irritant that may be a major constraint to successfully applying the act, or are there still “consultation” exercises to be done with the communities so that they will accept the level of delegation that the bill assigns for the responsibilities?

[English]

Ms. Shannon: Personally, I don't think that it should impede the implementation of the amendments to the act, as there is no delegation contemplated at this time.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : J'aimerais d'abord vous remercier pour les renseignements que vous nous donnez, surtout relativement à la consultation, élément qui avait ressorti des témoignages de nos frères autochtones. Cette question me chicotait un peu. Je crois que vous avez bien cerné la façon dont ont eu lieu les consultations, et je vous en remercie.

Selon votre perception — du moins, c'est la mienne —, il semble que le désaccord avec les communautés autochtones soit lié à la délégation. Les gens trouvaient que, en déléguant à un gouvernement régional, provincial ou territorial, le niveau de satisfaction était plutôt mitigé. Ils auraient aimé que la délégation se rende presque au niveau des communautés autochtones.

Ce sujet a-t-il été abordé lors des consultations? A-t-on expliqué à ces gens l'importance de déléguer, à la première phase, au niveau régional, quitte à ce que la région procède ensuite à une redélégation? Le problème du niveau de délégation a-t-il été discuté?

[Traduction]

Mme Shannon : Je dirais que les consultations ont surtout été axées sur la délégation au gouvernement du Yukon — l'opposition à la notion.

Il faudrait que je revoie mes notes. Je crois que certains groupes ont peut-être recommandé de déléguer directement aux Premières Nations, ou ont demandé pourquoi ne pas faire cela. Tout au long des consultations, nous leur avons expliqué que toute délégation devra être conforme aux principes du transfert des responsabilités. Les conversations ont été axées sur la nature très limitée des pouvoirs de délégation et sur la comparaison de ces pouvoirs avec ceux des Territoires du Nord-Ouest, où des dispositions similaires existent. Notre ministre a pu déléguer des pouvoirs de délégation plus vastes.

Nous avons donc mis l'accent sur les pouvoirs qui pourraient être délégués et ceux qui ne le pourraient pas, dans une tentative de notre part pour décrire plus précisément l'intention ou les intentions possibles qui motiveraient une disposition prévoyant la délégation.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Selon vous, de par votre implication dans le processus de négociation ou de consultation, est-ce un irritant qui peut représenter une contrainte majeure à la réussite de l'application de la loi, ou restera-t-il des exercices de « concertation » à faire avec les communautés pour qu'elles acceptent le niveau de délégation sur lequel le projet de loi fera atterrir les responsabilités?

[Traduction]

Mme Shannon : Personnellement, je ne crois pas que cela devrait faire obstacle à la mise en œuvre des modifications à la loi, étant donné qu'aucune délégation n'est contemplée à l'heure actuelle.

It is important to look at the approach the minister took recently in the Northwest Territories to get a sense of where the minister or the Government of Canada is at on delegation. Although available to him, he could have delegated policy direction and board appointments, and he did not. And that observation was something that was shared multiple times through the consultation process.

Senator Ringuette: In your statement today, you said — and I'm quoting from page 6:

Environmental assessments are meant to occur during the development phase of a project, so unless the originally assessed plans significantly change, there is no reason to require another assessment.

What is a “significant change”? Who has the authority to decide if it is a “significant change” or a minor change?

Ms. Shannon: I am going to look to the EA practitioner beside me. What is or is not a “significant change” is actually determined in relation to a project and what was assessed at the time of the original environmental assessment.

Senator Ringuette: But who has the power to say that it is a “significant change” to the development proposal or not?

Ms. Shannon: It would be up to what is termed a “decision body” under the act. A “decision body” is the responsible authority or the regulator.

Because there can at times be more than one decision body involved in a project, we included in the act a provision that states that where there is more than one decision body — and First Nations can be decision bodies where a project is on First Nations land — the decision bodies must consult with each other. But consensus is not required, so if one decision body determines there has been significant change such that a reassessment is required, a reassessment will occur.

Senator Ringuette: Through all the decision projects?

Ms. Shannon: Correct. The project would go back for a reassessment.

Senator Ringuette: I remember one of our witnesses, the Yukon Water Board, saying that one of his projects went from a requirement of the use of water for five years to 10 years; the amount of usage is doubled; is that a “significant change”?

Ms. Shannon: It would depend on the project itself, and it would depend on the determination of the decision body.

One of the best examples we could provide is as follows: If there were an existing mine project and the proponent was requesting to move the location of a tailings pond, my assumption

Pour comprendre la position du ministre ou du gouvernement du Canada sur la question de la délégation, il est important de regarder l'approche que le ministre a adoptée récemment dans les Territoires du Nord-Ouest. Il aurait pu déléguer les pouvoirs en matière d'instruction générale et de nomination des membres du conseil, mais il ne l'a pas fait. D'ailleurs cela a été souligné à de nombreuses reprises tout au long du processus de consultation.

La sénatrice Ringuette : Dans votre exposé d'aujourd'hui, vous avez dit — et ma citation est tirée de la page 7 :

Comme il est prévu qu'une telle évaluation ait lieu à l'étape d'élaboration d'un projet, il n'y a aucune raison de procéder à une autre évaluation, à moins de changements importants dans les plans évalués à l'origine.

Qu'entendez-vous par « changements importants »? Qui a le pouvoir de décider s'il s'agit d'un « changement important » ou d'un changement mineur?

Mme Shannon : Je vais me tourner vers le praticien EE qui est à mes côtés. En fait, on détermine s'il s'agit d'un « changement important » en fonction d'un projet et de ce qui avait été évalué au moment de l'évaluation environnementale originale.

La sénatrice Ringuette : Oui, mais qui a le pouvoir de dire qu'il s'agit d'un « changement important » de la proposition de développement?

Mme Shannon : Il appartiendrait à ce que la loi appelle le « décisionnaire ». Un « décisionnaire » est l'autorité responsable ou l'organisme de réglementation.

Étant donné que, à certains moments, plus d'un décisionnaire peut prendre part à un projet, nous avons inclus dans la loi une disposition stipulant que si le projet relève de plus d'un décisionnaire — et les Premières Nations peuvent être des décisionnaires quand le projet concerne leurs terres — les décisionnaires doivent se consulter. Toutefois, un consensus n'est pas exigé. Par conséquent, si un décisionnaire détermine qu'il y a eu des changements importants qui justifient une nouvelle évaluation, une nouvelle évaluation sera effectuée.

La sénatrice Ringuette : Pour toutes les décisions relatives aux projets?

Mme Shannon : Oui. Le projet ferait l'objet une nouvelle évaluation.

La sénatrice Ringuette : Je me souviens qu'un de nos témoins, un représentant de l'office des eaux du Yukon, a dit que, dans un de ces projets, l'exigence en matière d'utilisation de l'eau est passée de cinq à dix ans. La période d'utilisation de l'eau a doublé : s'agit-il d'un « changement important »?

Mme Shannon : Tout dépend du projet et aussi de la décision du décisionnaire.

Un des meilleurs exemples que nous pouvons vous donner est le suivant. Si, dans le cas d'un projet de mine existante, on propose de changer l'emplacement du bassin de décantation,

would be that such would be determined to be a “significant change.” In that instance, the project would have to go back for reassessment.

Senator Wallace: Ms. Shannon, one of the regulatory improvements contemplated by Bill S-6 would enable recovery regulations to be enacted in order to recover costs that would be borne by proponents. We had representatives of the Canadian Association of Petroleum Producers before us. They expressed some concern with those provisions.

Could you describe to us the nature of the costs that are contemplated that could be recovered?

Ms. Shannon: The provisions are the cost-recovery regulation-making authority.

The costs that would be recovered are quite limited. They allow for the recovery of costs of the board’s review activities that are particular to an application, such as hearings, travel and translation services. This wouldn’t be for costs at a designated office level, which, as you know, is the lowest level of assessment in the case of the Yukon. I believe there have been over 1,800 projects assessed at a designated office level as opposed to seven at the executive committee level since the act was first brought into force in 2003.

We have heard, through consultations, not only in Yukon but also in Nunavut and the Northwest Territories, the concerns of industry with respect to the increased cost of doing business in the North and that we not institute regulations that are an impediment to investment. To that, our response has been that it is not the intention of the Government of Canada to implement regulations that would be an impediment to such investment and that we would work closely with industry, First Nations and other stakeholders through the development of regulations to ensure that the regime developed meets the interests of all stakeholders.

Senator Wallace: The types of costs that would be contemplated in those regulations would include costs that the board might incur in hiring expert witnesses?

Ms. Shannon: Correct.

Senator Wallace: The cost of witnesses who may want to appear before the board, including travel and that type of thing?

Ms. Shannon: Correct. Those are the types of costs that could be considered.

d’après moi, un tel changement serait déterminé comme étant un « changement important ». Dans ce cas-là, le projet serait obligé de faire l’objet d’une nouvelle évaluation.

Le sénateur Wallace : Madame Shannon, une des améliorations réglementaires envisagées par le projet de loi S-6 serait de permettre à des règlements sur le recouvrement des coûts d’être édictés de manière à ce que le recouvrement des coûts soit supporté par les promoteurs. Nous avons entendu des représentants de l’Association canadienne des producteurs pétroliers. Ils nous ont fait part de leurs préoccupations à l’égard de ces dispositions.

Pourriez-vous nous décrire la nature des coûts qui pourraient être recouverts?

Mme Shannon : Les dispositions constituent le pouvoir de réglementation en matière de recouvrement des coûts.

Les coûts qui seraient recouverts sont très limités. Les dispositions permettent de recouvrer les frais engagés par l’office pour évaluer une demande, comme les audiences, les déplacements et les services de traduction. Cela ne comprendrait pas les frais engagés au niveau des bureaux désignés, qui, comme vous le savez, constituent le niveau d’évaluation le plus bas dans le cas du Yukon. À mon avis, depuis que la loi est entrée en vigueur en 2003, plus de 1 800 projets ont été évalués au niveau des bureaux désignés comparativement à sept, au niveau du comité exécutif.

Dans le cadre des consultations que nous avons menées, non seulement au Yukon, mais aussi au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, nous avons entendu des représentants de l’industrie parler de leurs préoccupations relativement à l’augmentation du coût de faire des affaires dans le Nord. Ils nous ont demandé de ne pas établir de règlements qui seraient un obstacle aux investissements. À cet égard, notre réponse a été de dire que ce n’était pas l’intention du gouvernement du Canada de mettre en œuvre des règlements qui feraient obstacle aux investissements, et que nous allions travailler en étroite collaboration avec l’industrie, les Premières Nations et d’autres intervenants tout au long du processus d’élaboration des règlements pour veiller à ce que le système qui sera mis en place soit dans l’intérêt de tous les intervenants.

Le sénateur Wallace : Est-ce que les frais qui seraient envisagés dans ces règlements comprendraient les frais que l’office pourrait engager pour embaucher des témoins experts?

Mme Shannon : Oui.

Le sénateur Wallace : Les frais encourus par les témoins qui pourraient vouloir comparaître devant l’office, notamment les frais de déplacement et ce genre de choses?

Mme Shannon : Oui. Ce sont des coûts de ce genre qui seraient envisagés.

Senator Wallace: Can you give us a sense of the magnitude of such costs? Industry wants to minimize costs as they're trying to run a business, and I fully understand that. Are we talking about costs that could be significant compared to the scale of the projects undertaken?

Ms. Shannon: I don't have data on the costs, although we could commit to getting the data. The magnitude of significance would depend on the size of the company proposing a project. If a smaller company were proposing a large project, then the costs of board hearings may be disproportionately large for them, compared to a larger company proposing the same type of project.

Senator Wallace: Obviously, that's the case. Some companies have greater financial abilities than others. I just wanted to get a sense, from past experience, of the significance of these costs, regardless of the ability of the proponent to bear them, that may be contemplated. Can you give us a sense of that?

Ms. Shannon: I should note that the cost recovery is only for reviews, which is the highest level. There hasn't been a review in Yukon to date. The average cost of a review panel in the North ranges from \$500,000 to \$2 million per project. Their share would be smaller than the total cost, depending on what would be in the regulations.

Senator Massicotte: Mr. Isaac, when you discuss or negotiate anything with anybody else, it is always relative to your negotiating position, position of strength or obligation to negotiate. Without getting into a long legal discussion, when the First Nations testified before us, their opinion, given recent court decisions, was that you would have the obligation to consult and accommodate their concerns. Your presentation made it clear that in your mind your obligation is to consult and if you agree to accommodate their concerns. Talk to me about the two. They felt strongly about that position. Could you talk to me about that? Certainly, that would have determined your flexibility to accommodate their concerns about delegation or policy direction. Could you tell me what your mindset was when you consulted?

Mr. Isaac: It is our view that the consultation process we engaged in for these amendments was one that required the Crown to consult and meaningfully present to the First Nations what we were intending to do, the policy rationale behind it, and the language of the proposed legislation; to give the First Nations an opportunity to present their perspective and views on that; to give those perspectives and views a fulsome and fair

Le sénateur Wallace : Pourriez-vous nous donner une idée de l'ampleur de ces coûts? Les gens de l'industrie souhaitent minimiser les coûts parce qu'ils exploitent une entreprise, ce que je comprends tout à fait. S'agirait-il de coûts qui pourraient être importants relativement à l'envergure des projets entrepris?

Mme Shannon : Je n'ai pas de données concernant les coûts, mais nous pourrions nous engager à les obtenir. L'ampleur des coûts dépendrait de la taille de l'entreprise qui propose un projet. Si une petite entreprise proposait un grand projet, les coûts associés aux audiences de l'office pourraient être démesurément élevés pour elle, comparativement à une grande entreprise qui proposerait le même genre de projet.

Le sénateur Wallace : De toute évidence, c'est le cas. Certaines entreprises ont plus de ressources financières que d'autres. Compte tenu de mon expérience, je voulais simplement avoir une idée de l'ampleur de ces coûts, quelle que soit la capacité du promoteur de les supporter. Pourriez-vous nous en donner une idée?

Mme Shannon : Je ferais remarquer que le recouvrement des coûts s'applique seulement aux examens, qui constituent le plus haut niveau. Jusqu'à présent, aucun examen n'a été effectué au Yukon. Le coût moyen de mettre en place une commission d'examen dans le Nord va de 500 000 \$ à 2 millions de dollars par projet. La part que les promoteurs seraient tenus de payer serait moins élevée que le coût total, et elle dépendrait de ce qui se trouve dans le règlement.

Le sénateur Massicotte : Monsieur Isaac, quand vous négociez quoi que ce soit avec qui que ce soit d'autre, les résultats dépendront toujours de votre position de négociation, de votre position de force ou de votre obligation de négocier. Sans entrer dans une grande discussion sur les questions juridiques, quand des représentants des Premières Nations ont comparu devant nous, compte tenu des décisions récentes qui ont été rendues par les tribunaux, ils nous ont dit qu'ils estiment que vous avez l'obligation de les consulter et de tenir compte de leurs préoccupations. Dans votre exposé, vous avez clairement dit que vous avez une obligation en matière de consultation et, si vous acceptez de le faire, en matière d'accommodement relativement à leurs préoccupations. Parlez-moi de ces deux obligations. Les représentants des Premières Nations étaient convaincus d'avoir raison. Pourriez-vous nous parler de cela? De toute évidence, cela aurait déterminé la marge de manœuvre dont vous disposiez pour tenir compte de leurs préoccupations relatives à la délégation et aux instructions générales. Pourriez-vous me dire quelle était votre attitude au moment de les consulter?

M. Isaac : Nous croyons que le processus de consultation que nous avons entrepris dans le cadre de ces amendements correspondait à l'obligation que la Couronne a de consulter les Premières Nations, afin de leur présenter concrètement les mesures que nous avons l'intention de prendre, les motifs qui les justifiaient et le libellé de la mesure législative proposée, de leur donner l'occasion de présenter leurs points de vue à cet égard, de

consideration; and as part of that if we thought that their views were persuasive from a policy perspective or from a rights perspective, to make the necessary accommodation.

If we came to the conclusion in our analysis that their proposed accommodation was not from a policy perspective or was not consistent with their rights perspective a necessary accommodation, then we didn't accommodate, and we explained to them our rationale for not doing so.

We do not see this consultation as including a legal requirement to accommodate. We see it as including a fair, meaningful and reasonable process to present our proposal, have them present their views on it, to give it fair and good-faith consideration and to make changes where we thought those changes were appropriate either from a policy perspective or to be consistent with their land claim or other rights.

Senator Massicotte: You realize that in recent court decisions over several years, the courts have been tough on the government, not only your government but also the governments of the last decades, whereby the consultation is not from a very good listening point of view. It has been paternalistic and somewhat from a power position of saying yea or nay. Are you saying that in this case we have changed our attitude and it was an active attempt to accommodate them because it didn't make any sense?

Mr. Isaac: I wouldn't say it didn't make any sense but I would say that, from our perspective, what we were presenting and the policy rationale behind it were consistent with the land claim and with our attempts to improve the legislation. When they disagreed with us, we thought that either their disagreement was not based on valid or sound policy decision or their perspective that it was inconsistent with the land claim agreement was incorrect, in our view. We took serious note of all the proposals that the First Nations presented to us; and we gave them serious consideration. We accommodated in some cases and in other cases we didn't accommodate. When we didn't accommodate, we explained the rationale to them.

The Chair: Thank you for answering the questions. You have answered everyone's questions very well.

Honourable senators, we have heard from a variety of witnesses about the proposed legislation and have also received a number of written submissions. We are now at the stage where we will be going through the bill clause by clause.

procéder à un examen complet et équitable de ces points de vue et, si nous pensions que ces opinions étaient convaincantes, compte tenu des politiques et des droits des Autochtones, d'apporter les ajustements nécessaires.

Si, au cours de notre analyse, nous parvenions à la conclusion que les ajustements qu'ils proposaient ne respectaient pas nos politiques ou les droits dont ils jouissent et que, par conséquent, ils n'étaient pas nécessaires, nous ne les apportions pas, et nous leur expliquions les raisons pour lesquelles ils n'étaient pas apportés.

Nous ne croyons pas que cette consultation nous oblige légalement à accommoder les Premières Nations. Nous considérons plutôt que le processus de consultation prévoit un moyen raisonnable, concret et équitable de présenter notre proposition, de leur permettre d'exposer leurs opinions à son sujet, d'examiner de bonne foi ces points de vue, et d'apporter des changements lorsqu'ils nous semblent soit appropriés sur le plan politique, soit conformes à leurs revendications territoriales ou leurs droits.

Le sénateur Massicotte : Vous vous rendez compte que les tribunaux ont rendu récemment des décisions qui traitent durement le gouvernement — non seulement le vôtre, mais aussi ceux des dernières décennies — et qui indiquent que les personnes ayant mené ces consultations n'étaient pas vraiment à l'écoute. Les consultations ont un caractère paternaliste et sont menées par des personnes qui ont le pouvoir de dire oui ou non. Affirmez-vous que, dans le cas présent, nous avons changé notre attitude et que nous avons activement tenté d'accommoder les Premières Nations, mais que leurs arguments n'avaient pas de sens?

M. Isaac : Je ne dirais pas qu'ils n'avaient pas de sens, mais je dirais que, selon nous, les mesures que nous présentions et le raisonnement sur lesquelles elles reposaient cadraient avec les revendications territoriales et nos tentatives d'améliorer la mesure législative. Lorsque les Premières Nations n'étaient pas d'accord avec nous, nous étions d'avis que soit leur désaccord n'était pas fondé sur une décision politique valable, soit leur point de vue était incorrect puisqu'il ne respectait pas l'entente sur les revendications. Nous avons minutieusement noté toutes les propositions que les Premières Nations nous ont présentées, et nous les avons sérieusement prises en considération. Nous les avons accommodées dans certains cas, mais ne l'avons pas fait dans d'autres. Et, lorsque nous refusions de le faire, nous leur expliquions notre raisonnement.

Le président : Je vous remercie d'avoir répondu à toutes nos questions. Vous avez très bien répondu à chacune d'elles.

Chers sénateurs, nous avons entendu divers témoins parler de la mesure législative proposée, et nous avons reçu un certain nombre de mémoires. Nous sommes maintenant parvenus à l'étape où nous devons passer en revue le projet de loi article par article.

Before we do this, I remind all honourable senators around the table that if at any point a senator is not clear where we are in the process, please ask for clarification. As the chair, and with our able clerk, we will do our utmost to ensure that all senators wishing to speak have their opportunity to do so. For this, however, I will depend on your cooperation. I will ask that all of you keep your remarks to the point and as brief as possible. Finally, I wish to remind honourable senators that if there is ever any uncertainty as to the result of a voice vote or a show of hands, the cleanest route is to request a roll call vote, which provides clear results. Are there any questions around the table? If not, I believe we can proceed.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-6, An Act to amend the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act and the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

In the interests of time, I ask members around the table if they are agreeable to grouping the clauses of the bill according to the parts of the bill?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: If so, I will carefully announce which groupings we are considering, from which clause to which clause. Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall Part 1 of the bill, which deals with the amendments to the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act, clauses 2 to 40, pages 1 to 17 of the bill, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall Part 2 of the bill, which deals with the amendments to the Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act, clauses 41 to 55, pages 17 to 29 of the bill, carry?

Hon. Senators: Agreed.

Avant de commencer, je rappelle à tous les honorables sénateurs assis à la table de demander des précisions si, à un moment ou à un autre, ils ne savent pas avec certitude à quel stade du processus nous en sommes. Notre talentueuse greffière et moi, le président du comité, ferons tout en notre pouvoir pour nous assurer que tous les sénateurs qui souhaitent prendre la parole ont l'occasion de le faire. Cependant, pour ce faire, je devrai compter sur votre collaboration. Je demanderai à chacun de vous d'être aussi concis et bref que possible. Enfin, je souhaite rappeler aux sénateurs que, si jamais le résultat d'un vote oral ou à main levée semble incertain, la façon la plus propre de procéder est de demander un vote par appel nominal, qui donne des résultats clairs. Les sénateurs assis à la table ont-ils des questions? Dans la négative, je crois que nous pouvons aller de l'avant.

Plaît-il au comité de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut?

Des voix : D'accord.

Le président : La proposition est adoptée.

L'étude du titre est-elle réservée?

Des voix : D'accord.

Le président : La proposition est adoptée.

L'étude de l'article 1, le titre abrégé, est-elle réservée?

Des voix : D'accord.

Le président : La proposition est adoptée.

Pour gagner du temps, je demande aux membres s'ils consentent à grouper les articles du projet de loi en fonction des parties du projet de loi où elles se trouvent.

Des voix : D'accord.

Le président : Dans l'affirmative, j'annoncerai soigneusement les articles qui font partie du groupe que nous examinons. D'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : La proposition est adoptée.

La partie 1 du projet de loi, qui traite des modifications à apporter à la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et qui comprend les pages 1 à 17 et les articles 2 à 40, est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : La partie 1 est adoptée.

La partie 2 du projet de loi, qui traite des modifications à apporter à la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut et qui comprend les pages 17 à 29 et les articles 41 à 55, est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

The Chair: Carried.

Shall the coming into force clause, clause 56, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

I have one observation that I would like to read into the record and send with the bill. We will just pass it out. It is in both French and English. I will read into the record the observation:

The committee notes the concerns raised around the issue of delegation of authority and urges the government to ensure that any delegation of authority to the territorial government be in keeping with the Umbrella Final Agreement signed with the Yukon First Nations.

Would you like that read in French as well?

Senator Massicotte: I can do your work, if you want.

The Chair: That's what you are getting paid for.

[*Translation*]

Senator Massicotte: Le comité prend acte des préoccupations liées à la délégation d'attribution et il recommande au gouvernement de veiller à ce que toute délégation d'attribution au gouvernement territorial soit conforme à l'accord-cadre définitif conclu avec les Premières Nations du Yukon.

[*English*]

The Chair: Does the committee want to discuss this observation at all? Does the committee wish to consider appending the observations to the report?

Senator Black: Agreed.

The Chair: Carried.

Is it agreed that I report the bill with observations to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

Le président : La partie 2 est adoptée.

L'entrée en vigueur, indiquée à l'article 56, est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'entrée en vigueur est adoptée.

L'article 1, le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1 est adopté.

Le titre du projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre du projet de loi est adopté.

Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le projet de loi est adopté.

J'ai préparé des observations que j'aimerais lire afin qu'elles figurent dans le compte rendu et qu'elles soient annexées au projet de loi. Nous allons les distribuer. Les observations sont imprimées en anglais et en français, mais je lirai, pour le compte rendu, la version anglaise :

The committee notes the concerns raised around the issue of delegation of authority and urges the government to ensure that any delegation of authority to the territorial government be in keeping with the Umbrella Final Agreement signed with the Yukon First Nations.

Aimeriez-vous que les observations soient également lues en français?

Le sénateur Massicotte : Je peux m'acquitter de cette tâche, si vous le voulez.

Le président : C'est la raison pour laquelle vous êtes payé.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Le comité prend acte des préoccupations liées à la délégation d'attribution et il recommande au gouvernement de veiller à ce que toute délégation d'attribution au gouvernement territorial soit conforme à l'accord-cadre définitif conclu avec les Premières Nations du Yukon.

[*Traduction*]

Le président : Les membres du comité souhaitent-ils discuter de ces observations? Désirent-ils envisager de les annexer au rapport?

Le sénateur Black : D'accord.

Le président : La proposition est adoptée.

Plaît-il au comité que je fasse rapport du projet de loi et des observations annexées au Sénat?

Des voix : D'accord.

The Chair: Carried.

I now have permission to adjourn. Thank you very much.

(The committee adjourned.)

Le président : La proposition est adoptée.

J'ai maintenant la permission de lever la séance. Merci beaucoup.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, September 30, 2014

Yukon Chamber of Mines:

Samson Hartland, Executive Director.

Klondike Placer Miners Association (by video conference):

Stuart Schmidt, President;

Randy Clarkson, Executive Director.

Alexco Resource Corp.:

Clynton Nauman, President and CEO.

Nunavut Water Board:

Thomas Kabloona, Chair;

Damien Côté, Executive Director.

Thursday, October 2, 2014

Northwest Territories and Nunavut Chamber of Mines:

Elizabeth Kingston, General Manager;

Adam Chamberlain, Director.

Canadian Association of Petroleum Producers (by video conference):

Alex Ferguson, Vice-President, Policy and Environment;

Aaron Miller, Manager, Northern Canada.

Tuesday, October 7, 2014

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Tara Shannon, Director, Resources Policy and Programs Northern Affairs;

Janice Traynor, Senior Analyst, Environment and Renewable Resources.

Department of Justice Canada:

Tom Isaac, Senior Counsel.

TÉMOINS

Le mardi 30 septembre 2014

Chambre des mines du Yukon :

Samson Hartland, directeur exécutif.

Klondike Placer Miners' Association (par vidéoconférence) :

Stuart Schmidt, président;

Randy Clarkson, directeur exécutif.

Alexco Resource Copr. :

Clynton Nauman, président et chef de la direction.

Office des eaux du Nunavut :

Thomas Kabloona, président;

Damien Côté, directeur exécutif.

Le jeudi 2 octobre 2014

Chambre des mines du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest :

Elizabeth Kingston, directrice générale;

Adam Chamberlain, directeur.

Association canadienne des producteurs pétroliers (par vidéoconférence) :

Alex Ferguson, vice-président, Politique et environnement;

Aaron Miller, gestionnaire, Nord du Canada.

Le mardi 7 octobre 2014

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Tara Shannon, directrice, Politiques en matière de ressources et de programmes, Affaires du Nord;

Janice Traynor, analyste principale, Environnement et ressources renouvelables, Affaires du Nord.

Ministère de la Justice Canada :

Tom Isaac, avocat-conseil principal.